

Les **besoins** et la **satisfaction**
en matière de **loisir** et d'**activités de jour**
concernant les personnes handicapées

LOISIR
en Abitibi-Témiscamingue



CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

GV
183.5
D847
2001

Québec 

INSPQ - Montréal



3 5567 00004 9517

Les besoins et la satisfaction en matière de **loisir** et d'activités de jour concernant les personnes handicapées

Suzanne Dugré,
Professeure-chercheure
Département des Sciences du développement humain et social
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
CENTRE DE DOCUMENTATION
MONTREAL

LOISIR
en Abitibi-Témiscamingue

**Office des personnes
handicapées**

Québec 

Avec la participation de :
Ministère des régions
Ministère de la Santé et des Services sociaux



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE



CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CRDAT)



Regroupement des
Associations de personnes handicapées
de l'Abitibi-Témiscamingue

Dépôt légal : 2^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-39241-8

Octobre 2001

Pour connaître les lieux de distribution de cette étude, adressez-vous
à l'Office des personnes handicapées du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
Téléphone : (819) 763-3891
1 888 762-0891

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
INTRODUCTION	4

PREMIÈRE PARTIE

LA SITUATION DU LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES	7
1.1 La contribution du loisir à l'intégration sociale des personnes handicapées	8
1.2 Le loisir pour personnes handicapées au Québec	11
1.3 Le loisir pour personnes handicapées en Abitibi-Témiscamingue	15

DEUXIÈME PARTIE

MÉTHODOLOGIE	19
2.1 Objectifs de l'étude	21
2.2 Population à l'étude	23
2.2.1 La personne handicapée ou son répondant	23
2.2.2 Les organismes dispensateurs d'activités de jour	29
2.2.3 Les municipalités	30
2.3 Méthode utilisée	31
2.3.1 La personne handicapée ou son répondant	32
2.3.2 Les organismes dispensateurs d'activités de jour	32
2.3.3 Les municipalités	33
2.4 Déroulement	34
2.4.1 La personne handicapée ou son répondant	34
2.4.2 Les organismes dispensateurs d'activités de jour	34
2.4.3 Les municipalités	34

TROISIÈME PARTIE

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	35
3.1 La personne handicapée ou son répondant.....	37
3.1.1 Pratique d'activités de loisir autres que l'activité physique.....	37
3.1.2 Pratique d'activités physiques	46
3.1.3 Pratique d'activités touristiques.....	55
3.1.4 Pratique d'activités de jour	66
3.2 Les organismes dispensateurs d'activités de jour	76
3.2.1 MRC Abitibi	79
3.2.1.1 Le Saule fragile	79
3.2.1.2 Le RASPHA.....	82
3.2.2 MRC Abitibi-Ouest	84
3.2.2.1 Le Club de l' Amitié de La Sarre.....	84
3.2.3 MRC Rouyn-Noranda.....	87
3.2.3.1 Les Intrépides.....	87
3.2.4 MRC Témiscamingue	91
3.2.4.1 L' APEHT	91
3.2.4.2 L' ACTIA.....	94
3.2.4.3 Indépendance 65+	96
3.2.5 MRC Vallée-de-l'Or	99
3.2.5.1 CIP l'Envol.....	99
3.2.5.2 Le Club des handicapés de Val-d'Or	102
3.3 Les municipalités.....	106
3.3.1 MRC Abitibi	106
3.3.1.1 Ville d' Amos.....	106
3.3.1.2 Municipalités autres que le chef-lieu	108

3.3.2 MRC Abitibi-Ouest.....	109
3.3.2.1 Ville de La Sarre	109
3.3.2.2 Municipalités autres que le chef-lieu	111
3.3.3 MRC Rouyn-Noranda.....	113
3.3.3.1 Ville de Rouyn-Noranda	113
3.3.3.2 Municipalités autres que le chef-lieu	115
3.3.4 MRC Témiscamingue	116
3.3.4.1 Ville de Ville-Marie	116
3.3.4.2 Municipalités autres que le chef-lieu.....	118
3.3.5 MRC Vallée-de-l'Or	119
3.3.5.1 Ville de Val d'Or.....	119
3.3.5.2 Municipalités autres que le chef-lieu.....	123

QUATRIÈME PARTIE

FAITS SAILLANTS	125
DISCUSSION ET CONCLUSION	142
BIBLIOGRAPHIE.....	147
APPENDICES	151
A ABRÉVIATIONS UTILISÉES.....	152
B MODALITÉS DE SÉLECTION INITIALE DES SUJETS.....	153
C QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTE.....	155
D DONNÉES COMPARATIVES DE FRÉQUENTATIONS D'ACTIVITÉS DE JOUR	171
E MUNICIPALITÉS DES MRC AUTRES QUE LES CHEFS-LIEUX: ÉTAT DE SITUATION	175

Remerciements

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'entente spécifique sur l'amélioration de la situation touchant les personnes handicapées qu'ont signé, en octobre 1999, le Conseil Régional de Développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT), l'Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ), le Ministère de la Santé et des Services Sociaux et le Ministère des Régions. De nombreuses personnes nous ont accordé une aide indispensable dans la conception, la planification, la réalisation et la publication de cette étude et nous leur sommes reconnaissants. Cependant nous aimerions souligner la contribution particulière de certaines d'entre elles.

Nous remercions d'abord les personnes qui ont fait partie du comité de suivi de l'entente et du comité de travail qui a supervisé cette étude et qui a permis sa validation auprès des instances avant sa parution. Elles nous ont apporté un soutien vital. Il s'agit de *Claude Lacasse* de l'OPHQ, de *Denis Moffet* du Ministère des régions, de *Nathalie Rodrigue* du Regroupement des Associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue, de *Alain Couture* et de *Rosanne Beaulé* de la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous avons grandement bénéficié du soutien logistique et administratif que nous ont accordé *Lili Germain*, *Danielle Tremblay* et *Monique Brunet* du CRDAT.

De nombreux établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont collaboré à cette étude : le CLSC le Partage des Eaux, le CLSC-CHSLD Les Eskers, le Réseau de la Santé et des Services sociaux des

Aurores boréales, le Centre de santé Vallée-de-l'Or, le Centre de santé Sainte-Famille, le Centre de santé de Témiscaming, le Centre de réadaptation Clair Foyer et le Centre de réadaptation La Maison.

Merci à Marc Chrétien du Secrétariat au Loisir et au Sport, Laurent Juteau de l'Association régional des loisirs pour personnes handicapées en Abitibi-Témiscamingue, Hélène Fontaine du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et Daniel Asselin de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) qui nous ont permis d'orienter notre recherche par leur expérience du loisir en Abitibi-Témiscamingue. Merci aux représentants des municipalités qui ont accepté de nous rencontrer et nous ont ainsi permis de mieux comprendre les efforts déployés et les difficultés vécues dans chacun des milieux. Pour la Ville d'Amos, il s'agit de Guy Nolet, directeur général et Philippe Vallières, chef de division secteur récréatif et communautaire ; pour la Ville de La Sarre, Lise Gagnard, directrice des loisirs et de la culture; pour la Ville de Rouyn-Noranda, Gérard Paquet, directeur du service de l'animation en loisir, Martin Rochette, animateur en loisir et Luc Sigouin, directeur de la bibliothèque; pour la Ville de Ville-Marie, Ghislain Larabbé, directeur du service des loisirs et pour la Ville de Val d'Or, Alain Cloutier, directeur du service culturel et Michel Leduc, directeur du service sports et plein air.

À tous les représentants des petites municipalités qui ont bien voulu répondre à un questionnaire en si grand nombre, toute notre reconnaissance.

Nous remercions également les nombreux organismes communautaires qui offrent des services aux personnes handicapées de la région et qui ont sollicité la participation de leurs membres et facilité la réalisation de cette

étude. Les organismes dispensateurs d'activités de jour pour la clientèle présentant un handicap ont été d'importants acteurs de cette étude. Il s'agit pour la MRC d'Abitibi de Stéphanie Gourde du RASPHA et de Christiane Ménard et Dominic Dalibert de l'Arche; pour la MRC d'Abitibi-Ouest, de Louise Godin du Club de l'Amitié des Handicapés; pour la MRC de Témiscamingue, Carole Paquin de l'ACTIA, France Bellehumeur de l'Association des parents d'enfants handicapés du Témiscamingue (APEHT) et Johanne DiMaurizio, d'Indépendance 65+ de Témiscaming; pour la MRC de Rouyn-Noranda, Claude Vaugeois des Intrépides et pour la MRC Vallée-de-l'Or, Marie-Rose Auger de l'Accueil de Senneterre, Anne-Marie Desmarais, du Club des handicapés et Yvon Falardeau et Caroline Pelletier du Centre d'intégration physique l'Envol.

Nous avons bénéficié du travail professionnel de quelques agents et agentes de recherche. Parmi ceux-ci *Jacques Boudreau* qui a effectué les entrevues avec les représentants des municipalités et les organismes qui offrent les activités de jour, en a fait la compilation et a collaboré à l'élaboration des questionnaires; *Denis Geoffroy*, responsable de l'entrée, la compilation et l'analyse des données statistiques; nous leur adressons des remerciements particuliers. Nous sommes reconnaissants à *Isabelle Lessard, Annick Brazeau et Jenny Godbout* qui ont réalisé les entrevues téléphoniques.

Nous sommes aussi grandement redevables à tous ceux qui ont généreusement accepté de répondre à nos questions, les personnes handicapées et leur famille et les ressources de type familial. Ils sont également assurés de notre gratitude et nous espérons qu'en retour, les résultats de cette étude contribueront à l'amélioration de la situation des personnes handicapées en Abitibi-Témiscamingue.

Introduction

Le loisir est défini comme une activité pratiquée lors de temps libre qui entraîne un bénéfice pour la personne qui le pratique (EQLA, 1998). Dans ce sens, le loisir inclut la culture, le sport et le tourisme et, dans le cadre de cette étude, les activités de jour offertes par des organismes communautaires dans chacune des MRC. Sur le plan social, le loisir peut être perçu comme une composante essentielle de toute société qui valorise le développement de gens responsables, impliqués dans leur communauté, en bonne santé physique et mentale.

Le loisir constitue à ce titre une mesure complémentaire de formation et de développement culturel et fait partie des moyens pouvant contribuer à briser les cycles de la pauvreté, de la dépendance, du désœuvrement, de la violence, de l'exclusion et du défaitisme qui sont souvent associés à un manque d'estime de soi (Ministère des Affaires municipales, 1997, p.4).

Plusieurs études permettent de penser que les bénéfices reliés à la pratique d'activités de loisir se situent tant au niveau physique, psychologique, social que spirituel (Cadwell et Smith, 1988, Noreau, Cantin et Trépanier, 2001). On estime que le loisir contribue à réduire les sensations d'impuissance et de manque de contrôle sur sa vie et permet ainsi de favoriser une meilleure estime de soi et une bonne santé psychologique. Il permet de rompre avec le quotidien, de fuir le stress, de se détendre, mais aussi de créer un réseau social et de développer différemment son potentiel intellectuel et créatif (AQIS, 2000).

Si le loisir améliore la qualité de vie de l'individu en général, on peut penser que, dans le cas où il y a restriction d'activités due à la présence d'incapacités, la pratique du loisir peut s'avérer encore plus importante pour le maintien d'un niveau minimal de qualité de vie. Comme le souligne Ouellet (1994), les personnes handicapées ou en perte d'autonomie constituent les populations les plus défavorisées en matière de loisir malgré la disponibilité de plus longues heures de temps libre. Les personnes handicapées ont un rapport au temps disponible différent de celui de la population générale car elles sont encore peu présentes sur le marché du travail ou y accèdent difficilement. Comme elles ne vivent pas le loisir sous le même mode que les autres personnes, elles leur attribuent sans doute une signification différente. Dans une étude chez 344 personnes ayant des incapacités, Kinney et Coyle (1992) ont observé que la satisfaction dans les activités de loisir était un fort présage de la satisfaction de vie (42% de la variance expliquée) et suggèrent l'inclusion d'une intervention systématique en loisir lors du processus de réadaptation.

La pratique d'activités de loisir devrait donc constituer un moyen privilégié d'intégration sociale. Pourtant, il apparaît que les mêmes obstacles que ceux rencontrés dans d'autres sphères d'activité limitent encore l'accès au loisir pour la personne handicapée: préjugés, manque de services, manque d'adaptation des activités et des lieux, carences quant à l'encadrement, méconnaissance du handicap. L'intégration sociale des groupes de citoyens marginalisés pose un défi aux organismes responsables mais également à l'ensemble de la collectivité.

Le taux d'incapacité dans la population vivant en ménage privé est passé de 10% en 1986 à 15% en 1998 (EQLA, 1998). L'Abitibi-Témiscamingue

se situe tout à fait dans la moyenne québécoise avec 15,1 %¹. Depuis 1991, cette variation à la hausse se manifeste particulièrement chez les 15 à 55 ans. Comment l'intervention en loisir peut-elle contribuer à améliorer l'intégration sociale de ces personnes et quelles sont les pistes d'action possibles dans nos milieux régionaux? Qu'en est-il de l'offre de service des municipalités et des organismes dispensateurs d'activités de jour? Répond-elle aux besoins des personnes handicapées? Quelles sont les principales améliorations requises? Cette étude tente d'apporter certains éléments de réponse en jetant un regard sur les besoins et la satisfaction des personnes handicapées et de leur famille concernant les loisirs et activités de jour.

Dans la première section de l'étude, nous traçons rapidement le portrait des organismes et services dédiés au loisir qui s'adressent à la population et plus spécifiquement aux personnes handicapées de la région. La seconde partie expose les objectifs et la méthodologie de l'enquête que nous avons réalisée auprès des personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue, auprès des municipalités et des organismes dispensateurs d'activités de jour.

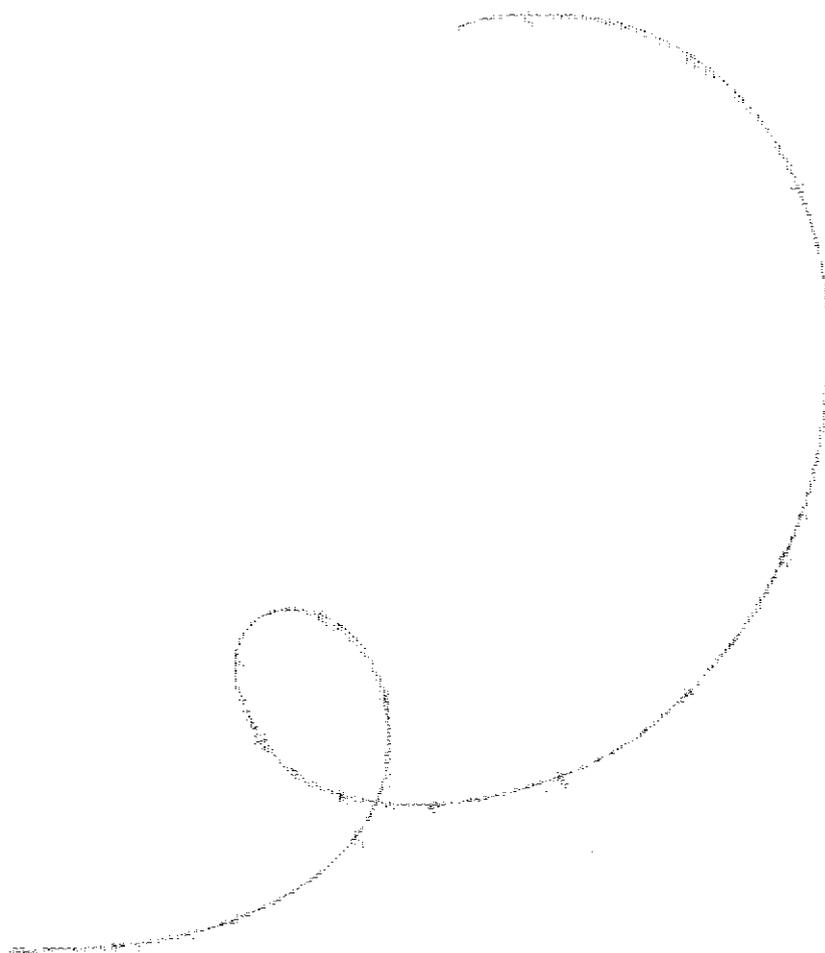
Les résultats sont exposés de façon détaillée à la section 3. Nous présentons d'abord les résultats régionaux, puis passons en revue les résultats de chacune des municipalités régionales de comté (MRC) quand cette démarche apparaît pertinente. Finalement, la conclusion rappelle les principaux résultats de l'étude et tente d'en apprécier la portée.

¹ Ces données ont été disponibles après la rédaction des 2 premières recherches de l'entente spécifique (transport et répit-dépannage) ce qui explique l'écart statistique.

Première partie

La situation du loisir

pour les personnes handicapées



1.1 La contribution du loisir à l'intégration sociale des personnes handicapées

Le Québec a amorcé son mouvement de désinstitutionnalisation au milieu des années 70. Auparavant, le gouvernement québécois avait assuré la prise en charge des personnes handicapées surtout par l'intermédiaire des milieux institutionnels. On assiste au retour graduel et au maintien des personnes handicapées dans la communauté, l'objectif étant de passer de l'exclusion à la normalisation. Une telle transition n'a pu s'opérer sans heurts ni sans ajustements. Dès 1978, on conclut à la nécessité de modifier un ensemble de lois et d'instaurer une politique globale dans le but de favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées. La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* est adoptée et on ne parle plus alors de protection de la personne handicapée, de droits spéciaux, mais de l'exercice de ses droits comme tout autre citoyen.

Les années 80, sont celles de la valorisation des rôles sociaux et de l'intégration sociale des personnes. Les différents intervenants doivent cependant se rendre à l'évidence que l'intégration sociale allait nécessiter beaucoup de travail de part et d'autre. Pilon (1994) soutient que :

Déplacer physiquement une personne dans la communauté ne lui assure pas nécessairement plus de perspectives pour le développement de son autonomie, de même qu'il ne favorise pas nécessairement plus de contacts avec des personnes non handicapées et ce n'est pas la promesse d'un accueil favorable de la part des membres de la communauté (p.8).

En dépit de quelques adaptations nécessaires, les besoins de personnes handicapées en terme de loisir sont pourtant les mêmes que ceux de la population générale mais on constate, dans les faits, que le loisir leur est encore peu accessible. Les préjugés et l'ignorance font en sorte que peu d'organismes publics ou privés oeuvrant dans le domaine tiennent compte de leurs besoins. En conséquence, les personnes handicapées sont souvent exclues des activités de loisir de leur communauté et doivent se satisfaire d'activités peu stimulantes et peu valorisantes. Dorvil, Renaud et Bouchard (1994) signalent que:

(...) dans le contexte désinstitutionnel, il se crée dans la société, à défaut d'une distanciation physique de l'indésirable, une

distanciation non moins efficace qui génère l'indivisibilité sociale et engendre ni plus ni moins l'exclusion (p. 730).

En 1985, le Conseil des ministres adopte la politique d'ensemble *À part...égale* (OPHQ, 1984), qui recommande la mise sur pied des services pour les personnes handicapées appuyés par des mécanismes qui en assurent la coordination. Au plan du loisir, cette politique fixe les objectifs suivants:

- 1) la disposition de ses temps libres pour une personne handicapée selon ses goûts et aspirations;
- 2) le libre choix par les personnes handicapées du lieu et des partenaires avec qui pratiquer une activité de loisir;
- 3) l'accès pour les personnes handicapées aux activités de loisir communautaire;
- 4) l'accès pour les personnes handicapées aux mêmes activités que les gens de leur âge;
- 5) la prise en charge par une personne handicapée de l'organisation de ses activités de loisir;
- 6) la disponibilité d'un plan d'intervention en loisir pour une personne handicapée qui en fait la demande;
- 7) la participation effective des personnes handicapées dans les structures de décision ordinaires comme groupe d'usagers de services de loisir;
- 8) l'acceptation des personnes handicapées dans les activités de loisir communautaires, quel que soit le type de déficience ou de limitations fonctionnelles, le comportement ou l'apparence;
- 9) l'accès des personnes handicapées aux édifices, parcs, terrains, équipements de loisir publics et commerciaux;
- 10) l'élimination de la discrimination basée sur une déficience ou des limitations fonctionnelles dans l'admissibilité et l'organisation des programmes de loisir;
- 11) l'intégration maximale des activités de loisir des personnes handicapées aux activités, aux programmes et aux structures de la communauté.

Laroche (1994) soutient que le loisir permet d'atteindre les objectifs visés par la désinstitutionnalisation puisque celui-ci aide à actualiser plusieurs stratégies de la politique santé et bien-être pour agir sur les facteurs déterminants de la santé:

- favoriser le renforcement du potentiel des personnes;
- soutenir les milieux de vie et développer des environnements sains et sécuritaires;
- améliorer les conditions de vie;
- agir pour et avec les groupes vulnérables;
- harmoniser les politiques publiques et les actions en faveur de la santé et du bien-être;

- orienter le système de santé et des services sociaux vers la recherche des solutions les plus efficaces et les moins coûteuses.

Enfin, pour répondre aux besoins des personnes handicapées intellectuelles et enrichir les orientations ministérielles de 1988, la *Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles et aux autres proches* vient de voir le jour (MSSS, 2001) et vise à combler le pas entre l'intégration sociale et la participation sociale des personnes handicapées. Cette politique décrit les services que doit offrir le réseau de la santé et des affaires sociales afin de contribuer à leur assurer une qualité de vie décente, un réseau social apte à leur apporter le soutien dont elles ont besoin, les conditions nécessaires pour favoriser leur participation sociale, de même qu'un réel pouvoir de faire valoir leurs besoins et de déterminer les moyens de les combler.

1.2 LE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES AU QUÉBEC

Au Québec, le loisir a toujours été étroitement associé à la communauté locale et aux organismes bénévoles. Depuis quelques années, les municipalités sont appelées à jouer un rôle de premier plan en cette matière et on leur reconnaît la responsabilité de déterminer les orientations et les budgets affectés au loisir sur leur territoire. Aussi ont-elles une responsabilité au niveau local quant à l'accessibilité et au développement du loisir pour personnes handicapées (OPHQ, 1998).

D'autre part, outre la préoccupation d'intégrer l'éducation au loisir et à la culture en milieu scolaire par les équipements et les services dont dispose l'organisme, ce dernier a également pour mission " (...) de les mettre au service de la communauté quand les besoins de la clientèle scolaire sont satisfaits" (Gagnon et Blackburn, 1995). Il revient alors à la municipalité d'assurer le leadership de la concertation scolaire et municipale par un programme de soutien à la concertation.

Au palier national, afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées, le Secrétariat au Loisir et au Sport soutient financièrement 16 associations régionales de loisir pour personnes handicapées (ARLPH) dont une

en Abitibi-Témiscamingue (l'ARLPHAT) qui a comme mandat de promouvoir, planifier et développer le loisir pour personnes handicapées. Un nouveau cadre d'intervention ministériel crée, en 1998, des unités régionales de loisir et de sport qui assument en partie le rôle joué jusque là par le Secrétariat au Loisir et au Sport. Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) est un organisme de service, de soutien, de coordination et de gestion oeuvrant sur le territoire qui, en concertation avec ses partenaires doit, d'une part, favoriser et supporter le développement du sport et du loisir et celui de la personne qui le pratique et, d'autre part, s'assurer d'établir et de maintenir des liens cohérents et efficaces avec l'État et les organismes nationaux en regard avec les priorités régionales (LSAT, 1998). Son plan d'action doit comporter des mesures s'adressant aux gens qui ont des difficultés d'accessibilité au loisir et au sport, particulièrement les personnes handicapées (MAM, 1997). Afin d'assurer une meilleure transition, les ARLPH demeurent fonctionnelles jusqu'en 2003, après quoi leur avenir est incertain. L'OPHQ s'inquiète de cette situation et demande que les personnes handicapées soient représentées au sein des unités régionales de loisir et que leurs besoins soient bien identifiés dans les plans d'action.

L'incertitude entourant l'avenir des ARLPH a également des répercussions sur le programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées qui se veut « un programme d'assistance financière qui vise à permettre l'accessibilité au loisir aux personnes ayant une déficience qui ont besoin d'accompagnement pour pratiquer diverses activités de loisir » (MAM et OPHQ, 1997). Dans ce programme, deux services sont proposés aux personnes handicapées : le volet 1, destiné aux fournisseurs de services dont le montant est versé à l'organisme demandeur (organismes de loisir, municipalités, camps) qui voudrait fournir un accompagnement à une personne handicapée pour lui permettre de pratiquer ses activités de loisir et, le volet 2, service d'accompagnement individuel, dont le montant est versé à une personne lourdement handicapée ou à son répondant, quand l'accompagnement ne peut être comblé par le volet 1. À lui seul, le premier volet accapare 80% du budget.

Depuis 1997, les ARLPH gèrent ce programme qui demeure très insuffisant pour répondre aux demandes des organismes et des personnes handicapées. L'enveloppe budgétaire dédiée au programme n'a pas bougé depuis 1997, stagnant à 680 000 \$, malgré une hausse annuelle des demandes de l'ordre de 23% (données du comité

des partenaires pour l'accompagnement en loisir, 1999). Le comité ajoute que les ressources financières du programme n'ont couvert que 26% des demandes présentées en 1999, ce qui a empêché plusieurs personnes ayant une déficience d'avoir véritablement accès au loisir. Comme l'avenir des ARLPH est plus qu'incertain, l'OPHQ s'inquiète de ce qu'il adviendra de ce programme qui permet pourtant de faciliter l'intégration des personnes handicapées au sein d'activités régulières de loisir.

Les autres mesures soutenues par le gouvernement s'orientent plutôt vers des loisirs réservés aux personnes handicapées. C'est le cas des 16 camps de vacances qui ont permis d'héberger environ 13 400 jeunes qui bénéficient d'une aide substantielle du ministère et qui favorisent surtout les sports d'élite (OPHQ, 1998).

Le sport d'élite est sous la responsabilité de la Corporation Sport Québec à qui est confié le soutien financier des athlètes de l'élite québécoise, y compris les personnes handicapées. Il semble que des événements d'envergure s'y soient développés depuis quelques années. Il faudra surveiller si un espace est réservé aux personnes handicapées.

L'organisme Keroul se dédie au tourisme pour personnes à capacité physique restreinte; il œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des lieux touristiques du Québec et répertorie les endroits aménagés pour ses usagers. Il est mandaté par Tourisme Québec pour établir et mettre à jour le guide *Québec accessible* dans lequel sont classifiés tous les lieux d'hébergement et les sites touristiques selon leur niveau d'accessibilité. L'organisme élargit présentement cette couverture aux lieux à vocation culturelle. Il attribue chaque année une mention spéciale à une entreprise touristique pour l'excellence des services offerts aux personnes handicapées. Parmi les gens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 81,3% sont aptes à faire des déplacements pour participer à des activités touristiques (Étude du marché touristique pour les personnes à capacité physique restreinte, 1994, p.22) ce qui représente une importante clientèle pour le secteur touristique. Il fut un temps où Keroul offrait des voyages de groupe pour personnes à capacités restreintes. Il a abandonné ce volet. Il semble trop difficile de former un groupe de personnes souffrant des mêmes limitations et partageant les mêmes intérêts. "Elles veulent souvent quitter les sentiers battus et choisir des destinations qui leur conviennent" (La Presse, 15 septembre 2001, H3). Internet a ouvert également une vitrine intéressante, bien qu'exclusivement en langue

anglaise, sur les destinations accessibles aux personnes à mobilité réduite qui peut s'avérer une façon efficace de rentrer en contact avec d'autres personnes handicapées aimant voyager (www.access-able.com).

Quant à l'accès à la culture, il se développe timidement. L'OPHQ soutient qu'un premier pas à franchir serait de s'assurer de l'accessibilité maximale à l'ensemble des lieux de diffusion de la culture ce qui ne semble pas le cas, particulièrement dans les régions. Toutefois, les bibliothèques publiques qui constituent la principale mesure d'accès à la lecture, jouent un rôle vital dans le processus d'intégration sociale. Plus de 90% de la population du Québec y a accès et la majorité d'entre elles sont aménagées pour assurer l'accès aux personnes handicapées (MCCQ, 1997). Le taux de fréquentation des personnes handicapées se compare à celui de la population générale (25%).

Si des événements majeurs permettent de donner un élan au volet sportif, ce genre de manifestation fait défaut au niveau culturel si on excepte le festival *Bas les masques* qui met à contribution des comédiens vivant avec une déficience physique ou intellectuelle. Bien que l'on puisse assister à l'occasion à quelques manifestations culturelles sporadiques (peinture, danse), il n'y a

pas encore d'équivalent à ce festival au niveau des arts visuels et de la musique.

Malgré les progrès accomplis, un grand pas reste à franchir quant à l'accessibilité maximale des lieux de diffusion de culture. Plusieurs obstacles demeurent: l'absence d'information sur les services disponibles, le manque de politiques couvrant l'ensemble des dimensions liées à l'accessibilité et l'adaptation des bibliothèques, le manque de moyens adaptés de lecture dans plusieurs régions, la production québécoise insuffisante de livres adaptés.

Enfin, pour les personnes handicapées ne profitant pas de mesures de soutien appropriées, l'occupation des temps libres peut devenir très problématique. Cet encadrement se fait souvent par l'intermédiaire d'activités de jour qui permettent aux personnes généralement lourdement handicapées, de se rencontrer et de participer à des activités adaptées de loisir et de sport qu'elles ne trouveraient peut-être pas dans la communauté.

L'OPHQ joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la coordination intersectorielle. C'est le seul organisme public dont la mission fondamentale est de:

«Veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, d'informer et de conseiller les personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.»

L'Office doit :

«Favoriser la coordination et la promotion, auprès des ministères, des corporations municipales, des commissions scolaires et des autres organismes répondant aux besoins des personnes handicapées en vue de faciliter leur accès à des logements et à des biens et services, leur déplacement, leur intégration au marché du travail, leur accès aux services d'éducation et leur participation à des activités socioculturelles et de loisir.» (*Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, L.R.Q., c. E-21).

1.3 LE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

L'Abitibi-Témiscamingue est une vaste région peu peuplée. Son territoire couvre une superficie de 65 000 km² et accueille 155 000 habitants répartis dans 85 municipalités² reliées entre elles par 5 400 km de route (CRDAT, 1998). Les municipalités sont regroupées au sein de 5 MRC constituées autour des principaux pôles de services. La région est souvent considérée comme une région isolée compte tenu des distances entre elle et les autres régions du Québec.

Près de 40% des municipalités comptent moins de 500 habitants comparativement à une moyenne québécoise de 17 %. Ces petites municipalités regroupent à peine 7,7 % de la population régionale totale (Comité de mise en place de ULSAT, 1998).

Les régions éloignées des grands centres urbains se dépeuplent et plusieurs localités connaissent un vieillissement accéléré de leur population en raison de l'exode des jeunes et de problèmes économiques. Comme le soulignent Gagnon et Blackburn (1995), « dans ce contexte, le maintien de l'accessibilité et de la qualité des services de

loisir pose un défi de taille aux acteurs en présence (p. 17) ».

À ce phénomène, s'ajoute celui de l'utilisation croissante des services des chefs-lieux par les résidents des villages environnants qui y travaillent ou profitent des services et activités de loisir qui s'y retrouvent. Face à cette situation, les villes centrales doivent maintenir et souvent ajouter des services et infrastructures dans un contexte de rareté de ressources.

Le revenu moyen des familles en Abitibi-Témiscamingue est inférieur à celui de la province et l'écart est encore plus accentué dans les milieux ruraux. La pauvreté affecte 33% des personnes ayant un handicap. C'est donc dire que plusieurs d'entre elles ne bénéficient pas de ressources financières suffisantes pour utiliser les services offerts en matière de loisir et de sport. Comme le souligne le Comité de mise en place de l'USLAT (1998), il est illusoire de croire que l'ensemble des services offerts puisse être dispensé à des tarifs à la portée de tous. En effet, l'accessibilité aux services n'est pas synonyme de gratuité. Elle doit tenir compte des réalités géographiques et économiques régionales. Quand le handicap vient s'ajouter aux distances, à l'isolement et à la pauvreté, quels choix de loisir restent accessibles?

² Ces données sont antérieures à la plupart des fusions municipales. En février 2002, on en retrouve 66.

Là où l'accompagnement en loisir pourrait suppléer à certaines de ces lacunes, la demande, pour l'exercice financier 1999-2000 en Abitibi-Témiscamingue, était évaluée à 101 724 \$ pour un budget de 16 320 \$, comblant à peine 16 % des besoins.

Par ailleurs, le milieu associatif régional en sport et loisir est très actif et regroupe une quarantaine de disciplines ou de secteurs d'activités. On compte environ 130 organismes qui oeuvrent en loisir et quelque 120 clubs sportifs (LSAT, 1998). Le milieu de l'éducation offre également, dans le cadre des activités parascolaires, plusieurs activités de sport et de loisir. Enfin, différentes entreprises privées contribuent à bonifier l'offre régionale de services pour l'ensemble de la population d'Abitibi-Témiscamingue. Cette offre s'étend également aux personnes handicapées mais plusieurs barrières les empêchent encore d'y participer au même titre que la population générale.

En Abitibi-Témiscamingue, l'ARLPHAT apporte un support technique aux clubs locaux pour personnes handicapées, un support en animation à la personne handicapée, la représente auprès des instances municipales, transmet de l'information auprès des diverses associations et présente à la population les besoins et intérêts des personnes

handicapées en matière de loisir. Les 30 clubs locaux qui la composent regroupent près de 1 900 personnes handicapées vivant avec une déficience. Ceux-ci se répartissent sur l'ensemble du territoire de la région : Amos, Barraute/Senneterre, La Sarre, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Val-d'Or. L'ARLPHAT reçoit la majeure partie de son financement en subventions du Secrétariat au loisir et au sport. Elle peut compter sur 2 permanents, un directeur régional et un commis de bureau et aide technique (ARLPHAT, 2001).

Depuis avril 1997, l'organisme gère le programme *d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience*. Son mandat est d'organiser et de coordonner un comité régional d'évaluation, faire la promotion du programme, répondre aux besoins d'information, apporter un support technique aux organismes et personnes pour la production des formulaires et transmettre des recommandations au Secrétariat au Loisir et au Sport.

Comme ailleurs en province, l'avenir des ARLPH est incertain bien qu'en Abitibi-Témiscamingue, un comité d'harmonisation vient d'être formé par LSAT visant à un arrimage optimal entre les différentes structures et clientèles. L'ARLPHAT

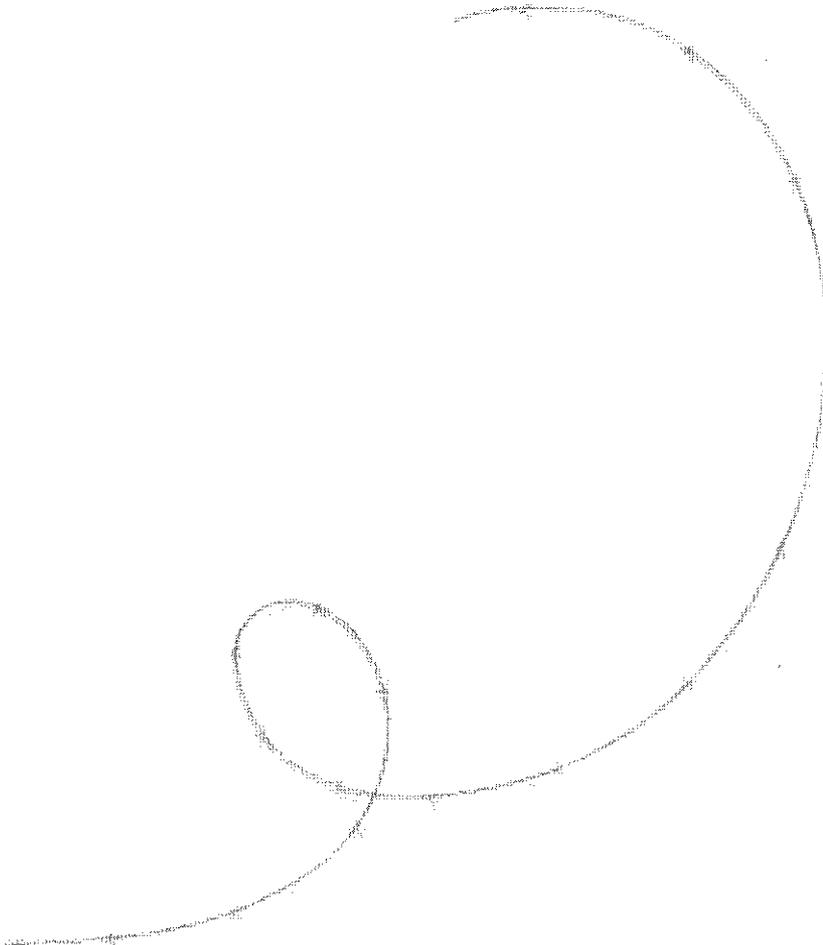
siège sur ce comité qui a débuté ses travaux en septembre 2001.

La question des services d'intégration dans le loisir pour personnes handicapées se pose avec d'autant plus d'acuité que les ressources publiques sont limitées. Selon LSAT, plusieurs intervenants considèrent les ressources humaines et matérielles insuffisantes et ce, plus particulièrement dans les petites communautés, sans compter l'essoufflement actuel du bénévolat souvent constaté dans les organismes. Il semble que les réalités régionales ne soient pas toujours prises en compte par l'État.

Enfin, une certaine partie des personnes souffrant de handicaps à travers la région peuvent recevoir des services de l'un des 9 organismes qui offrent des activités de jour. On en retrouve au moins un par MRC. Certains offrent des services à des personnes handicapées intellectuelles, d'autres à des personnes handicapées physiques alors que d'autres sont ouverts à tout type de déficience. Le CR La Maison met également à la disposition des personnes handicapées la base de plein air du lac Flavrian pour permettre à ces dernières de profiter d'un camp de vacances adapté moyennant une contribution financière.

Deuxième partie

Méthodologie



2.1 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette étude comprend deux volets distincts : la pratique du loisir en général et la participation à des activités de jour chez les personnes handicapées d'Abitibi-Témiscamingue¹. Les principaux objectifs de l'étude sont :

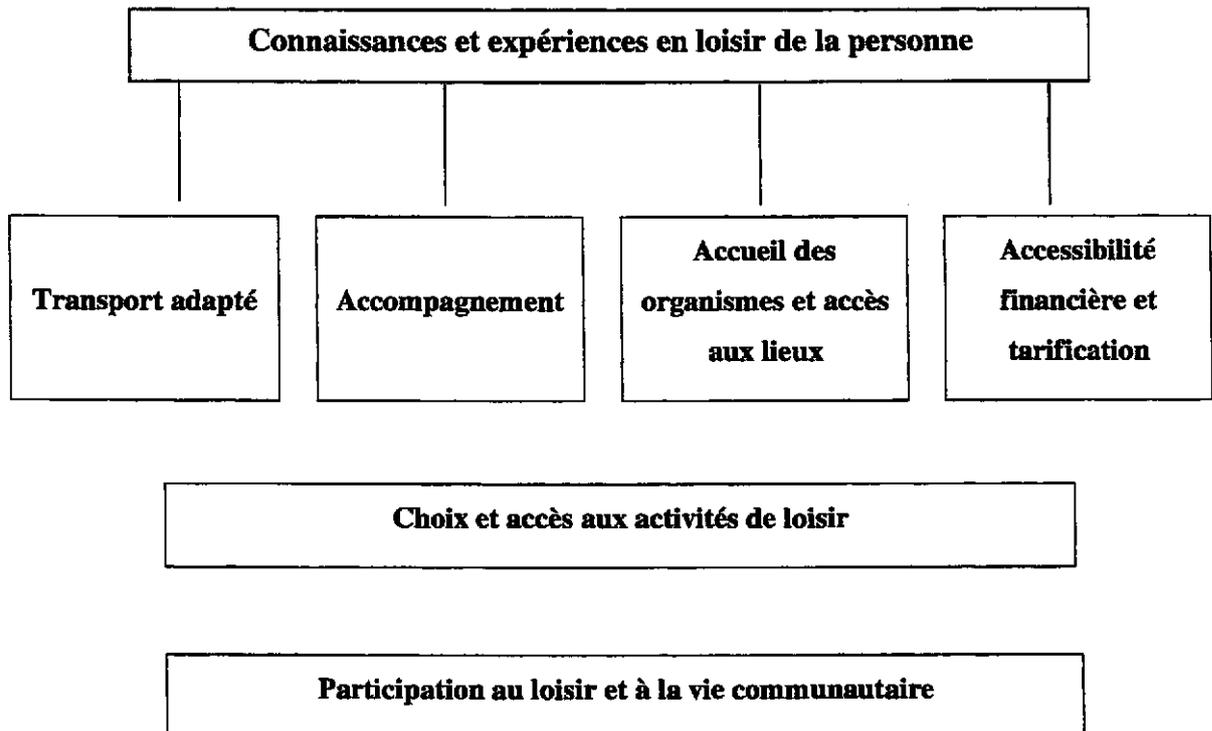
- d'identifier le niveau de pratique du loisir et des activités de jour chez les personnes handicapées en Abitibi-Témiscamingue;
 - de déterminer quelles sont leurs attentes en terme de loisir et d'activités de jour;
 - de déterminer la connaissance, les éléments de satisfaction et les lacunes en regard des offres de service;
 - de répertorier les possibilités offertes par les municipalités en terme d'infrastructures et de services;
 - de connaître la perception des municipalités quant à la pratique du loisir pour personnes handicapées;
 - de répertorier l'offre d'activités de jour pour personnes handicapées dans la région;
- de connaître la perception des organismes dispensateurs d'activités de jour quant aux ressources humaines, matérielles et financières dont ils disposent;
 - de comparer le niveau de pratique du loisir en Abitibi-Témiscamingue avec les données provinciales disponibles (Enquête sur la santé et les limitations d'activités : ESLA, 1991; Enquête québécoise sur les limitations d'activités : EQLA, 19982).

Le comité québécois des partenaires pour l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience (2000) dresse un modèle de participation au loisir des personnes handicapées en déterminant les facteurs qui influencent cette participation. Le premier de ces facteurs est de nature individuelle. Il se rapporte aux connaissances et expériences en loisir de la personne. Les quatre autres relèvent plutôt de l'environnement et du milieu dans lequel vivent les personnes handicapées. Ce cadre permet de déterminer la nature des moyens supplémentaires qui doivent être mis à leur disposition pour leur assurer un meilleur accès aux activités de loisir (voir figure 1). Ce cadre conceptuel a servi de base à la confection du questionnaire d'enquête.

¹ Les sujets de notre étude doivent répondre aux critères reconnus pour la reconnaissance du handicap i.e. « être limités dans l'accomplissement d'activités normales et, de façon significative et persistante, être atteints d'une déficience physique ou mentale ou utiliser régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier le handicap ».

² Les critères retenus pour ces enquêtes sont plus larges et englobent les troubles psychiques, troubles d'apprentissage reconnus par un professionnel, hyperactivité et certains problèmes de santé chroniques.

Figure 1 Modèle de participation au loisir des personnes handicapées



2.2 POPULATION À L'ÉTUDE

Plusieurs groupes ou individus font partie de la population retenue pour l'étude : les personnes handicapées ou leurs répondants *utilisateurs et non utilisateurs d'activités de jour, les organismes responsables d'activités de jour et les municipalités en tant que dispensateurs de loisir.*

2.2.1 LA PERSONNE HANDICAPÉE OU SON RÉPONDANT

La population visée par l'étude est constituée d'abord des personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique, des personnes autistes ou présentant des troubles envahissants du développement résidant en Abitibi-Témiscamingue ou leur répondant. L'étude s'intéresse aux personnes de 16 ans et plus. Dans certains cas, la responsable d'une ressource de type familial (RTF) a répondu au questionnaire en identifiant la personne pour laquelle elle répondait. Comme les personnes handicapées vivant en RTF risquent d'être davantage utilisatrices d'activités de jour (étant donné la lourdeur du handicap), il nous est apparu pertinent de les inclure dans l'étude. Les familles des personnes présentant des problèmes de santé mentale *non associés* à l'une des déficiences citées plus haut, n'ont pas été retenues aux fins de cette étude. En effet, cette clientèle fait l'objet d'un programme spécifique et reçoit des services différents.

La présente étude devait tenter de rejoindre environ 200 personnes handicapées (dont au moins le tiers participe aux activités de jour) pour l'ensemble de la région en respectant un équilibre entre les MRC. La population ciblée est constituée de familles des personnes handicapées qui répondent aux critères suivants :

- 1) une famille naturelle où vit une personne handicapée y compris la ressource de type familial (sont exclues les personnes handicapées vivant dans les milieux substituts d'hébergement et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux);
- 2) une famille naturelle où vit une personne inscrite en tant que personne handicapée dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (CLSC-CS et Centres de réadaptation) ou dans une association de personnes handicapées, ou dans un organisme de transport public adapté;
- 3) une famille où la personne répondante ou la personne handicapée est en mesure de répondre à une entrevue téléphonique qui se déroule en français;
- 4) une famille ou un individu ayant accepté de répondre à cette enquête lors d'une des études précédentes (transport, soutien à la famille, répit-dépannage, gardiennage et service de garde). L'échantillon actuel provient donc d'un élagage subséquent aux études antérieures dont les modalités de sélection sont présentées en appendice B.

Cette étude, étape de l'entente spécifique, a été réalisée à la suite de deux études similaires sur le transport et sur le répit, le dépannage et le gardiennage en Abitibi-Témiscamingue.

Nous avons contacté par téléphone les personnes qui ne s'étaient pas désistées afin de réaliser une entrevue téléphonique. À cette étape, les personnes pouvaient également refuser de répondre au questionnaire ou cesser leur collaboration au cours de l'entrevue.

La présente enquête fait abstraction d'une partie de la clientèle de personnes handicapées soit celle vivant en institution. Il faut donc se garder d'appliquer les résultats de l'étude à cette population.

Comme on peut le voir au tableau suivant, 218 personnes ont accepté de répondre à l'entrevue téléphonique et on retrouve un bon équilibre entre les municipalités.

Tableau 1
Nombre de questionnaires par territoire de MRC

MRC	Questionnaires
Abitibi	34
Abitibi-Ouest	41
Rouyn-Noranda	64
Témiscamingue	37
Vallée-de-l'Or	42
Total	218

Plus de la moitié des répondants (64 %) provient de *milieux urbains* alors que 37 % des familles sont issues de *milieux ruraux* (13,5 % dans un rang et 23,5 % dans le village) ce qui représente un taux équivalent à celui obtenu dans les autres études de l'entente spécifique.

Les milieux urbains ayant été définis aux fins de cette étude comme étant les chefs-lieux de chaque MRC (Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda, Ville-Marie et Val-d'Or), les autres municipalités seront considérées comme des milieux ruraux.

L'étude s'intéressait au loisir en général mais aussi aux activités de jour. Un certain nombre de répondants fréquentent les organismes

dispensateurs d'activités de jour ou les ont déjà fréquentés. Nous les avons retenus pour répondre à un questionnaire spécifique sur ce thème. Nous avons ainsi largement dépassé notre objectif avec 137 personnes handicapées (60 % de l'ensemble des répondants) fréquentant ou ayant fréquenté des centres d'activités de jour dont 98 y sont encore actifs. Le tableau suivant illustre le nombre de sujets de notre étude qui fréquentent et ont fréquenté les activités de jour par secteur de MRC (Q34) en le comparant avec le nombre total de répondants par MRC.

Tableau 2
Utilisateurs et anciens utilisateurs d'activités de jour par MRC*

MRC	Utilisateurs	Anciens utilisateurs	Taux de rétention %
Abitibi	13	8	61
Abitibi Ouest	25	5	73
Rouyn-Noranda	27	8	55
Témiscamingue	17	8	67
Vallée-de-l'Or	16	7	55

*3 personnes n'ont pas précisé leur provenance

Les caractéristiques des répondants

Les données ont été recueillies auprès de la personne handicapée elle-même (41 %), auprès des parents, d'un autre membre de la famille ou du conjoint de la personne handicapée (38 %) et auprès de responsables de ressources de type familial (21 %).

Les caractéristiques de la personne handicapée⁵

L'étude a permis de rejoindre 59 % de femmes handicapées (127) et 41 % d'hommes (87). Plus de 80 % des sujets (178) vivent avec d'autres personnes alors que 20 % (35) vivent seuls. Ce sont presque exclusivement des femmes qui vivent seules (33/35). Les 16-20 ans représentent 14 % de la population totale (31), les 21-40 ans, 31 % (68), les 41-60 ans comptent pour 35 % (75) et la

population de personnes de plus de 61 ans représente 18 % (38). Cette répartition correspond relativement bien à la répartition québécoise en fonction de l'âge.

Les déficiences ont été classées en quatre catégories⁶ pour la plupart des analyses. Le tableau 3 indique que 55 % des sujets déclarent une *déficience physique*, 36 % une *déficience intellectuelle*, 5 % une *déficience multiple* et 1 % de *l'autisme* ou un *trouble envahissant du développement*. Pour faciliter certains regroupements, le handicap physique inclut le handicap *moteur* (83), *sensoriel* (23) et *organique* (15) mais dans plusieurs analyses, ces différentes sous-classifications seront utilisées. Cette étude a permis de rejoindre davantage de personnes handicapées intellectuelles que les précédentes mais le manque de sujets autistes ne nous permet

⁵ Le nombre de répondants peut varier de 211 à 218 selon les informations demandées (non-réponses).

⁶ Les déficiences auditives, visuelles, du langage et de la parole, organiques et motrices ont été classées sous la catégorie « déficience physique ».

pas de tirer de conclusions pour cette clientèle.
Près de 77 % des répondants ont un handicap diagnostiqué depuis plus de 10 ans.

Tableau 3
Nature de la déficience ou de la limitation

Type de déficience	Nombre*	%
Déficience physique	121	55,5
Déficience intellectuelle	79	36,2
Déficience multiple	10	4,6
Autisme	2	,9
Autres	5	2,3

*9 usagers sont classés dans plus d'une catégorie

Selon le revenu familial

La moitié des familles de l'échantillon global déclarent un revenu *inférieur* à 10 000 \$; 32 % d'entre elles ont un revenu *entre 30 000 \$ et 59 000 \$* ; les autres familles, (10 %), déclarent un revenu *supérieur à 60 000 \$*. Les familles de personnes handicapées assistant aux activités de jour ont un revenu comparable comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 4
Utilisateurs et non-utilisateurs d'activités de jour: revenu familial comparatif (%)

Revenu total	Utilisateurs	Non-utilisateurs
Moins de 10 000 \$	18,4	16
Entre 10 000 \$ et 30 000 \$	32,9	33,9
Entre 30 000 \$ et 59 000 \$	34	32
Plus de 60 000 \$	14,5	10

Comparés au sujets de l'EQLA (1998), nos répondants déclarent des *revenus familiaux* plus

souvent très faibles (16 % vs 12 % gagnent *moins de 10 000 \$*) ou plus élevés (35 % gagnent plus de 40 000 \$ vs 27 %).

Selon le niveau de scolarité

Tableau 5
Niveau de scolarité des personnes handicapées (%)

Niveau de scolarité	Nombre en région	Taux %	
		Région	Province
Élémentaire et moins	141	65,3	33,8*
Secondaire (terminé ou non)	52	24	34,6
Collégial ou technique	17	7,9	22
Université	6	2,8	9,7

*LEQLA a calculé ce taux en fonction de 9 ans de scolarité et moins.

Une forte proportion des sujets n'a pas complété *d'études secondaires* comme l'indique le tableau précédent alors que seulement 10,7 % ont terminé des *études post secondaires*. La population à l'étude présente un niveau de scolarisation très en deçà de ce qu'on retrouve dans la population sans incapacité (13,1 %, 37 %, 33,2 %, 16,8 %) et également dans l'EQLA (1998). Les résultats comparatifs devront tenir compte de cette différence qui peut influencer les choix d'activités de loisir.

2.2.2 LES ORGANISMES DISPENSATEURS D'ACTIVITÉS DE JOUR

La région compte 9 organismes dispensateurs d'activités de jour ayant des ententes avec les CR. Comme on peut le voir au tableau suivant, on en retrouve au moins un par MRC. Certains se consacrent prioritairement à un type de déficience alors que d'autres ouvrent leur centre à l'ensemble des personnes handicapées.

Tableau 6
Organismes dispensateurs d'activités de jour et villes desservies selon les ententes

MRC	Organisme	Ville desservie	Clientèle principale
Abitibi	Le Saule Fragile (Arche)	Amos	Déficience intellectuelle
	RASPHA	Amos	Déficience physique
Abitibi-Ouest	Club de l'Amitié des handicapés	La Sarre	Toutes déficiences
Rouyn-Noranda	Les Intrépides	Rouyn-Noranda	Toutes déficiences
Témiscamingue	L'Association des parents d'enfants handicapés	Ville-Marie	Déficience intellectuelle
	L'ACTIA	Ville-Marie	Déficience physique
	Indépendance 65+	Témiscaming	Déficience physique et personnes âgées
Vallée-de-l'Or	Club des handicapés	Vald'Or/Senneterre/Malartic	Déficience intellectuelle
	Centre d'intégration physique de l'Envol	Vald'Or/Senneterre/Malartic	Déficience physique

Dans le bilan de l'implantation du cadre de référence (1999), la Régie régionale souligne que les activités de jour mises en place dans chaque MRC doivent répondre aux attentes suivantes :

- se dérouler dans un cadre favorisant l'intégration sociale des personnes et ce, dans le respect des caractéristiques particulières de chaque personne et de chacun des groupes concernés;
- favoriser la participation des membres de la communauté;

2.2.3 LES MUNICIPALITÉS

Des représentants des 5 chefs-lieux de MRC de la région ont été rencontrés en entrevue alors qu'on demandait aux autres répondants des municipalités de bien vouloir remplir un questionnaire écrit.

Le tableau suivant présente le nombre de localités rejointes ainsi que la proportion de population de la MRC représentée. On retiendra que près de 90 % de la population de la région est incluse dans les réponses des représentants municipaux puisque les municipalités manquantes sont souvent peu peuplées et influencent donc peu les résultats quantitatifs.

Tableau 7
Nombre de localités rejointes par MRC et proportion de la population représentée

MRC	Nombre total de municipalités	Nombre de municipalités répondantes	Proportion de la population représentée
Abitibi	17	11	87 %
Abitibi-Ouest	24	13	78 %
Rouyn-Noranda	13	9	95 %
Témiscamingue	20	14	86 %
Vallée-de-l'Or	10	9	98 %

2.3 MÉTHODE UTILISÉE

Pour les fins de cette étude, des questionnaires ont été élaborés afin de rejoindre trois populations distinctes selon le ou les volets de l'étude les concernant (voir tableau 8). Les questionnaires et les canevas d'entrevue sont présentés à l'appendice C.

Tableau 8
Population à l'étude et outils d'enquête selon les volets de l'étude

Population à l'étude	Outils d'enquête
Personnes handicapées ou leur répondant	Questionnaire téléphonique: loisir et activités de jour
Chefs-lieux des MRC (5)	Entrevue semi-dirigée
Autres municipalités	Questionnaire écrit
Organismes dispensateurs d'activités de jour	Entrevue semi-dirigée

2.3.1 LA PERSONNE HANDICAPÉE OU SON RÉPONDANT

Un questionnaire, administré par téléphone, a été élaboré permettant de recueillir des données quantitatives et qualitatives pour deux volets : le loisir général et les activités de jour pour les usagers concernés. Les thèmes suivants ont été retenus :

- connaissance des habitudes de loisir individuel et collectif des personnes handicapées;
- motivation et niveau de satisfaction quant à la pratique du loisir et des activités de jour;
- besoins des individus en regard de ces services;
- connaissance des organismes dédiés au loisir, des infrastructures de loisir et des mécanismes d'accompagnement disponibles;

Plusieurs questions permettent également de mieux connaître la personne handicapée et son contexte de vie. Le questionnaire a été pré-testé et corrigé puis soumis au comité de suivi de l'entente.

2.3.2 LES ORGANISMES DISPENSATEURS D'ACTIVITÉS DE JOUR

Un canevas a servi de base aux entrevues tenues auprès des organismes qui offrent des activités de jour. Il a été pré-testé auprès de l'organisme « Les Intrépides » de Rouyn-Noranda par la responsable de la recherche et l'agent qui assumait les entrevues. Les principaux thèmes retenus sont les suivants :

- vérification de l'offre de services en matière d'activités de jour, de clientèle visée, du niveau de fréquentation, du type d'encadrement offert, de l'état des lieux, des moyens de financement...;
- liens avec la communauté et les organismes locaux et régionaux de loisir;
- limites et difficultés vécues;
- développement éventuel;
- niveau de satisfaction quant au fonctionnement de l'organisme;
- suggestions.

2.3.3 LES MUNICIPALITÉS

Un second questionnaire a été conçu à partir d'informations recueillies auprès des différentes instances préoccupées par le loisir chez les personnes handicapées et auprès du comité de travail. Ce questionnaire, expédié aux différentes localités par la poste, a permis de recueillir des données quantitatives et qualitatives. Les principaux thèmes retenus sont les suivants :

- connaissance des types de handicaps auxquels la municipalité est confrontée en terme de disponibilité au loisir;
- recueil d'informations sur les offres de loisir, les infrastructures existantes dans chaque municipalité et niveau d'accessibilité;
- contraintes et limites vécues quant à l'intégration au loisir de personnes handicapées;
- liens avec les organismes régionaux de loisir;
- suggestions quant à l'amélioration de la situation.

Comme la plupart des petites municipalités n'ont pas de secrétariat permanent, nous avons conçu un questionnaire court permettant un choix de réponses. Par ailleurs, les gens qui désiraient émettre des commentaires ou suggestions avaient le loisir de le faire. Le questionnaire a été pré-testé auprès d'un maire d'une petite municipalité (Lise Delisle, Destor) et corrigé.

Les mêmes objectifs étaient visés lors des entrevues avec les représentants des 5 chefs-lieux. Par ailleurs, les rencontres avec les représentants municipaux ont permis d'approfondir les orientations politiques couvrant l'ensemble des dimensions liées à l'accessibilité et à l'adaptation des services.

Les objectifs visés par les différents outils d'enquête ont été présentés au comité de suivi de l'entente spécifique pour approbation.

2.4 DÉROULEMENT

2.4.1 LA PERSONNE HANDICAPÉE OU SON RÉPONDANT

Trois personnes ont réalisé les entrevues téléphoniques. Elles ont reçu une formation préalable. Les entrevues téléphoniques, d'une durée approximative de 20 minutes, ont été réalisées entre le 10 mai et le 26 juin 2001. Certains répondants ont préféré ne pas répondre ou ne sont pas concernés par certaines questions; les résultats indiquent alors le nombre de personnes ayant effectivement donné de l'information et non la population totale.

2.4.2 LES ORGANISMES DISPENSATEURS D'ACTIVITÉS DE JOUR

Des entrevues semi-dirigées ont eu lieu dans chacun des organismes dispensateurs d'activités de jour en mai 2001. Le même agent de recherche assumait les entrevues.

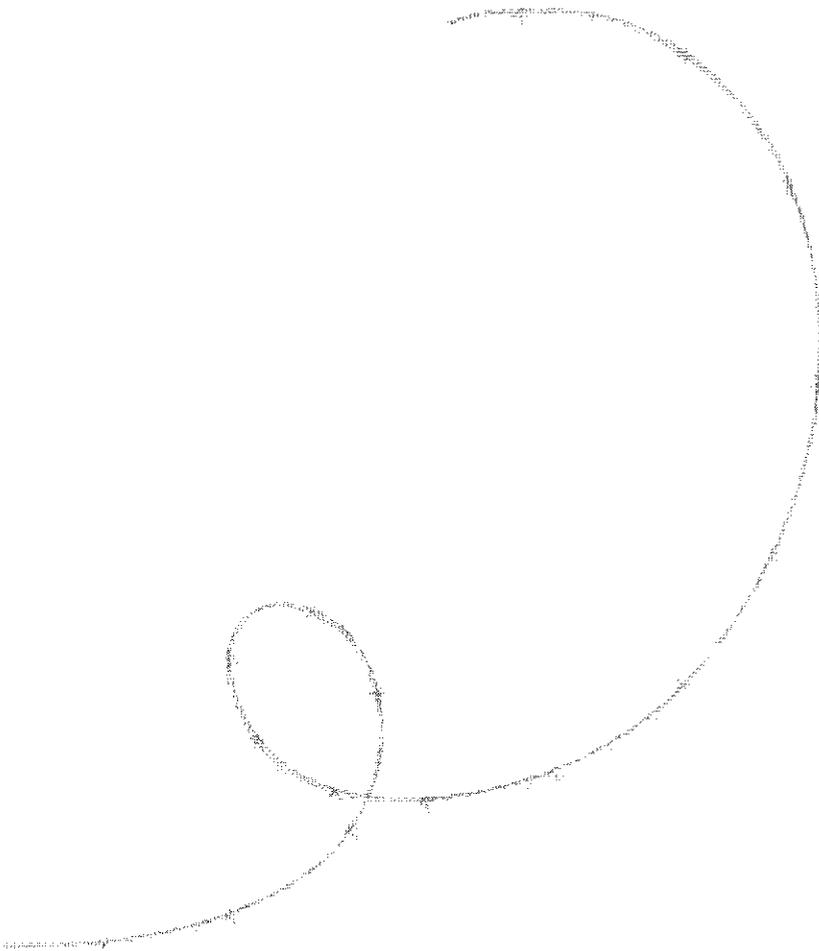
2.4.3 LES MUNICIPALITÉS

Début mai, des questionnaires ont été envoyés à toutes les *localités* (85) accompagnés d'une lettre soulignant l'importance de leur participation. Une enveloppe pré-adressée pour le retour était incluse dans l'envoi. Une relance a été assurée après 2 semaines auprès des municipalités pour lesquelles nous n'avions pas reçu de réponse. Dans certains cas, l'entrevue a été effectuée par téléphone lors de la relance.

Les entrevues avec des représentants de chaque chef-lieu (5) ont été assumées par le même agent de recherche. Dans certains cas, plusieurs personnes ont participé aux entrevues (loisir, culture, sport...). Les entrevues ont été réalisées en mai 2001.

Troisième partie

Résultats de l'étude



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE⁷

La section des résultats se divise en 3 sous-sections. La première regroupe les données se rapportant à la pratique *d'activités de loisir autre que l'activité physique*, à la *pratique d'activités physiques* pendant les heures de loisir et à la *pratique d'activités touristiques*. Dans cette section, certaines comparaisons pourront être faites entre les résultats de l'enquête nationale et ceux obtenus en région (ESLA, 1991; EQLA, 1998) et quelquefois avec les données concernant les personnes ne souffrant pas de handicap (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001). Par ailleurs, comme on l'a déjà souligné, la population de l'ESLA et de l'EQLA comprenait un éventail moins ciblé de personnes à capacité réduite (pas nécessairement reconnues comme personnes handicapées) que la présente étude si bien que des réserves doivent être apportées quant aux comparaisons brutes.

La seconde sous-section présente les résultats de l'enquête sur les activités de jour pour les utilisateurs anciens et actuels et propose les résultats des entrevues avec les responsables d'activités de jour au niveau régional.

La troisième rapporte les résultats obtenus auprès des municipalités de la région.

⁷ Il est évident que certains changements se sont produits entre la période de l'étude et sa diffusion particulièrement dans les organismes et les municipalités. Ces résultats sont ceux de l'été 2001.

3.1 LA PERSONNE HANDICAPÉE OU SON RÉPONDANT

3.1.1 PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE LOISIR AUTRE QUE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Les questions Q13 à Q16 portent sur la participation des personnes handicapées à des *activités de loisir autre que l'activité physique*. Une liste d'activités de loisir était présentée d'abord et le sujet indiquait s'il pratiquait ce loisir, sa *fréquence* de pratique et les *limites* vécues.

La pratique d'activités de loisir favorise l'intégration sociale et revêt d'autant plus d'importance que plusieurs personnes handicapées sont limitées dans la pratique de l'activité physique. Plus de 71 % des sujets pratiquent *des activités de loisir autres que l'activité physique* (province 72 %, EQLA, 1998). Ce sont, par ordre d'importance, la télé/radio/musique, les rencontres sociales, le magasinage, l'événement sportif ou culturel, l'activité artistique ou artisanale, la lecture et la navigation sur Internet.

Le tableau suivant résume le niveau de pratique des différentes activités en le comparant avec les données de l'ESLA 1991.

Tableau 9

Proportion de personnes handicapées pratiquant l'activité de loisir au moins une fois par... (%)

Activité	...jour	..semaine	...mois	...à l'oc- sion	Total ré- gion	Total ESLA
Télé/radio/musique	92,2	2,3	-	4,1	98,6	92,9
Lecture	30,3	11,9		17,9	60,1	78,3
Activité artistique/artisanale	15,1	22,9	4,6	21,1	63,7	38
Activité sociale/rencontre	18,8	45,4	4,6	17,9	86,7	80,9
Magasinage	2,8	46,3	11,0	25,7	85,8	77
Événements sportifs, concerts, cinéma, théâtre...	-	5,5	9,2	51,4	66,1	57,9
Navigation internet	6	6,9	1,4	6,4	20,7	N/D*

*Cette question n'existait pas lors de l'enquête provinciale

On remarque que, si on exclut la lecture, les sujets de notre étude pratiquent davantage l'ensemble des activités. La différence est particulièrement marquée au niveau de *l'activité artistique/artisanale*. Cet écart peut sans doute s'expliquer par le fait que près de la moitié de nos sujets fréquentent les organismes d'activités de jour ce qui n'est pas nécessairement le cas pour l'étude de l'ESLA qui s'adressait à l'ensemble des personnes handicapées. On retrouverait peut-être le même engouement chez les personnes sans handicap de la région puisque l'Observatoire de

l'Abitibi-Témiscamingue (2001) note que les lecteurs de la région sont particulièrement friands de revues de bricolage, de cuisine et d'horticulture (61 % contre 49 % pour la province) et, pour l'ensemble de la province, l'Abitibi-Témiscamingue est la région où se pratiquent davantage les arts plastiques ou une autre forme d'artisanat (MCC, 2001). Le même phénomène s'applique à l'item *activité sociale/rencontre* qu'on retrouve quotidiennement chez 18,8 % des sujets alors que l'ESLA en retrouve à peine 8 %. Les activités de jour suscitent obligatoirement les

rencontres sociales et doivent influencer ce résultat.

L'ESLA recense 78,3 % des sujets qui lisent à l'occasion ou davantage, on en retrouve à peine 60 % en région. Quarante-deux pour cent d'entre eux lisent régulièrement (chaque jour ou chaque semaine) alors qu'on en retrouve 52 % chez les personnes sans handicap en Abitibi-Témiscamingue (MCC, 2001).

Le niveau d'âge influence quelques-uns des choix (magasinage, activités sportives et culturelles, navigation Internet et lecture). Par exemple, plus les sujets sont jeunes, plus ils s'adonnent à ces activités. Sauf pour la *lecture*, aucune activité de loisir ne croît avec l'âge chez les répondants (voir tableau 10).

Tableau 10

Proportion de personnes handicapées pratiquant l'activité de loisir selon le groupe d'âge (%)

Activité	16-21 ans	22-41 ans	42-61 ans	62 + ans
	N : 35	N : 68	N : 75	N : 38
Télé/radio/musique	91	100	98	95
Lecture	57	52	62	71
Activité artistique/artisanales	74	63	62	60
Activité sociale/rencontre	83	88	82	90
Magasinage	100	89	81	76
Événements culturels (concerts, cinéma, théâtre...)	86	76	54	45
Événements sportifs	74	47	29	19
Navigation Internet	60	21	10	,08

On retrouve 20,6 % des sujets de l'étude qui s'adonnent à la *navigation Internet* alors qu'on en retrouve 19,4 % dans la population générale

d'Abitibi-Témiscamingue (MCC, 2001).

L'appartenance sexuelle semble avoir peu d'impact sur les choix. En effet, sauf pour l'assistance à des événements sportifs que les hommes valorisent davantage (47 % vs 36 %) et les femmes qui optent davantage pour l'activité artistique et artisanale (69 % vs 56 %), les choix s'avèrent très semblables.

Les caractéristiques de l'incapacité peuvent certainement influencer la pratique d'activités de loisir tout comme celle du sport et du tourisme. Le tableau 11 fait état des choix faits en fonction de l'incapacité.

Tableau 11
Niveau de pratique de loisir selon le type d'incapacité (%)

Activité	Intellectuelle N:79	Motrice N:83	Sensorielle N:23	Organique N:15	Multiple N:10
Télé/radio/musique	100	97	100	100	100
Lecture	44	73	61	73	50
Activité artistique/artisanale	71	65	52	67	30
Activité sociale/rencontre	86	89	91	87	80
Magasinage	87	82	91	93	70
Événements culturels (concerts, cinéma, théâtre...)	73	58	79	67	50
Événements sportifs	47	32	57	27	40
Navigation Internet	13	26	35	27	-

Ce sont les personnes handicapées sensorielles qui ont le taux le plus élevé de pratique de loisir. Elles se démarquent au niveau des rencontres sociales, de l'assistance à des événements sportifs et de l'utilisation d'Internet. Viennent ensuite les personnes handicapées organiques et motrices chez qui le niveau ainsi que l'utilisation d'Internet s'avèrent élevés. Les personnes avec handicaps multiples sont celles qui déclarent le plus faible niveau de pratique de loisir.

Il semble que selon la *MRC d'appartenance*, certaines activités de loisir soient davantage développées. On retrouve davantage de lecteurs réguliers dans la MRC Vallée-de-l'Or (71 %) et Rouyn-Noranda (67 %), (Témiscamingue et Abitibi-Ouest, 56 %, Abitibi, 41 %). Les activités sociales sont choisies dans la MRC Témiscamingue par 100 % des sujets alors que les autres MRC les choisissent à 85 %. L'assistance aux événements sportifs est peu choisie dans la Vallée-de-l'Or et au Témiscamingue et la navigation Internet est peu présente chez les sujets d'Abitibi-Ouest (0,5 %) et de la Vallée-de-l'Or (9 %) (Abitibi 23 %, Témiscamingue 29 %, Rouyn-Noranda 31 %).

Malgré les taux de pratique d'activités de loisir, 47,7 % *voudraient en pratiquer davantage* (EQLA, 39,6 %). Ce désir se retrouve particulièrement chez les gens ayant une déficience motrice

(43/83), ceux avec une déficience organique (10/15) et multiple (5/9). C'est dans la MRC Témiscamingue que les sujets semblent avoir une meilleure réponse à leurs besoins en terme de loisir avec moins de 37 % qui voudraient en pratiquer davantage (Rouyn-Noranda, 51 %; Abitibi-Ouest, 50 %; Vallée-de-l'Or, 49 %; Abitibi, 47 %).

Par ailleurs, l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (2001) souligne que 79 % des personnes sans handicap voudraient pratiquer davantage d'activités de loisir ce qui représente près de 10 % de plus que la moyenne provinciale. Le manque d'argent et l'éloignement des lieux sont les raisons invoquées le plus souvent. En ce sens, les personnes handicapées, outre les limites liées au handicap, vivent également les limites vécues par l'ensemble de la population du milieu régional.

L'âge influence également le degré de satisfaction quant aux possibilités de loisir. Ce sont les *jeunes de 16-21 ans* qui manifestent davantage d'insatisfaction avec 63 % (42-61 ans 47 %; 22-41 ans 46 %; 62 ans et + 37 %).

Comme en témoigne le tableau 12, parmi les raisons invoquées comme empêchement à la pratique d'un loisir, on retrouve plus de 6 fois le taux provincial en ce qui a trait aux besoins

d'*accompagnement* non satisfaits, 8 fois en ce qui concerne les problèmes liés au *transport*, près de 4 fois les problèmes liés aux *distances* à parcourir et 10 fois aux *installations non adaptées*. Ces éléments d'insatisfaction face au loisir font clairement ressortir la difficulté pour les personnes handicapées de combler leurs besoins de loisir en région. Même si ces résultats surpassent largement ceux de l'ESLA et de l'EQLA, certaines autres études s'adressant aux personnes handicapées soulignent que 50 % d'entre elles n'ont pas accès à des services de transport adéquats (AQLPH, 1994) et que plusieurs ne peuvent combler leurs besoins d'accompagnement (Lefebvre, 1994). En outre, affirment-ils, les personnes ayant un handicap physique font face à plusieurs barrières notamment en ce qui concerne l'aménagement des lieux et des équipements. Ces résultats s'apparentent davantage à ceux que nous avons obtenus.

La réponse « *pas le goût d'y aller seul(e)* » touche plus de la moitié des individus alors que « *la timidité ou la peur de déranger* » semble également limiter l'accès au loisir. Ces facteurs, par l'importance qui leur est donnée, pourraient suggérer un besoin de jumelage ou de parrainage pour certaines catégories de personnes.

Tableau 12

Raisons qui empêchent les personnes handicapées de pratiquer davantage d'activités de loisir (%)

Raisons	Région N:106	EQLA 1998
Limites physiques ou intellectuelles	70,8	42,2
Besoin d'accompagnement	64,5	10,2
Lieu de l'activité trop éloigné	57,9	15,5
Pas le goût d'y aller seul(e)	50,9	N/D*
Transport inadéquat	43,5	5,7
Coût trop élevé	41,1	35,9
Timidité ou peur de déranger	39,3	7,7
Installations non adaptées	32,1	3,5
Manque d'encouragement des proches	16,8	5,5

*Item absent du questionnaire de l'EQLA

Le tableau suivant illustre les limitations vécues en fonction du type d'incapacité.

Tableau 13
Raisons qui limitent la pratique d'activités de loisir selon le type d'incapacité (%)*

Raisons	Motrice N:43	Intellectuelle N:37	Multiple N:5	Organique N:10	Sensorielle N: 9
Limites physiques ou intellectuelles	81	54	60	90	50
Besoin d'accompagnement	62	68	60	50	79
Transport inadéquat	47	51	20	33	22
Pas le goût d'y aller seul(e)	55	56	40	40	44
Lieu de l'activité trop éloigné	62	51	40	60	66
Installations non adaptées	51	11	20	44	33
Coût trop élevé	53	26	60	40	33
Timidité ou peur de déranger	44	31	20	50	44
Manque d'encouragement	16	16	20	10	22

* Le nombre de répondants varie ici ce qui explique l'apparente inexactitude des %.

Bien que souligné fortement par tous, le besoin d'*accompagnement* semble plus important chez les personnes handicapées sensorielles alors que le transport affecterait surtout les personnes handicapées motrices et intellectuelles. Quant aux limites causées par le handicap lui-même, elles affectent davantage les gens atteints d'incapacité motrice et sensorielle.

En général, les hommes et les femmes semblent vivre les mêmes limitations dans la pratique du

loisir bien que le *coût élevé* de l'activité soit plus souvent cité par les femmes (71 % vs 60 %) ainsi que le *besoin d'accompagnement* (75 % vs 64 %). On a vu que davantage de femmes de l'étude vivaient seules, ce qui explique sans doute en partie les difficultés accrues en terme économique et de soutien social. Par ailleurs, la *timidité et la peur de déranger* se retrouvent presque deux fois plus souvent chez la femme (39 % vs 22 %). L'âge semble avoir peu d'impact sur les limites à la pra-

tique sauf la *timidité ou la peur de déranger* qui croissent avec l'âge.

Comme l'organisation de loisir est différente dans chacune des MRC et risque ainsi de favoriser ou limiter la pratique, le tableau suivant fait état des limites vécues en fonction de chacun des milieux.

Tableau 14

Raisons qui limitent la pratique d'activités de loisir en fonction de la MRC d'appartenance (%)

Raisons	Abitibi N:16	Abitibi- Ouest N:23	Rouyn- Noranda N:33	Témisca- mingue N: 13	Vallée- de-l'Or N:21
Limites physiques/intellectuelles	79	61	57	84	90
Besoin d'accompagnement	50	70	69	71	57
Lieu de l'activité trop éloigné	50	70	49	71	57
Pas le goût d'y aller seul(e)	55	47	59	48	42
Transport inadéquat	56	62	32	21	49
Coût trop élevé	25	49	39	21	62
Timidité ou peur de déranger	37	43	33	50	38
Installations non adaptées	37	13	32	57	34
Manque d'encouragement des proches	6	8	32	9	18

Le besoin d'*accompagnement* semble primer dans les MRC Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue alors que les distances à parcourir affectent davantage les gens des MRC Abitibi-Ouest et Témiscamingue et que les limites du *transport* touchent particulièrement Abitibi et Abitibi-Ouest. Les *coûts* reliés au loisir seraient

considérés trop élevés dans les MRC de la Vallée-de-l'Or et, dans une moindre mesure en Abitibi-Ouest. *L'adaptation des lieux* se ferait surtout problématique au Témiscamingue alors que les personnes handicapées perçoivent qu'elles ne sont pas assez encouragées dans leur pratique de loisir dans les MRC de la Vallée-de-l'Or et de Rouyn-Noranda.

En effet, dans une précédente étude sur le répit-dépannage et le gardiennage, plusieurs parents des personnes handicapées avaient manifesté la crainte de laisser leurs proches quand ils ne connaissaient pas suffisamment les gens qui les accueillent, ce qui est le cas dans les plus grandes agglomérations.

Certains répondant ont apporté des précisions sur les raisons *qui limitent* leur pratique d'activités de loisir. Quelques personnes mentionnent que l'état de dépression relié à la non acceptation du handicap fait en sorte qu'elles s'isolent. D'autres développent des troubles de comportement (surexcitation, perte de contrôle, méfiance..) qui semblent limiter l'accès au loisir de groupe. Les troubles sensoriels semblent également apporter leur lot de limites : peur de se perdre, manque de vision ou d'audition pour spectacles et concerts.

Quant à la pratique du loisir *en groupe* ou *individuellement* (Q10), les avis sont assez partagés entre les activités de groupe (24,8 %) et les activités individuelles (21,6 %) alors que la *combinaison des deux* rejoint davantage de personnes (52,4 %).

3.1.2 PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES

Une série de questions permettait également de mesurer les habitudes de *pratique de l'activité physique* (Q17-Q18-Q19). Une liste d'activités était présentée et le sujet indiquait s'il pratiquait et à quelle fréquence, en plus d'identifier les raisons qui l'empêchaient d'en pratiquer davantage.

Globalement, 72 % des sujets avec incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir (EQLA, 65 %). Ce sont, par ordre d'importance, la marche, l'exercice physique à la maison, les sports d'équipe et les promenades en fauteuil roulant ou vélo, la natation et la danse. On remarque que, si on excepte la *marche et le jardinage*, les sujets de notre étude pratiquent davantage l'ensemble des activités. Par ailleurs, les résultats plus récents de l'EQLA indiquent une diminution de la pratique de la marche (de 91,9 % à 78,7 %) en 1998 au niveau provincial. Les données de l'EQLA indiquent également que les *sports d'équipe* sont pratiqués par 15 % des sujets alors que notre étude en dénombre près de 3 fois plus. Par ailleurs, les personnes handicapées participent également davantage régulièrement (au moins chaque mois) à des sports d'équipe que les personnes sans handicap de la région (26 % vs 20 %). Doit-on encore y voir l'effet des activités de jour sur la pratique globale du sport de groupe ?

Le tableau suivant résume le niveau de pratique des différentes activités en le comparant avec les données de l'ESLA 1991.

Tableau 15
Proportion de personnes handicapées pratiquant l'activité physique au moins une fois par... (%)

Activité	...jour	semaine	...mois	...à l'occa- sion	Région N: 218	ESLA(1) 1991
Marche	40,4	18,8	0,9	12,4	72,5	91,9
Exercice physique à la maison	21,1	14,2	0,9	14,7	50,9	41,4
Sport d'équipe	0,5	23,4	1,8	14,7	40,4	N/D*
Promenade en fauteuil ou vélo	18,8	9,6	-	11,9	40,3	32,2
Natation	3,7	17,4	0,9	18,3	40,3	33,3
Danse	,5	7,3	7,8	22	37,6	30
Jardinage	5,5	5,0	0,5	16,5	27,5	35,6
Sport d'hiver	1,8	7,8	2,8	11,0	23,4	N/D*
Exercice physique dans un centre	0,9	9,6	0,9	6,4	17,8	N/D*

*Ces questions n'existaient pas lors de l'enquête provinciale

(1) Données de l'EQLA non disponibles.

Il apparaît évident que le type de handicap influence le choix des activités physiques dans la pratique. Globalement, ce sont les personnes avec une déficience intellectuelle ou sensorielle qui pratiquent davantage d'activités sportives. Les personnes handicapées motrices, sensorielles et, dans une moindre mesure, organiques, pratiquent davantage l'exercice physique à la maison.

Les sports d'équipe trouvent davantage la faveur des personnes handicapées intellectuelles ainsi que la natation et la danse. La natation ainsi que l'exercice physique dans un centre se retrouvent également dans les choix priorités chez les personnes handicapées sensorielles (voir tableau 16).

Tableau 16
Proportion de personnes handicapées pratiquant l'activité physique selon le type d'incapacité (%)

Activité	Intellectuelle N:79	Motrice N:83	Sensorielle N:23	Organique N:15	Multiple N:10
Marche	89	52	87	67	70
Exercice physique à la maison	39	60	65	53	30
Sport d'équipe	60	27	35	20	30
Promenade en fauteuil ou vélo	41	42	39	40	50
Natation	50	28	61	13	40
Danse	52	24	43	13	10
Jardinage	29	23	26	27	50
Sport d'hiver	29	17	35	7	40
Exercice physique dans un centre	19	16	30	7	10

Les hommes pratiquent davantage d'activités physiques que les femmes. La situation est encore plus contrastée en ce qui a trait aux *sports d'équipe* (49 % vs 33 %), aux *sports d'hiver* (32 % vs 18 %), à la pratique d'*exercices physiques dans un centre* (23 % vs 15 %), à la maison (57 % vs 47 %), à la *natation* (46 % vs 37 %) et à la *promenade en fauteuil ou vélo* (46 % vs 36 %). Par ailleurs, certaines activités s'avèrent identiques : *danse, jardinage et marche*. C'est chez les répondants de la MRC Rouyn-Noranda que la pratique d'activités physiques s'avère la plus populaire. Suivent, en ordre décroissant, les MRC d'Abitibi, du Témiscamingue, de la Vallée-de-l'Or et d'Abitibi-Ouest où le taux est le plus bas. Certaines particularités régionales apparaissent dans les résultats relatifs à la MRC. Par exemple, la *danse et la marche* sont davantage pratiquées chez les sujets de Rouyn-Noranda, le *vélo* au Témiscamingue et en Abitibi, les *sports d'équipe et la natation* en Abitibi et à Rouyn-Noranda, *l'exercice physique à la maison* au Témiscamingue et en Abitibi.

d'exercices physiques à la maison.

La pratique de *sports d'hiver* et de *sports d'équipe* apparaît particulièrement faible dans la Vallée-de-l'Or avec aussi peu que 14 % et 26 % de gens qui s'y adonnent. La même situation se retrouve en ce qui a trait à la pratique d'*exercices physiques dans un centre* (10 %). Abitibi-Ouest se démarque avec une faible pratique d'activités de *jardinage* et

Tableau 17

Proportion de personnes handicapées pratiquant l'activité physique selon le groupe d'âge (%)

Activité	16-21 ans N : 35	22-41 ans N : 68	42-61 ans N : 75	62 + ans N : 38
Marche	80	82	61	71
Exercice physique à la maison	74	40	40	63
Sport d'équipe	71	54	28	10
Promenade en fauteuil ou vélo	77	37	33	24
Natation	68	60	21	16
Danse	46	56	27	21
Jardinage	34	23	32	21
Sport d'hiver	37	29	19	8
Exercice physique dans un centre	40	15	12	16

On remarque que dans la plupart des situations (sports d'équipe et sports d'hiver, promenades en fauteuil ou vélo, natation), la pratique d'activités physiques diminue avec l'âge. Par contre, le groupe de plus de 62 ans comporte une bonne proportion de gens actifs à la *marche*. Comme chez les plus jeunes, ce groupe pratique également *l'exercice physique à la maison*, activité boudée davantage par les gens de 22-61 ans.

Malgré ces taux de pratique élevés, 38,1 % voudraient en *pratiquer davantage* (EQLA 52,5 %) et ne peuvent le faire parce qu'ils font face à des obstacles les empêchant de pratiquer à volonté leurs exercices préférés. Comme en témoigne le tableau 18, les raisons invoquées concernent souvent des obstacles que rencontrent quotidiennement ces personnes sur lesquelles il est possible d'intervenir : problèmes de transport et d'équipements adaptés, accompagnement.

Tableau 18
Raisons qui limitent la pratique d'activités physiques (%)

Raisons	Région N :106	EQLA 1998
Limites physiques	68,7	60,5
Besoin d'accompagnement	66,3	11,3
Transport inadéquat	53,0	5,5
Pas le goût d'y aller seul(e)	51,8	N/D*
Lieu de l'activité trop éloigné	49,4	13,9
Activités non adaptées	39,5	N/D*
Installations non adaptées	39,8	4,9
Coût trop élevé	38,1	21,0
Timidité ou peur de déranger	28,0	7,3
Manque d'encouragement des proches	24,1	4,9

*Items absents du questionnaire de l'EQLA

L'ensemble d'empêchements à la pratique de l'activité physique s'avère supérieur sur tous les items retrouvés par l'EQLA. Comme pour le loisir, le besoin *d'accompagnement* semble particulièrement important en région et l'insatisfaction reste plus élevée quant au *transport* et à *l'adaptation des lieux*. On remarque également que le facteur « *pas le goût d'y aller seul(e)* » et « *la timidité* » restent des éléments présents et sur lesquels des programmes de jumelage ou de parrainage pourraient avoir un impact positif.

l'ensemble d'empêchements à la pratique de l'activité physique s'avère supérieur sur tous les items retrouvés par l'EQLA. Comme pour le loisir, le besoin *d'accompagnement* semble particulièrement important en région et l'insatisfaction reste plus élevée quant au *transport* et à *l'adaptation des lieux*. On remarque également que le facteur « *pas le goût d'y aller seul(e)* » et « *la timidité* » restent des éléments présents et sur lesquels des programmes de jumelage ou de parrainage pourraient avoir un impact positif.

Comme pour les activités de loisir, les sujets de la MRC Témiscamingue manifestent un taux d'insatisfaction plus bas que les autres MRC avec 22 % (Abitibi-Ouest, 50 %, Rouyn-Noranda, Val-

Tableau 19**Raisons qui limitent la pratique d'activité physique en fonction de la MRC d'appartenance (%)**

Raisons	Abitibi N:16	Abitibi- Ouest N:23	Rouyn- Noranda N:33	Témisca- mingue N:13	Vallée-de- l'Or N:21
Limites physiques ou intellec- tuelles	45	60	68	78	89
Besoin d'accompagnement	55	80	68	44	67
Lieu de l'activité trop éloigné	27	55	52	56	50
Pas le goût d'y aller seul(e)	55	40	60	33	61
Transport inadéquat	55	70	52	22	50
Coût trop élevé	27	43	32	11	61
Timidité ou peur de déranger	27	35	12	33	41
Installations non adaptées	9	40	48	44	44
Manque d'encouragement des proches	0	15	36	0	44
Activités non adaptées	36	15	46	56	53

Le besoin d'*accompagnement* ne semble pas toujours tributaire de l'*incapacité* puisque dans la MRC Témiscamingue, il est plutôt modéré alors que l'*incapacité* est citée comme un facteur important d'empêchement à la pratique du loisir. D'autres mesures viennent sans doute combler ce besoin d'accompagnement : proximité de la famille élargie, gens qui se connaissent davantage étant donné la taille du milieu ou présence de plusieurs organismes communautaires.

Cette hypothèse pourrait expliquer également le fait que plus le milieu est peuplé, plus les gens

disent ne pas avoir le goût de *pratiquer seuls* les activités de loisir. Les résidents de la Vallée-de-l'Or se démarquent des autres MRC en ce qui a trait aux *coûts* élevés des activités alors qu'en Abitibi, peu de personnes se plaignent des *adaptations des lieux* ce qui n'est pas le cas pour les autres MRC. Comme pour la pratique du loisir, les sujets de la Vallée-de-l'Or et de Rouyn-Noranda déplorent davantage le *manque d'encouragement des leurs* quant à la pratique du loisir.

Les caractéristiques de l'*incapacité* influencent le niveau de pratique d'activités physiques (voir tableau 20).

Tableau 20

Raisons qui limitent la pratique de l'activité physique selon le type d'incapacité (%)

Raisons	Motrice N: 33	Intellectuelle N:31	Multiple N:3	Organique N:7	Sensorielle N: 8
Limites physiques ou intellectuelles	85	51	33	100	75
Besoin d'accompagnement	66	68	66	57	75
Transport inadéquat	50	66	66	28	39
Pas le goût d'y aller seul(e)	53	51	66	43	50
Lieu de l'activité trop éloigné	53	45	33	57	50
Installations non adaptées	56	26	33	43	39
Coût trop élevé	60	16	33	28	38
Timidité ou peur de déranger	22	29	33	57	25
Manque d'encouragement	25	16	33	28	39
Activités non adaptées	45	26	0	71	43

L'incapacité physique ou intellectuelle ainsi que le besoin d'*accompagnement* demeurent les limites les plus importantes quel que soit le type de handicap. Les limites du *transport* semblent davantage affecter les personnes ayant un handicap moteur, intellectuel et multiple. Les personnes souffrant de handicap moteur déplorent le *coût* élevé de la pratique de l'activité physique alors que la *peur de déranger* et les *activités qui ne semblent pas adaptées* à leur situation indisposent davantage les personnes handicapées organiques.

L'âge influence également l'importance de certains empêchements à la pratique. *Les limites physiques* croissent avec l'âge (de 33 % à 90 %); le *coût* trop élevé se retrouve chez les plus jeunes surtout (50 %) et chez les plus âgés mais dans une moindre mesure (40 %); ces derniers trouvent davantage que les *activités physiques ne sont pas adaptées* pour eux et finalement, la *timidité ou la peur de déranger* croissent avec l'âge de nos répondants (11 %, 24 %, 39 %, 40 %).

L'appartenance sexuelle apporte sensiblement les mêmes limitations que pour l'âge ou le loisir autre que l'activité physique c'est-à-dire que les femmes souffrent davantage des *coûts* élevés, des limites liées au *transport*, du *manque d'encouragement des proches* et de la *peur de déranger*. Quant aux hommes, ils déplorent trois fois plus souvent les problèmes liés à

l'accompagnement.

Quelques personnes ont spécifié d'autres raisons qui limitent leur niveau de pratique d'activités physiques. La plupart portent sur l'augmentation des douleurs reliées au handicap ou au manque de ressources professionnelles pour supporter la pratique. D'autres mentionnent les coupures de budget à Clair Foyer et quelques-unes se plaignent de la température trop froide de l'eau dans les piscines municipales (Vallée-de-l'Or).

3.1.3 PRATIQUE D'ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Enfin, quelques questions de même ordre permettaient de mesurer les habitudes de pratique de l'*activité touristique* (Q20-Q21-Q22). Une liste d'activités était présentée et le sujet indiquait s'il pratiquait chacune des activités en plus d'identifier les raisons qui l'empêchaient d'en pratiquer davantage.

Globalement, 82,6 % des sujets avec incapacité pratiquent des *activités touristiques*. Les 16-21ans et les 21-40 ans en pratiquent davantage avec 90 % et 88 % alors que les plus de 40 ans oscillent autour de 80 %. Le tableau suivant illustre les activités touristiques les plus prisées en fonction de l'âge de la personne.

Tableau 21

Proportion de personnes handicapées pratiquant l'activité touristique en fonction du groupe d'âge (%)

Activité	16-21 ans N:32	22-41 ans N: 59	42-61 ans N:60	62 + N:31
Voyage touristique en groupe	16	44	21	55
Voyage touristique en famille	69	56	50	45
Voyage seul(e)	9	8	5	3
Camping en groupe	6	7	3	-
Camping en famille	34	29	18	16
Camp de vacances	28	39	15	16

Les activités favorites sont, par ordre d'importance, le *voyage touristique en famille* (99/182), le *voyage en groupe* (61/182), le *camp de vacances* (46/182), le *camping en famille* (44/182), le *camping seul* (13/182), le *voyage touristique seul* (12/182), et le *camping de groupe* (8/182).

Les femmes choisissent davantage le *voyage touristique de groupe* (42 % vs 33 %) alors que les hommes optent davantage pour le *voyage avec la famille* (67 % vs 55 %) et le *camping en famille* (31 % vs 21 %). Cette différence peut être en partie attribuable au fait que les hommes vivent rarement seuls ce qui n'est pas le cas des femmes de l'étude. Le *camp de vacances* attire la même proportion d'hommes et de femmes.

Par ailleurs, on retrouve une grande disparité de choix en fonction des différentes MRC. La situation est-elle due aux possibilités offertes? Le tableau suivant résume les données obtenues à cette rubrique chez les deux sexes.

Tableau 22

Proportion de personnes handicapées pratiquant l'activité touristique en fonction de la MRC d'appartenance (%)

Activité	Abitibi N:25	Abitibi- Ouest N:29	Rouyn- Noranda N:60	Témiscamingue N:37	Vallée-de-l'Or N:33
Voyage touristique en groupe	12	31	53,5	54	9
Voyage touristique en famille	88	48	52	68	48
Voyage seul(e)	-	-	8,5	19	12
Camping en groupe	-	10,5	5	3	6
Camping en famille	40	24	20	32	12
Camp de vacances	24	45	47	27	12

Le voyage touristique de groupe semble très populaire pour les usagers des MRC Rouyn-Noranda et Témiscamingue alors que l'Abitibi et, dans une moindre mesure, le Témiscamingue se démarquent avec le voyage touristique et le camping en famille. L'activité camp de vacances plaît particulièrement aux usagers de Rouyn-Noranda et de l'Abitibi-Ouest alors que davantage de personnes voyagent seules au Témiscamingue.

Enfin, le type de handicap influence le choix d'activités touristiques. Les personnes handicapées intellectuelles profitent surtout de voyages en famille (55 %), de séjours en camp de vacances (52 %) et de voyages de groupe (42 %) alors

qu'elles ne voyagent pas seules et campent rarement. Les personnes handicapées motrices optent pour le voyage en famille (65 %) et, dans une moindre mesure, le voyage de groupe (31 %) alors qu'elles boudent le camping et le camp de vacances. Les clientèles handicapées sensorielles ont des choix moins polarisés, même si elles optent également en premier lieu pour le voyage en famille (60 %), le voyage de groupe (45 %), le camp de vacances (25 %) et le camping en famille (20 %). Le même éclatement se retrouve chez les personnes souffrant de handicaps multiples qui choisissent d'abord le voyage en famille (62 %), le camp de vacances (50 %), le camping en famille (37 %) et le voyage de groupe (25 %). Enfin, les

personnes handicapées organiques optent presque exclusivement pour le *voyage en famille* (60 %).

Le voyage familial demeure donc pour l'ensemble des répondants et, quel que soit le handicap, le premier choix d'activités touristiques. En ce sens, ils ne diffèrent pas du comportement touristique moyen retrouvé chez la personne handicapée qui, selon Keroul (1994) :

- voyage rarement seule;
- préfère voyager en famille;
- ne privilégie pas les voyages à l'intérieur de groupes formés exclusivement de personnes à capacités restreintes (p. 3).

Quarante-sept pour cent des sujets voudraient faire davantage d'activités touristiques (Q21). C'est dans la MRC de Rouyn-Noranda qu'on retrouve la plus forte proportion avec 63 % (Vallée-de-l'Or 50 %, Abitibi-Ouest 49 %, Abitibi 42 %, Témiscamingue 19 %).

Le besoin d'accompagnement, identifié comme l'un des plus importants éléments limitant la pratique de l'activité touristique est suivi de près par le coût élevé des activités. Encore une fois, on notera que plus du quart des sujets n'aiment pas pratiquer ces activités seuls. Le tableau 23 résume les principales limites à la pratique de l'activité touristique selon les répondants.

Tableau 23***Raisons qui empêchent les personnes handicapées de pratiquer davantage l'activité touristique***

Raisons	%
Besoin d'accompagnement	70,9
Coût trop élevé	65,4
Lieu de l'activité trop éloigné	62,5
Pas le goût d'y aller seul(e)	54,9
Incapacité physique	51,4
Transport inadéquat	46,6
Installations non adaptées	36,9
Activités non adaptées	35,0
Timidité ou peur de déranger	31,1
Manque d'encouragement des proches	22,3

Les caractéristiques de l'incapacité influencent le niveau de pratique *d'activités touristiques* tel que présenté au tableau suivant.

Tableau 24
Raisons qui limitent la pratique de l'activité touristique selon le type d'incapacité (%)*

Raisons	Motrice N: 46	Intellectuelle N:30	Multiple N:5	Organique N:12	Sensorielle N: 9
Limites physiques ou intellectuelles	72	27	40	58	44
Besoin d'accompagnement	70	77	100	42	78
Transport inadéquat	53	43	100	25	33
Pas le goût d'y aller seul(e)	60	55	75	42	44
Lieu de l'activité trop éloigné	73	53	60	50	55
Installations non adaptées	58	13	50	33	22
Coût trop élevé	80	47	60	67	55
Timidité ou peur de déranger	40	27	38	17	33
Manque d'encouragement des proches	22	23	-	25	22
Activités non adaptées	53	7	25	33	44

*le nombre de répondants varie pour une même incapacité ce qui explique l'apparente inexactitude des %.

Le *besoin d'accompagnement* demeure le facteur le plus fréquemment rapporté quel que soit le type de handicap mais, comme pour les problèmes reliés au *transport*, il s'avère encore plus crucial pour les personnes souffrant de plusieurs handicaps. Par ailleurs, le manque de sujets ne permet pas de généraliser ce résultat. Le voyage en famille reste le plus populaire pour la majorité des gens puisqu'il permet de compenser une partie

de ces limitations (accompagnement, présence, transport...).

De manière générale, la catégorie d'âge a peu ou pas d'influence sur le type d'empêchement reconnu. Par exemple, le coût, l'éloignement, le besoin d'accompagnement, l'adaptation des installations et des lieux, le support des proches sont très similaires pour tous les niveaux d'âge. La situation est

différente en ce qui concerne l'incapacité physique plus présente avec l'âge (16-21 ans, 11 %; 22-41 ans, 45 %; plus de 42 ans, 71 %) et qui devient une limite. Les activités semblent mieux adaptées pour le groupe de 22-41 ans. Les plus jeunes et les plus âgés y trouvent davantage d'insatisfaction (16-21 ans, 41 %; 22 à 41 ans, 24 %; 42 à 61 ans, 35 % et plus de 62 ans, 44 %). La *timidité ou la peur de déranger* se retrouvent surtout chez les personnes de plus de 42 ans (16-42, 23 %; 42 ans et plus, 41 %). Enfin, près du trois quarts des gens de 42-61 ans (73 %) disent qu'ils n'ont pas le goût de *pratiquer seuls* des activités touristiques; ce groupe se démarque des autres groupes d'âge qui affichent une moyenne de 47 %.

Les gens des MRC Abitibi-Ouest et Témiscamingue se plaignent davantage du *coût* élevé des activités touristiques alors que le *besoin d'accompagnement* est plus crucial dans les MRC Abitibi-Ouest (95 %) et Rouyn-Noranda (73 %).

Certains répondants ont ajouté des commentaires quant aux limites reliées à la pratique d'activités touristiques. Les facteurs le plus souvent rapportés concernent le manque de voyages organisés pour les personnes handicapées, la durée des voyages (souvent trop longue pour les capacités), la surprotection maternelle et le goût de la solitude.

Facteurs de motivation reliés à la pratique de loisir et sport.

La question 23 s'est attardée à mieux comprendre ce qui motive les gens dans leur pratique de loisir.

Le tableau suivant résume les réponses obtenues

Tableau 25

Facteurs de motivation liés à la pratique du loisir en général (%)

Facteur motivationnel	Nombre	%
Pour le plaisir et le divertissement	203	93
Pour rencontrer des copains et amis	178	82
Pour la santé et le bien-être	164	75
Pour être avec la famille	155	71
Pour le repos et la détente	148	68
Pour la réalisation de soi	138	63
Pour la culture personnelle	124	60
Pour l'évasion	124	60
Pour l'apparence physique	66	30

Même si toutes les catégories d'âge ont choisi le *plaisir et le divertissement* comme motivation première, ce choix prend moins d'importance avec l'âge (16-21 ans 100 %, plus de 61 ans 89 %).

Les choix diffèrent surtout dans le groupe d'âge plus élevé pour qui la *santé et le bien-être*, le *repos et la détente* ainsi que la *réalisation de soi* priment sur *l'évasion et la rencontre avec les autres*, avantages valorisés par les plus jeunes.

L'appartenance sexuelle semble avoir peu d'influence sur la motivation à pratiquer le loisir et le sport bien que les femmes choisissent davantage « *pour le loisir et la détente* » (73 % vs 64 %) et « *pour la santé et le bien-être* » (81 % vs 72 %) et les hommes « *pour rencontrer des copains* » (85 % vs 79 %) mais de manière non significative.

D'autre part, même si tous donnent comme motivation première le *plaisir et le divertissement*, les autres facteurs de motivation diffèrent souvent en fonction du type d'incapacité. Le tableau suivant résume les différents choix.

Tableau 26

Raisons qui motivent la pratique de loisir et sport selon le type d'incapacité (%)

Facteur motivationnel	Motrice N: 81	Intellectuelle N:78	Multiple N:9	Organique N:15	Sensorielle N: 23
Pour plaisir et divertissement	95	95	89	93	100
Pour rencontrer des amis	86	83	67	80	83
Pour la santé et le bien-être	93	63	33	93	91
Pour être avec la famille	83	70	44	73	59
Pour le repos et la détente	83	59	44	73	74
Pour la réalisation de soi	79	51	44	80	70
Pour la culture personnelle	73	41	33	73	80
Pour l'évasion	69	51	22	73	56
Pour l'apparence physique	37	26	11	27	43

Les personnes avec une déficience motrice sont celles qui indiquent le plus de motivation pour justifier la pratique de loisir et sports, suivent celles avec une déficience organique et sensorielle, avec une déficience intellectuelle et, loin derrière, avec une déficience multiple. Bien que le petit nombre de sujets nous incite à la prudence dans l'interprétation, les personnes souffrant de handicaps multiples ont des motivations qui se distinguent des autres groupes en ce sens qu'aucun des motifs ne fait de consensus; les choix demeurent

plus modérés. La santé et le bien-être ont obtenu des choix polarisés : très important pour les personnes handicapées motrices, organiques et sensorielles, moins important pour les personnes handicapées intellectuelles et multiples.

De manière générale, les répondants préfèrent pratiquer leurs activités de sports et loisir *avec des personnes handicapées et non handicapées* (59 % femmes, 46 % hommes). Certains préfèrent se retrouver avec des personnes non handicapées

(34 % hommes, 26 % femmes) et un plus faible nombre (20 % hommes, 15 % femmes) aime mieux se retrouver avec des personnes handicapées (Q27). L'âge semble avoir peu d'impact sur ce choix si on excepte les personnes de plus de 61 ans qui ne choisissent pas *avec des personnes handicapées*. Même si la plus grande proportion des répondants préfère pratiquer leurs loisirs avec des *personnes handicapées et non handicapées*, ce sont les personnes handicapées intellectuelles qui font le plus souvent ce choix (70 %) contrairement à ce qu'on retrouve généralement dans la littérature où on dit qu'elles préfèrent rester entre elles pour la pratique du loisir. Ce sont les personnes avec un handicap visuel qui choisissent davantage d'occuper leur loisir *avec des personnes handicapées* (27 %). Souvent, pendant les entrevues, elles ont souligné le fait qu'il n'y avait pas suffisamment de loisir adapté pour elles. Ce choix s'explique sans doute en réponse à ce besoin d'être avec des personnes qui souffrent du même handicap. L'appartenance à une ou l'autre MRC n'influence pas les réponses à cette question.

Les personnes qui préfèrent pratiquer leurs loisirs avec des personnes non handicapées le font pour diverses raisons qu'on retrouve, par ordre d'importance :

- parce qu'elles préfèrent pratiquer leurs loisirs avec la famille immédiate ou les amis (souvent

connus avant l'apparition du handicap);

- pour être comme tout le monde;
- parce qu'elles préfèrent ne pas se sentir « à part » ou différentes;
- parce qu'elles ne connaissent pas d'autres personnes souffrant du même handicap;
- parce qu'elles ont besoin de trop d'aide.

Celles qui préfèrent pratiquer leurs loisirs avec des personnes handicapées le font pour les raisons suivantes :

- parce qu'elles se sentent solidaires (intérêt envers ses semblables);
- parce qu'il y a plus d'activités disponibles quand on se regroupe (activités de jour);
- à cause des possibilités offertes par les associations.

Celles qui optent pour la pratique avec les deux groupes donnent les avantages offerts par les deux choix :

- parce qu'elles sont entourées des 2 groupes (handicapés ou non);
- parce qu'elles ont des loisirs avec leurs parents et amis (et les membres de la ressource du type familial);
- pour se sentir comme tout le monde (vivre autre chose que le handicap);
- et avec les personnes handicapées par solidarité

à cause des possibilités offertes par les associations et organismes de personnes handicapées.

Accompagnement en loisir

Comme on l'a vu dans l'ensemble des résultats, le besoin *d'accompagnement en loisir* à partir du programme existant demeure un facteur névralgique qui peut limiter la pratique du loisir quand il n'est pas satisfait. Quelques questions (Q20-Q22) nous ont permis de vérifier les besoins et la satisfaction des personnes handicapées sur ce sujet.

Sur 217 répondants, 46 avaient déjà fait une demande, 144 n'en avaient pas fait et 27 ne connaissaient pas ce programme. Les demandes par MRC s'échelonnent en moyenne de 17 % à 30 % (Abitibi 17 %, Abitibi-Ouest 17 %, Vallée-de-l'Or 17,5 %; Rouyn-Noranda 23 % et Témiscamingue 30 %).

Ceux qui n'ont jamais fait la demande l'expliquent pour différentes raisons qui illustrent souvent la méconnaissance du service :

- pas besoin (55 %);
- la famille ou les amis s'en chargent (19 %);
- à cause des coûts (4 %);
- Clair Foyer ou la RTF ou l'organisme communautaire s'en charge (7 %);
- ne savent pas qu'il y a de l'accompagnement pour les loisirs (5 %);
- degré élevé de handicap (5 %).

Information

Soixante-sept pour cent des répondants disent ne pas recevoir d'information sur le loisir pour personnes handicapées (Q29). Quand ils en reçoivent, elle provient principalement de Clair Foyer, de la RASPHAT et de l'organisme dispensateur d'activités de jour dans chaque MRC. Le taux de pénétration est assez semblable pour toutes les MRC (Abitibi, 26 %, Abitibi-Ouest, 23 %, Rouyn-Noranda, 41 %, Témiscamingue, 38 % et Vallée-de-l'Or, 33 %).

Par ailleurs, ceux qui en reçoivent la trouvent pertinente dans 85 % des cas.

Connaissance des organismes qui s'occupent du loisir et sport

Une très grande proportion des répondants (82 %) disent connaître les organismes qui s'occupent du loisir et du sport pour les personnes handicapées. L'ARLPHAT est citée 23 fois (13 % des répondants) mais les organismes nommés sont presque toujours les organismes dispensateurs d'activités de jour de leur MRC, l'OPHQ, les centres de réadaptation et, quelques fois, le RAPHAT.

3.1.4 PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE JOUR

Plus de 62 % des répondants fréquentent ou ont déjà fréquenté un organisme dispensateur d'activités de jour (Q32). Le même taux s'applique chez les hommes et chez les femmes. La déficience intellectuelle semble trouver davantage de réponses à ses besoins en terme d'activités de jour avec 86 %. Les taux de fréquentation les plus bas se retrouvent chez les personnes handicapées organiques (33 %) , visuelles (39 %) et motrice (50 %). Le niveau de scolarité discrimine les usagers et les non-usagers; plus les personnes ont un niveau de scolarité élevé, moins elle fréquentent les organismes qui offrent des activités de jour (élémentaire et moins, 73 %, secondaire non terminé, 57 %, autres niveaux, 33 %). Par ailleurs, on ne retrouve pas de différence entre les usagers qui ont un diplôme universitaire et ceux qui ont un cours secondaire réussi.

Les répondants fréquentent Les Intrépides de Rouyn-Noranda (27), Le Club de l'Amitié de La Sarre (25), l'ACTIA de Ville-Marie (10), le Club des handicapés de Val-d'Or (9), l'Arche d'Amos (7), le RASPHA d'Amos (3), Indépendance 65 + de Témiscaming (3), l'Association des parents d'enfants handicapés du Témiscamingue (2), le CIP l'Envol de Val-d'Or (2), alors que certains usagers participent aux activités de jour dans 2 organismes : ACTIA et Association des parents

d'enfants handicapés (2), CIP Envol et Accueil (2), CIP Envol et Club des handicapés (2), Arche et RASPHA (2), Par ailleurs, 5 répondants d'Abitibi identifient Clair Foyer comme dispensateur d'activités de jour dont ils reçoivent les services.

Ils disent avoir été référés par le CR Clair Foyer (70 %), par le CR La Maison (10 %), par un médecin ou un travailleur social (6 %), par le CLSC (1 %) ou par un membre du C.A. d'un organisme dispensateur (2 %) et quelques-uns ont été rejoints par de la publicité.

Les personnes participent aux activités 4 à 5 fois/semaine pour 27 %, 2 à 3 fois/semaine pour 37 %, une fois pour 28 %, quelques fois par mois pour 6 % et moins de 2 % n'y vont qu'à l'occasion (Q38). La majorité des répondants (65 %) disent avoir besoin d'activités de jour toute l'année (Q42).

Le niveau de participation aux activités de jour (Q43) apparaît suffisant pour 70 % des répondants. Ce sont les personnes handicapées intellectuelles (ou leur répondant) qui voudraient davantage de possibilités (35 %). Certains obstacles relatifs à la personne ou à l'environnement semblent mettre un frein à une participation optimale (Q44). Le tableau suivant en fait état.

Tableau 27***Raisons qui limitent la pratique d'activités de jour (%)***

Raisons	%
Limites physiques ou intellectuelles	43,3
Horaires inadéquats	36,7
Activités non adaptées	23,3
Installations non adaptées	20,0
Transport pas disponible	13,3
Lieu de l'activité trop éloigné	13,3
Coût des activités trop élevé	13,3
Difficultés à s'entendre avec les intervenants	13,3
Timidité ou peur de déranger	10,0
Difficultés à s'entendre avec les participants	3,3

Outre les limites physiques et intellectuelles, il apparaît que ce sont davantage des raisons liées à l'organisation qui sont les irritants principaux qui motivent les gens à cesser de participer aux activités de jour (horaires, adaptation des lieux et activités).

Près de 30 % des répondants souhaiteraient qu'il y ait davantage d'activités de jour. On en retrouve 18 % au Témiscamingue, 19 % dans la Vallée-de-l'Or, 30 % à Rouyn-Noranda, 33 % en Abitibi et 42 % en Abitibi-Ouest. Plus le sujet est jeune, plus le besoin semble important (16-21 ans 44 %, 22-41 ans 32 %, 42 ans et plus 20 %).

L'appartenance sexuelle semble avoir peu

d'influence dans le choix des raisons qui limitent cette pratique si on excepte la difficulté à s'entendre avec les intervenants et la non adéquation des activités qui irritent davantage les hommes.

Bien que les résultats soient relativement similaires en fonction de la MRC d'appartenance, quelques réserves s'appliquent davantage à certaines. Il faut se rappeler que seules les personnes qui se disent limitées dans leur pratique d'activités de jour ont répondu à cette question (Q39). Le tableau suivant résume la situation.

Tableau 28

Raisons qui limitent la pratique d'activités de jour en fonction de la MRC d'appartenance (%) *

Raisons	Abitibi N:8	Abitibi- Ouest N: 10	Rouyn- Noranda N:9	Témisca- mingue N: 8	Vallée-de- l'Or N:7
Incapacité physique ou intellectuelle	20	33	62	50	66
Difficulté avec usagers	0	0	12	0	0
Lieu de l'activité trop éloigné	20	20	0	0	33
Difficulté avec intervenants	0	20	25	0	0
Transport inadéquat	20	10	12	25	0
Horaires inadéquats	40	33	50	50	0
Timidité ou peur de déranger	20	20	0	0	0
Installations non adaptées	0	10	50	25	0
Coût des activités	0	20	12	25	0
Activités non adaptées	20	33	0	75	0

* Le nombre de répondants varie ici ce qui explique l'apparente inexactitude des % .

Les horaires inadéquats (sauf dans la MRC Vallée-de-l'Or) sont souvent ciblés alors que l'activité non adaptée au handicap ressort davantage dans la MRC Témiscamingue et, dans une moindre mesure en Abitibi et Abitibi-Ouest.

Satisfaction des répondants en regard des activités de jour

Plus de 90 % des sujets disent apprécier beaucoup ou assez les activités de jour alors que 6 % disent les apprécier peu ou pas (Q35). C'est donc dire que les répondants manifestent un réel taux de satisfaction. Les quelques réticences proviennent principalement des personnes handicapées motrices ou organiques (11 %) et des personnes entre 42-61 ans (18 %). Tous les répondants de la MRC Abitibi disent les apprécier beaucoup (100 %).

Certains éléments de satisfaction font davantage l'unanimité et se situent à plus de 95 % alors que pour d'autres, l'évaluation est plus mitigée. Le tableau suivant rapporte les résultats obtenus par ordre décroissant.

Tableau 29***Degré de satisfaction quant au milieu dispensateur d'activités de jour***

Élément en cause	%
Milieu agréable	98,0
Niveau de sécurité	96,8
Relations avec les usagers	96,8
Climat au sein de l'organisme	95,1
Accessibilité des lieux	93,5
Intervention d'urgence	93,2
Formation adéquate des intervenants	92,9
Connaissance de la clientèle	92,8
Relations entre usagers	91,8
Milieu stimulant	90,9
Réponse adéquate aux besoins des usagers	88,5
Coût relié aux activités	86,1
Nombre d'intervenants	83,1
Flexibilité des horaires	81,8
Variété des activités	81,3
Nombre d'activités à l'extérieur de l'organisme	79,8

Il apparaît que les éléments les moins valorisés ne reposent pas entièrement sur les épaules des organismes puisqu'ils sont tributaires, du moins en partie, du financement octroyé (coûts, nombre d'intervenants, horaire, nombre d'activités).

Par ailleurs, le taux de satisfaction n'est pas uniforme selon les milieux ce qui permet de déterminer où se situent davantage les attentes des sujets.

Le tableau suivant en fait état.

Tableau 30

Degré de satisfaction quant au milieu dispensateur d'activités de jour par MRC (%)*

Élément en cause	Abitibi N:21	Abitibi- Ouest N:30	Rouyn- Noranda N :27	Témisca- mingue N:24	Vallée-de- l'Or N:22
Milieu agréable	100	100	92	100	100
Niveau de sécurité	100	97	96	96	95
Relations avec les usagers	100	90	96	100	100
Climat au sein de l'organisme	100	87	100	100	95
Accessibilité des lieux	95	100	85	96	91
Intervention d'urgence	95	93	92	100	86
Formation adéquate	93	96	92	88	93
Connaissance de la clientèle	86	100	93	92	91
Relations entre usagers	95	87	89	96	95
Milieu stimulant	86	91	92	88	94
Réponse adéquate aux besoins	90	90	89	87	86
Coût relié aux activités	81	76	93	87	95
Nombre d'intervenants	89	76	71	92	90
Flexibilité des horaires	60	80	90	90	90
Variété des activités	67	72	93	92	82
Nombre d'activités à l'extérieur	84	59	81	92	90

* Le nombre de répondants varie pour les différents items ce qui explique l'apparente inexactitude des % .

Le nombre insuffisant d'intervenants est davantage remarqué dans les MRC Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda. Les usagers accueillis peuvent

avoir tout type de handicap; cette situation complexifie sans doute la tâche des intervenants et contribue à faire davantage ressortir les limites de

personnel. Le manque de *flexibilité des horaires* est souligné plus souvent dans la MRC Abitibi; la *variété moindre d'activités* ressort davantage dans les MRC Abitibi et Abitibi-Ouest alors que le *nombre d'activités à l'extérieur* semble insuffisant pour les usagers d'Abitibi-Ouest.

Les *activités préférées* des usagers (Q40) sont les activités sportives (quilles, piscine, pétanque, fer...) pour 33 %, les activités artisanales (dessin, peinture, bricolage...) pour 24 %, les activités sociales de groupe pour 23 %, les jeux divers (cartes, casse-tête, soirées...) pour 15 %, les sorties et visites touristiques pour 3 %, les sorties (pique-nique, cabane à sucre) et activités pédagogiques pour moins de 2 %.

Par ailleurs, 14 répondants ont spécifié certains facteurs d'irritation (Q41). Le bruit semble l'élément le plus difficile à supporter ainsi que les activités où les personnes moins handicapées doivent jouer avec des personnes plus atteintes qu'elles. Les activités individuelles ou celles qui demandent de rester longtemps assis ou celles qui demandent une trop longue période de concentration sont souvent citées. Enfin, que les parents ne soient pas là et la participation aux travaux ménagers sont cités à l'occasion, comme désagréments.

Activités supplémentaires suggérées par les répondants

Trente-cinq répondants ont détaillé les activités qu'ils voudraient voir ajouter au programme des activités. Comme la variété des activités était l'un des seuls éléments où les participants manifestaient un moindre niveau de satisfaction à l'égard des organismes dispensateurs, nous accordons ici une attention particulière aux propositions des usagers en fonction de chacune des MRC.

Abitibi

- Aller au cinéma;
- faire des pique-niques;
- quilles et billard;
- davantage d'activités sportives (jeunes);
- bibliothèque (jeunes);
- magasinage en groupe;
- boxe;
- cours de musique;
- piscine;
- cours pour adultes.

Abitibi-Ouest

- Activités de création : dessin, peinture, théâtre...;
- davantage de sorties de groupe (cinéma, théâtre, pique-nique..);

- des intervenants affectés aux usagers présentant des troubles de comportement;
- augmenter les activités estivales;
- avoir une salle de conditionnement physique.

Rouyn-Noranda

- Apprendre à lire et à compter;
- participer à un cours de musique et de peinture;
- danses en ligne;

Témiscamingue

- Plus de temps pour faire des témoignages personnels;
- pas assez d'intervenants pour parler de sujets divers (suicide, dépression, toxicomanies, contraception) sujets spéciaux...;
- activités peu épuisantes (ballon...);
- davantage de jeux de société;
- plus de sorties (cabane à sucre...);
- davantage d'activités chaque jour (moins condensées);
- raconter leur fin de semaine.

Vallée-de-l'Or

- Natation;
- bricolage et poterie;
- conditionnement physique;

- magasinage.

Raisons qui ont motivé l'abandon de la pratique d'activités de jour

Certains usagers (27 % soit 36) ont déjà fréquenté les organismes d'activités de jour mais n'y vont plus (Q29). On en retrouve 8 en Abitibi, 5 en Abitibi-Ouest, 8 à Rouyn-Noranda, 8 au Témiscamingue et 7 dans la Vallée-de-l'Or. Le plus haut taux d'abandon se retrouve chez les handicapés sensoriels (70 %) et moteurs (33 %) alors que les personnes handicapées intellectuelles y vont encore dans 80 % des cas.

Les raisons qui ont amené les répondants à prendre cette décision sont de différents ordres. Les plus souvent invoquées sont les suivantes :

- activités non adaptées pour handicapés physiques ou sensoriels (5);
- n'aiment pas être dérangés dans leur routine (4);
- préfèrent faire les activités dans la RTF (3);
- les personnes handicapées physiques n'aiment pas être avec des personnes déficientes intellectuelles (3);
- n'aiment pas ou pas d'intérêt (3);
- santé déficiente (3);
- incapacité à rester longtemps concentré (3);
- difficulté à être en groupe (3);

- pas de service de transport adapté disponible (3);
- fumée de cigarette incommodante (2);
- manque d'originalité et de diversité dans les activités (2);
- manque de communication entre les usagers (2).

Raisons qui motivent les répondants à ne pas pratiquer les activités de jour

Trente-huit répondants n'ont jamais fréquenté les activités de jour et en donnent les raisons (Q33). Elles sont du même ordre que les précédentes.

- Pas besoin ou gens bien entourés socialement (4);
- difficulté à être en groupe (4);
- limites physiques (4);
- aiment mieux organiser leur propre loisir (3);
- beaucoup d'activités à la maison (jardinage, animaux...) (3);
- manque de temps (3);
- participent à d'autres groupes de rencontres (Centre d'amitié autochtone, groupe pour personnes seules...) (3);
- ne veulent pas être associés à des personnes handicapées intellectuelles (3);
- aiment fréquenter des gens sans handicap (3);
- la distance (3);
- activités ne regroupent pas des gens du même âge (jeunes, Vallée-de-l'Or) (2);
- préfèrent la routine de la RTF (2);
- pas d'organisme à Malartic (2);
- ne connaissent pas (2);
- n'acceptent pas leur handicap (2);
- timidité (2).

Base de plein air du lac Flavrian

Parmi les personnes qui participent actuellement aux activités de jour, 50 % sont allées au lac Flavrian (Q47) depuis les deux dernières années, pour des vacances de deux semaines pour la majorité (Abitibi 67 %, Abitibi-Ouest 44 %, Rouyn-Noranda 65 %, Témiscamingue 28 % et Vallée-de-l'Or 43 %). Les personnes handicapées intellectuelles représentent 60 % des répondants et les personnes handicapées physiques 37 %. Cette répartition ne représente pas la proportion réelle de fréquentation du Centre par MRC puisque, dans les faits, après Rouyn-Noranda, la Vallée-de-l'Or utiliserait davantage ce service que la MRC d'Abitibi (Source : CR La Maison). Par ailleurs, nos sujets sont âgés de 16 ans et plus alors que les statistiques de fréquentation du lac Flavrian tiennent compte de l'ensemble des personnes handicapées sans distinction d'âge.

Celles qui n'y sont pas allées depuis 2 ans (certaines sont déjà allées mais n'y vont plus, d'autres n'y sont jamais allées) donnent les raisons suivantes (43 personnes) :

- n'aiment pas (5);
- troubles de comportement (5);
- mères ne veulent pas les laisser aller (5);
- ne fonctionnent pas dans cette structure ou pas assez structuré ou horaires trop rigides (5);
- reviennent déboussolés et perturbés (3);
- ne connaissent pas (3);
- n'aiment pas être en groupe (3);
- trop loin (3);
- insécurisant pour les enfants qui pleurent et s'ennuient (3);
- dortoirs mal adaptés (2);
- iront cette année pour la première fois (2);
- ça fait mal de se retrouver juste avec des handicapés (2);
- état de santé ou lourdeur du handicap (2).

De manière générale, il semble que ce soit moins la personne handicapée elle-même qui ne veuille plus fréquenter la base plein air que la famille qui considère que ce lieu ne convient pas à cette dernière. Par ailleurs, d'autres voudraient y aller mais ne le peuvent plus à cause de leur comportement inadapté (refusés par le Centre).

3.2 LES ORGANISMES DISPENSATEURS D'ACTIVITÉS DE JOUR

Au printemps 1997, le C.A. de la Régie régionale adopte le cadre de référence « Ressources de répit, dépannage, gardiennage et d'activités de jour qui peuvent être assurées par des organismes communautaires » pour les programmes déficience intellectuelle et déficience physique. À la suite de l'application de cette nouvelle approche, un bilan d'implantation du cadre de référence a été réalisé et produit à l'été 1999 par la Régie régionale, en collaboration avec les organismes concernés. Ce bilan présente un tableau de la clientèle rejointe, des services dispensés, des ressources financières, humaines et matérielles ainsi que du partenariat. Certaines recommandations ou orientations sont également identifiées pour permettre l'amélioration de ce jeune service. Sans refaire le bilan, nous brosserons tout de même un tableau couvrant la clientèle, les activités dispensées, les ressources humaines et matérielles (provenance et besoins) et l'état du partenariat local et régional.

Comme pour les personnes handicapées, cette partie de l'étude vise surtout à évaluer la perception que les organismes ont de leur quotidien, des difficultés et des bonheurs vécus. On y retrouve donc des données qui peuvent apparaître quelquefois subjectives mais qui font en sorte que la réalité soit vécue de manière plus agréable ou plus

pénible par les acteurs. Ces données nous permettront également de comparer les limites perçues par les usagers ou leur répondant avec celles vécues par les organismes dispensateurs. Quelques recommandations sont issues du bilan de 1999. Dans certains cas, nous pourrions nous rendre compte de leur état de réalisation :

- accentuer la démarche d'information visant à recruter davantage d'adultes vivant en milieu naturel qui ont des besoins d'activités de jour;
- réévaluer les besoins en accompagnement et en activités individuelles de la clientèle à problématique complexe et assurer le support;
- supporter les organismes communautaires pour la clientèle présentant une déficience intellectuelle (CR Clair Foyer) et physique (CR La Maison) référée ou non en donnant priorité aux personnes référées par les CR;
- s'entendre sur les besoins et les modalités de formation pour les intervenants en activités de jour dans chaque MRC;
- revoir avec les organismes le nombre d'heures prévues aux ententes en fonction du budget alloué;
- réorganiser les activités de jour dans la MRC Vallée-de-l'Or (Club des handicapés, Centre d'intégration physique, CR);

- déterminer les modalités de fonctionnement pour les activités de jour de Senneterre au moyen d'une entente (Accueil, CR, Centre de santé Vallée-de-l'Or);
- organiser des activités de jour sur le territoire de CLSC de Ville-Marie en précisant davantage le type de services et la clientèle ciblée pour chaque organisme;
- quand un organisme communautaire a une entente avec chacun des CR, former un seul comité conjoint pour traiter des sujets communs aux deux clientèles;
- compiler et envoyer à la Régie régionale une fois l'an, les données sur le nombre d'utilisateurs et le nombre de fréquentations pour chacune des clientèles (organismes).

Les budgets prévus pour les activités de jour (budget 2001-2002) se répartissent ainsi selon les MRC et les centres de réadaptation (en fonction du type de handicap) :

Tableau 31

Budget pour activités de jour alloué aux organismes 2001-2002

MRC	Clair Foyer	Montant	La Maison	Montant	Total
	Organisme		Organisme		
Abitibi	Saule fragile	42 634 \$	RASPHA	21 332 \$	63 966 \$
Abitibi-Ouest	Club de l'Amitié	42 633 \$	Club de l'Amitié	21 332 \$	63 965 \$
Rouyn-Noranda	Intrépides	53 134 \$	Intrépides	26 665 \$	79 799 \$
Témiscamingue	Ass. Personnes hand.	5 645 \$	Indépendance 65+	2 237 \$	42 881 \$
	APEHT	21 237 \$	ACTIA	13 762 \$	
Vallée-de-l'Or	Club des handicapés	52 980 \$	CIP l'Envol	26 665 \$	79 645 \$
Total		218 263 \$		111 993 \$	330 256 \$

À partir d'ententes, les coûts assumés par les CR peuvent couvrir l'ensemble des frais inhérents à la réalisation des activités de jour. Les sommes identifiées par Clair Foyer incluent un budget approximatif de 5 600 \$ par MRC pour assumer les frais de transport pour les usagers qui ne peuvent se prévaloir d'autres services de transport dans la MRC. Ces budgets sont protégés pour chacune des MRC.

Chaque organisme, même à l'intérieur d'une même MRC, fait ses propres choix d'activités en fonction de la clientèle, des besoins et intérêts ciblés, des orientations de l'organisme mais également en fonction du personnel et des possibilités physiques et matérielles dont il dispose.

On retrouvera en annexe D les données comparatives quant au nombre de présences aux activités de jour (fréquentations de plus d'une heure) pour les personnes référées par les CR Clair Foyer et La Maison pour les périodes financières 1998-1999 et 2000-2001 et les différents moments de la journée. On note une augmentation du nombre d'heures de fréquentation dans chacune des MRC sauf pour la MRC Abitibi-Ouest qui a instauré des activités individuelles auprès de la clientèle qui peut difficilement s'intégrer dans le groupe d'usagers réguliers. Dans le cas de la Vallée-de-l'Or, une réorientation en terme de clientèle fait en sorte que les données sont difficilement comparables. D'autre part, à cause de méthodes statisti-

ques de recueil de données différentes par les CR, les tableaux pour la déficience physique et intellectuelle ne couvrent pas la même période. La clientèle non référée par les CR demeure marginale et influence peu les données recueillies.

Nous dresserons un tableau de la clientèle ciblée et rejointe dans chacun des organismes ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières de chacun. Chacune de ces sections sera suivie de besoins exprimés par les organismes.

Dans la section suivante, nous tiendrons également compte des orientations privilégiées par les organismes pour répondre de manière optimale aux besoins des usagers et tenterons de vérifier les liens que les organismes entretiennent avec les organismes locaux et régionaux et avec la population en général.

3.2.1 MRC ABITIBI

3.2.1.1 Le Saule fragile

Clientèle ciblée et rejointe pour les activités de jour

Le Saule fragile fait partie intégrante de l'Arche, organisation internationale dont les membres partagent la vie en résidence avec des **personnes handicapées intellectuelles**.

On retrouve des services en externe et en interne. L'organisme existe depuis 1984 à Amos mais la formule structurée d'activités de jour a moins de 4 ans. Quatre-vingts personnes déficientes intellectuelles sont référées par le CR Clair Foyer dont 20 à 25 sont en internat au CR. Une majorité de ces dernières a aussi un handicap physique. Quinze personnes handicapées vivent dans les maisons de l'Arche.

La fermeture des Services d'apprentissage aux habitudes de travail (SAHT) a généré une recrudescence des demandes d'activités de jour. Chaque semaine, les usagers totalisent environ 108 heures de présence aux activités. La clientèle diminue pendant l'été. Certaines activités ponctuelles sont quelquefois proposées et ont intéressé 239 personnes sur les 410 invitées.

Activités ciblées et dispensées

Dix-sept activités régulières sont offertes chaque semaine du lundi au vendredi alors que 18 activités ponctuelles ont été proposées cette année (en général le soir et les fins de semaine). La majorité des activités s'adresse à la clientèle externe alors que 3 activités par semaine sont dispensées pour les usagers de l'interne qui intègrent quelquefois les gens de l'externe (ex. l'activité « écouter de la musique »). Les choix d'activités sont faits en fonction des besoins des personnes, identifiés à partir d'un sondage. Les activités de soirée et de fins de semaine sont peu fréquentées à cause de problèmes liés au transport (pas de transport adapté en soirée). Par ailleurs, les personnes handicapées qui vont souper à la maison après leurs cours ou leur travail ou leurs activités d'après-midi n'ont pas toujours envie de sortir de nouveau le soir. Pour contrer ce problème, plusieurs usagers apportent maintenant leur souper au Centre ce qui leur permet de fraterniser avant l'activité. D'autre part, les activités ponctuelles permettent de rejoindre des personnes qui ne peuvent participer aux activités régulières pour différentes raisons (travail, cours...).

Les activités sont gratuites sauf certaines qui demandent des frais d'entrée comme pour le public en général (ex. quilles). L'entrée à la piscine est gratuite et les activités présentées par les services culturels de la Ville d'Amos sont en général pro-

posées à demi-prix pour les personnes handicapées. Les usagers paient 5 \$ par mois pour défrayer les coûts du matériel de bricolage et peinture.

Les activités régulières et ponctuelles proposées sont les suivantes :

aérobic, billard, quilles, piscine, salle Snoezelen (spa, détente), boxe française, soccer, peinture, bricolage, cabane à sucre, disco (Halloween, St-Valentin, Pâques...), souper hot-dog, visites au Refuge Pageau, visionnement de films (vidéo), cinéma, fête de l'Arche, concerts (Georges Hamel, La Piaule), Café de Noël, glissage, souper bénéfice.

Certaines activités ne sont pas offertes faute de ressources et seraient très utiles et appréciées des usagers. Par exemple, le loisir productif mettant en valeur les talents des usagers (travail du bois, restauration de meubles, poterie, artisanat, jardinage...) pourraient permettre de combler le vide laissé par la disparition des SAHT et permettraient en outre aux usagers de se valoriser par un travail réussi. Les cours de cuisine seraient également appréciés ainsi que le support du transport adapté pour permettre aux usagers d'assister à des spectacles en soirée.

Ressources humaines

Le Saule fragile emploie 2 intervenants à plein temps pour les activités de jour, 3-4 assistants occasionnels (pensionnaires des résidences) et 2 à 12 bénévoles ponctuels. Le changement fréquent de bénévoles est problématique car les personnes handicapées mettent un certain temps à entrer en confiance avec une nouvelle personne.

L'organisme accepte également régulièrement des stagiaires de travaux communautaires. La responsable souligne qu'il serait important d'avoir plus de stabilité dans le personnel, qu'ils ont déjà reçu des subventions salariales mais que ce n'est plus le cas actuellement.

Infrastructures et équipements

Au Saule fragile, l'espace pour les bureaux est loué dans un édifice communautaire propriété de la Ville. Une salle de réunion commune est mise à la disposition des organismes. Cette salle est utilisée pour les activités de jour. On y retrouve aussi un espace de rangement pour du matériel. La salle communautaire n'est pas toujours disponible malgré un horaire d'utilisation; l'espace de rangement du matériel est trop petit. Faute de place, les cours de peinture sont offerts dans l'une des 2 résidences réservées aux intervenants et à certains bénéficiaires. Le matériel et l'équipement

sont suffisants pour les services offerts à l'heure actuelle.

On aimerait bien disposer d'un endroit où se feraient toutes les activités et d'un atelier pour les activités manuelles de loisir où on pourrait travailler les habitudes de travail.

Ressources financières

Le Saule fragile reçoit 46 000 \$ pour les activités de jour avec lesquels il doit payer les deux salaires et le matériel.

Une grande insécurité est vécue face aux entrées d'argent non récurrentes. Cette situation empêche l'organisme d'acheter un édifice plus fonctionnel.

Liens avec les organismes locaux et la communauté.

La collaboration est bonne en général et la responsable contacte les organismes au besoin même s'il n'y a pas de table de concertation. La Commission de loisir de la Ville se montre très supportante. Les membres peuvent utiliser la palestre de Clair Foyer et certains équipements de loisir de la ville.

L'organisme prête régulièrement ses bureaux à d'autres organismes communautaires pour leurs réunions.

À l'occasion, le Saule fragile collabore et tient des activités communes avec le RASPHA.

Les responsables notent une très bonne intégration des personnes handicapées dans la communauté depuis quelques années. Les premiers temps, tout le monde a dû s'adapter, autant les personnes handicapées que le public et les propriétaires, à la fréquentation des lieux comme la salle de billard, le salon de quilles, etc.

Adaptation des lieux publics

On ne souligne pas de problème d'accès.

Rapports avec les organismes régionaux

Même s'il fait partie du Regroupement des associations de personnes handicapées d'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT), le Saule fragile n'a pas beaucoup de rapports avec les autres organismes qui offrent des activités de jour ou de loisir. Il travaille beaucoup avec l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées d'Abitibi-Témiscamingue (ARLPHAT) sur ses projets.

Des visites régulières des membres et de la direction des organismes régionaux seraient très appréciées et permettraient de voir et de comprendre ce que font les organismes dispensateurs d'activités.

3.2.1.2 Le RASPHA

Le Regroupement des Associations au service des personnes handicapées d'Amos (RASPHA) se consacre surtout à la clientèle de **personnes handicapées physiques** dont la moitié l'est devenue à la suite d'un accident. Certaines personnes souffrent de handicaps multiples. L'organisme existe depuis 1984, offre des activités de jour depuis 4 ans et compte 20 membres. Les activités attirent 5-6 personnes à la fois.

L'organisme aimerait augmenter le nombre de membres, le nombre d'activités offertes et le taux de fréquentation aux activités offertes mais il n'a pas de moyens pour le faire. Selon le responsable, il y a des personnes à St-Félix et St-Maurice qui ne peuvent participer faute de transport.

Activités ciblées et dispensées

Le RASPHA offre des activités 3 jours par semaine pour un total de 25 heures. L'année est divisée en trois blocs : automne, hiver, printemps-été. Les activités ralentissent de façon importante pendant la saison estivale. Les membres paient 4 \$ pour leur transport et pour certaines activités; par exemple, les cours de peinture sont offerts à 2 \$ pour un cours de 2 heures, la navigation Internet à 3 \$ / l'heure. Le cinéma est offert à prix réduit. Les usagers qui doivent payer leur trans-

port en plus des frais liés à l'activité doivent quelquefois s'abstenir de participer faute de moyens.

Les activités régulières et ponctuelles proposées sont les suivantes :

cours de peinture, bricolage, jeux de société, Nintendo, Internet à la Maison de la Culture, zoothérapie (Refuge Pageau), natation, quilles, jardinage, café rencontre...

On offre aussi du support individuel (budget, écoute...) mais on se doit de limiter le nombre de participants à certaines activités extérieures faute de personnel et de bénévoles.

Le RASPHA aimerait élargir l'offre d'activités en passant à 4 jours semaine et en dispensant des cours d'anglais et d'espagnol mais n'a pas d'argent pour payer les professeurs. Il désire également pouvoir offrir des activités qui permettent d'aider les usagers à vivre des réussites.

Ressources humaines

Au RASPHA, la responsable est la seule employée de l'organisme alors qu'ils étaient 3 personnes au printemps 2000. L'organisme engage des étudiants pendant l'été quand il obtient des subventions. Il ne peut prendre de stagiaires, car les exigences du stage ne permettent pas à l'organisme d'assurer l'encadrement requis. Le Centre n'arrive pas à mobiliser de bénévoles et n'est pas éligible à des demandes de subventions auprès du CLE faute d'employés permanents.

Infrastructure et équipement

L'organisme n'a pas de local pour le loisir. Il dispose seulement d'un bureau au sous-sol de l'édifice mais peut utiliser des salles communes pour certaines activités. L'équipement comprend du matériel de bricolage et quelques jeux de société. Il aimerait disposer de plus de matériel.

Ressources financières

Le RASPHA reçoit 21 332 \$ du CR La Maison pour ses activités alors que l'ARLPHAT subventionne de manière ponctuelle quelques activités (700 \$). Il n'est pas encore accrédité comme organisme de charité, ce qui limite la tenue de levées de fonds.

Liens avec les organismes locaux et la communauté

Il n'entretient aucun lien avec d'autres organismes, faute de temps. La responsable souligne que la Ville n'offre pas de prix spéciaux pour ses activités de loisir (en fait, cette politique de la Ville existe), que le Club Richelieu offre une subvention annuelle et que les usagers peuvent profiter d'un rabais au cinéma (4 \$ au lieu de 8 \$).

Adaptation des lieux publics

L'entrée adaptée pour aller à la piscine de la polyvalente n'est pas ouverte la fin de semaine et la piscine n'est pas adaptée. Les édifices municipaux ne sont pas munis de portes automatiques avec boutons poussoirs pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Un seul restaurant a une rampe d'accès; le Conseil d'administration de l'organisme a fait des demandes à la Ville il y a quelques années pour que des pressions soient faites afin que les restaurants soient adaptés. Il n'y a jamais eu de suite. Enfin, aucun club vidéo n'est accessible.

Rapports avec les autres organismes régionaux

Actuellement, l'organisme a peu ou pas d'échange mais sent le besoin d'avoir une communication accrue pour partager des informations.

3.2.2 MRC ABITIBI-OUEST

3.2.2.1 Le club de l'Amitié de La Sarre

Le Club de l'Amitié des handicapés secteur La Sarre offre des activités de jour aux deux clientèles : personnes handicapées intellectuelles et physiques. La grande majorité a un handicap depuis la naissance. Le club a 110 membres et ce nombre se maintient depuis plusieurs années, les arrivées compensant pour les départs. On retrouve une proportion légèrement supérieure de personnes handicapées intellectuelles (55 % vs 45 %) bien que l'écart tende à diminuer depuis quelques années.

Certaines journées, on retrouve 40 à 50 usagers aux activités régulières alors que les activités ponctuelles (ex. la danse) attirent jusqu'à 100-110 participants. L'organisme a été créé en 1978, offre des activités de loisir depuis sa fondation et des activités de jour toute la semaine depuis la signature des ententes avec les CR (1997).

On ne cherche pas à augmenter la clientèle faute de personnel et de budget. Déjà, on ne suffit pas à la tâche certains jours.

En général, le Club de l'Amitié est ouvert 5 jours/semaine. Certaines activités (2 demi-journées/semaine pour chaque groupe) sont réservées aux clientèles handicapées physiques exclu-

sivement et aux clientèles handicapées intellectuelles de la même manière. Les autres activités sont communes aux 2 clientèles. Quelques plages horaires sont réservées à la clientèle handicapée intellectuelle sévère qui a des besoins spécifiques ou manifeste des troubles de comportement (activités individuelles).

Les quilles, offertes 1 fois/semaine, ainsi que la pratique d'exercices physiques dans un centre de conditionnement sont défrayées en partie par le Club et en partie par l'utilisateur. Les activités régulières et ponctuelles offertes sont les suivantes :

bricolage, coloriage, jeux de société, théâtre, marionnettes, chant, films, bingo, conditionnement physique, quilles, ballon, pétanque, dîners conférence, soirées disco, soirée mexicaine, journées western...

Un spectacle annuel est présenté par les usagers lors d'un pique-nique et un bercethon/tricothon de 3 jours revient également chaque année. En plus de se vouloir des événements rassembleurs, ces 2 activités servent de mode de financement pour le Club. Le danse à l'hôtel La Sarre (aux 3 mois) attire plus de 100 personnes. Le propriétaire de l'hôtel fixe des tarifs privilégiés. L'utilisateur paie ses breuvages, le Club paie le DJ et le buffet. L'organisme ne peut recruter davantage de clientèle pour les activités de jour faute de personnel et de budget. Pourtant il y a une clientèle en péri-

phérie de La Sarre qui souffre de ne pas recevoir de services. Il serait facile de doubler la clientèle sans effort.

Ressources humaines

Le Club de l'Amitié emploie une directrice et 2 animatrices à plein temps, 2 animatrices à temps partiel (3-4 jours/semaine) et 2 étudiantes pendant l'été (emploi étudiant).

Il est souvent difficile de retenir le personnel parce que le travail est souvent à temps partiel et que les salaires offerts ne sont pas compétitifs. Il y a une dizaine de bénévoles ponctuels (parents ou membres du C.A.) mais on ne peut jamais compter de façon certaine sur leur disponibilité et ils sont de plus en plus difficiles à recruter. Le Club accepte toutefois des stagiaires à l'occasion.

Infrastructures et équipements

L'organisme est propriétaire de l'édifice de 30 pieds par 90 pieds. La grande salle servant aux activités de jour occupe 60 % de la superficie. On retrouve également 2 petits bureaux pour l'administration et les animateurs. Le Club retire des revenus de location de locaux loués au transport adapté. L'édifice est en très bon état et suffit aux activités. Si la clientèle augmentait, il faudrait agrandir. Cet agrandissement permettrait

d'installer une salle d'activités physiques ce qui serait très souhaitable.

Les équipements se composent de jeux de table divers, de jeux de poches, d'un ordinateur, d'un téléviseur et d'un vidéo. Les équipements sont pleinement utilisés. On souligne le besoin d'équipements supplémentaires :

ordinateurs, panier avec support de ballon-panier, bicyclette stationnaire et tapis roulant.

Ressources financières

Par entente avec les 2 CR, l'organisme reçoit 60 000 \$ annuellement pour les activités de jour. Il complète son financement (25 à 40 % du budget annuel) en organisant un bingo hebdomadaire (40 000 \$/année), la semaine de l'amitié (12 000 \$ à 13 000 \$), des ventes de garage, des « gratuits », des brunchs du dimanche (2 000 \$ à 3 000 \$).

La responsable considère qu'il manque au moins 20 000 \$ de revenus pour l'année en cours si bien que l'organisme doit actuellement couper dans les salaires et les services offerts.

Liens avec les organismes locaux et la communauté

L'organisme a de plus en plus d'activités communes avec les différents clubs sociaux et groupes de personnes de la communauté et les Chevaliers de Colomb organisent un brunch annuel pour procurer des fonds au Club de l'Amitié. Les membres jouent souvent au baseball-poche avec le Club de l'âge d'or alors qu'un bercethon et tricothon sont tenus avec les Fermières, les Filles d'Isabelle, les Chevaliers de Colomb, le Club Optimiste au cours de la Semaine de l'Amitié. Une fois par année, le Club Optimiste organise une partie de tir pour le Club de l'Amitié.

Des organismes comme le Centre de Femmes, le Centre de Bénévolat, le ROC, les CR empruntent régulièrement la grande salle pour leurs réunions, ou autres besoins.

Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin, une activité se tient avec les étudiants de la Polyvalente et les personnes âgées n'habitant pas dans des foyers dans le but d'établir des liens avec la communauté.

Les liens sont bons avec la municipalité, la Commission scolaire, mais les rapports d'aide ne sont pas là. La directrice demande souvent de considérer les personnes handicapées dans leurs différen-

tes programmations. Ils écoutent ses doléances, mais ne réagissent pas positivement.

Par exemple, plusieurs jeunes usagers auraient besoin de pratiquer davantage d'activités physiques. Pendant la période scolaire, ils ne peuvent utiliser la piscine et le gymnase de la Commission scolaire qui sont pourtant peu occupés par les étudiants selon la responsable. Elle a tenté à plusieurs reprises d'obtenir l'horaire des disponibilités, ce qui n'a jamais été fait malgré les promesses en ce sens. Il en va de même pour l'utilisation de l'aréna de la Ville.

La responsable aimerait également que les usagers du Centre puissent se joindre aux activités organisées dans les parcs, activités qui sont animées par les moniteurs engagés par la municipalité mais les personnes handicapées ne font pas partie de la clientèle incluse dans la programmation des loisirs d'été offerts par la Ville.

Adaptation des lieux publics

L'Hôtel de Ville n'est pas accessible ni le Théâtre de poche. Ce dernier vient d'être rénové et on y a prévu des espaces pour les fauteuils roulants, mais il y a deux marches à monter.

A la bibliothèque, la mezzanine où sont les ordinateurs et les archives n'est pas accessible. À l'aréna, les fauteuils roulants peuvent entrer au

rez-de-chaussée seulement. Les restaurants et les toilettes ne sont pas accessibles. Les personnes handicapées sont placées le long de la bande, laquelle est trop haute pour permettre de voir l'ensemble de la glace. Plusieurs demandes ont été adressées à la Ville et la réponse a été claire que ce serait trop dispendieux d'aménager l'aréna.

Rapports avec les organismes régionaux

Les rapports sont fréquents et cordiaux avec l'ensemble des organismes dispensateurs d'activités de jour. La responsable les rencontre régulièrement aux réunions du C.A. du RAPHAT. La communication est très bonne pour les demandes d'informations ou de subventions avec l'ARLPHAT et elle organise fréquemment des rencontres interclubs.

3.2.3 MRC ROUYN-NORANDA

3.2.3.1 Les Intrépides

L'organisme **Les Intrépides** offre des activités de jour aux personnes handicapées physiques et intellectuelles. Il compte 100 membres dont le tiers sont des personnes handicapées physiques. Par ailleurs, sauf les plus démunis, ces derniers assistent assez peu aux activités régulières. Sur les 100 membres inscrits, 75 sont actifs et assistent à au moins une activité par mois. La moyenne quotidienne se situe entre 25 et 40 participants. Dans l'organisme **Les Intrépides**, les activités se déroulent de 8 h 30 à 16 h 30, 5 jours par semaine durant toute l'année sauf 2 semaines pendant l'été où une grande partie des usagers se retrouve au camp du lac Flavrian.

L'organisme paie à la Ville une contribution de 25 \$ par période d'utilisation de la piscine municipale pour aider à payer le salaire de 2 gardiens. Ces périodes de natation se déroulent avec le public régulier. Lors des activités de quilles, l'usager paie seulement son transport. **Les Intrépides** font également appel à des contractuels pour de courtes sessions de musicothérapie, d'art thérapie et de théâtre. Les usagers ne paient pas pour ces activités.

Les activités suivantes sont offertes :

quilles sur table et régulières (Youville de jour, Méga en soirée), jeux de poches, d'anneaux, ballon panier, ballon musical, billard, piscine, gymnastique et relaxation, marche, gymnase, jeux de société et de table, quiz, bingo, musicothérapie, sorties individuelles, peinture et bricolage, groupe académique, groupe d'écriture (projet théâtre), ateliers de cuisine, artisanat, bibliothèque, groupe de communication, théâtre, comités déficience physique et déficience intellectuelle, danse et cinéma (2 fois/mois), gym express (ponctuel), artiste invité (1 fois/mois), groupe d'affirmation de soi, soirées (Noël, Halloween, St-Valentin), cabane à sucre...

Les activités qui ont le plus grand succès auprès des usagers sont :

- les projets de théâtre et d'écriture menés par les personnes handicapées physiques et intellectuelles. Les pièces sont présentées au public;
- la danse qui attire de 60 à 80 participants;
- les quilles qui s'attirent aussi la faveur populaire.

Le plus grand besoin non comblé concerne l'offre d'activités individuelles. Le manque d'accompagnement individuel est la cause de cette lacune. Par ailleurs, le directeur général voudrait que cer-

taines activités de jour dépassent le passe-temps et qu'elles deviennent des activités spécifiques soutenues et de réels moyens de réadaptation. Selon le responsable, il y aurait un besoin accru d'augmenter les services dans un avenir rapproché, avec les jeunes surtout, mais l'organisme est déjà débordé. Une augmentation de personnel serait nécessaire pour répondre à de nouveaux besoins. Un projet de parrainage civique est en chantier pour permettre aux personnes handicapées de réduire l'isolement.

Ressources humaines

L'organisme Les Intrépides gère un programme d'économie sociale qui donne du travail à 40 personnes en entretien ménager. Les revenus générés ainsi permettent à l'organisme de payer une partie des frais de gestion consacrés aux activités de jour. Le directeur général consacre la moitié de son temps à la gestion des activités de jour alors que 2 intervenantes à plein temps y consacrent tout leur temps. Les activités de jour occupent également 6 personnes assistées sociales à raison de 15 heures/semaine sur un programme d'insertion sociale d'une durée de 2 ans. Cinq d'entre elles font de l'accompagnement et l'autre fait de l'entretien ménager léger. Une secrétaire consacre 20 heures /semaine aux activités de jour et 5 à 10 stagiaires et 5 bénévoles ponctuelles y sont également affectées. Pour l'ensemble des ressources, l'organisme reçoit une subvention

salariale pour une employée à plein temps et une à temps partiel (environ 16 000 \$).

Infrastructures et équipements

L'organisme est locataire de 5 000 pieds carrés dans un édifice appartenant à un OSBL. Le coût de location est de 3 \$ le pied carré. Les bureaux occupent 25 % de l'espace alors que la grande salle occupe le reste. Cette salle sert aux arts plastiques, aux conférences, jeux divers.... Deux salles de toilettes sont attenantes à celle-ci.

L'organisme a accès à une cour extérieure jouxtant un parc. Un projet de serres voisinant ce parc est envisagé. Ces infrastructures sont en bon état, suffisent pour la clientèle actuelle et sont utilisées de façon optimale l'hiver et à 80 % l'été.

Les Intrépides possèdent en quantité suffisante, jeux, articles de bricolage, équipements sportifs, téléviseur, vidéo, caméra vidéo, matériel d'art, articles de cuisine et ces équipements sont en bonne condition. Le seul ajout souhaité serait un ordinateur.

Ressources financières

Le financement attribué par les CR Clair Foyer et La Maison à l'organisme se chiffre à 79 899 \$.

Selon le directeur général, les subventions devraient être majorées pour permettre l'aide individuelle dans les cas qui le justifient, surtout en fonction des nouvelles clientèles plus jeunes et plus actives.

Liens avec les organismes locaux et la communauté

L'organisme obtient aussi une très bonne collaboration de la ville de Rouyn-Noranda lors de la location de salles entre autres ou pour utiliser le Théâtre du Cuivre. Il en va de même du Centre hospitalier pour l'utilisation de la salle de quilles. Il est toujours facile d'obtenir de l'aide de ces différentes organisations. D'autre part, Les Intrépides prêtent leurs locaux et la cuisine à d'autres organismes à l'occasion.

Les Intrépides entretiennent de bonnes relations avec la communauté en général. Les clubs sociaux achètent des billets pour assister aux représentations données par les troupes des Intrépides alors que le club Richelieu invite gratuitement tous ses membres à la générale de son spectacle annuel.

Adaptation des lieux publics

Les membres ne rapportent pas de problèmes d'accès aux différents lieux de diffusion de la culture ou d'événements sportifs.

Rapports avec les organismes régionaux

Les Intrépides entretiennent des relations régulières avec l'ARLPHAT et font appel à ses services mais n'entretiennent pas beaucoup de rapports avec les autres organismes d'aide aux personnes handicapées de la région.

Les seuls échanges sont locaux et principalement avec les différents ministères.

3.2.4 MRC TÉMISCAMINGUE

3.2.4.1 L'APEHT

L'Association des parents d'enfants handicapés du Témiscamingue (APEHT) à Ville-Marie, propose des activités de jour principalement aux personnes handicapées intellectuelles (75 %). On retrouve 37 usagers potentiellement utilisateurs d'activités de jour. Les activités d'hiver rassemblent entre 12 et 15 participants alors que celles de la saison estivale en attirent jusqu'à 25. On peut compter, de manière générale, sur une douzaine d'inscriptions par activité. Elle existe depuis 28 ans et offre des activités de jour depuis juin 1997.

L'organisme se demande pourquoi il ne reçoit pas davantage de demandes de services malgré la sensibilisation qu'il fait auprès du public. La responsable pense que le nom de l'organisme peut amener une certaine confusion quant au rôle qu'il joue.

Pour faire connaître ses services et arriver à rejoindre de nouvelles clientèles, elle s'associe à Clair Foyer et aux organismes qui interviennent en déficience intellectuelle pour différentes activités. L'APEHT propose des activités de jour 3 fois/semaine. Les activités sont programmées à l'avance et à horaire fixe. Certaines activités

auxiliaires sont également offertes les soirs et fins de semaine pour les personnes aux études. Ces activités visent l'ensemble de la famille de la personne handicapée. Un camp d'hiver de 3 jours permet aux familles de profiter d'un loisir organisé.

Pendant l'été, les activités auxiliaires font relâche et une trentaine d'activités estivales sont offertes 4 jours/semaine et quelques fins de semaine. Ces activités comprennent des visites touristiques, de courts voyages et plusieurs activités sportives. Cet été, un voyage de 3-4 jours à Wasaga Beach et à Wonderland a été organisé. L'an passé, ils se sont rendus à « Multi-sport 2000 » à Valleyfield pour un rassemblement sportif et culturel des ARLPH.

La piscine municipale est adaptée avec une chaise; l'utilisateur y paie son entrée. Les quilles coûtent 2,50 \$ à l'utilisateur et l'organisme paie les 2 \$ additionnels. L'entreprise ne fait pas de tarif préférentiel.

Les repas de groupe au restaurant le midi sont au prix de 3,50 \$ pour les usagers. L'organisme défraie le surplus.

Un dîner communautaire est organisé chaque semaine. Les usagers font eux-mêmes les achats et préparent le repas ensemble. Ils paient 3,50 \$ chacun et l'organisme défraie le manque à gagner.

L'activité billard est entièrement assumée par l'APEHT. Le salaire des professeurs de chant et de peinture est payé par l'organisme de même que le matériel mais l'usager débourse 4 \$ le cours. Une fois l'an, une exposition de peinture permet aux artistes en herbe (tous les étudiants handicapés ou non) de faire admirer leurs œuvres. L'exposition attire 400 visiteurs.

Enfin, le terrain de camping « Le petit bonheur » est mis à leur disposition gracieusement ainsi que les services qui y sont rattachés (kayak, mini-golf, pédalos...).

Les activités régulières et ponctuelles suivantes sont offertes par l'APEHT :

billard, quilles, piscine, aérobic, activités physiques, club de conditionnement avec programme individualisé, détente, jeu de poches, spa, jeux de société, chant, peinture, artisanat, bricolage, épicerie, cuisine, cinéma, vidéos....Visites à l'érablière, barbecue (2), activités interclubs à Rouyn-Noranda (2), ponton, voilier, tournois, brunch (fête des mères)...

L'APEHT ne souligne pas d'activités supplémentaires qu'elle voudrait mettre sur pied pour le moment.

Le transport adapté coûte 2 \$ par déplacement, quelle que soit la distance. Ils disent obtenir une

bonne collaboration avec le service de transport adapté qui tente de s'adapter à leur horaire.

Ressources humaines

L'APEHT emploie, pour les activités de jour, une directrice à plein temps, une éducatrice spécialisée à 3 jours/semaine et une accompagnatrice de groupe à 3 jours/semaine. On y retrouve aussi des étudiants pendant 8 semaines à l'été (projets étudiants) pour les activités de loisir. Quelques accompagnateurs (4-5) à contrat, engagés par les familles, accompagnent des usagers qui nécessitent cet encadrement. Si la famille ne peut assumer cette dépense, l'APEHT le fait. Quelques bénévoles (4) participent à des activités ponctuelles mais le besoin serait plus important. Chaque année, une stagiaire de Clair Foyer ou de La Maison suit également le groupe. L'organisme en accepterait davantage pour les activités estivales et le camp d'hiver.

Infrastructures et équipements

L'APEHT est locataire dans le Centre Amitié-témis regroupant différents organismes communautaires. Elle dispose de 2 bureaux et a accès à la grande salle communautaire 3 jours/semaine. Celle-ci peut accueillir 80 personnes. La salle est commune, on ne peut y installer d'équipement en permanence. En face, un parc permet de jouer au

tennis, au volley-ball, à la balle...L'édifice est neuf et confortable.

L'équipement se compose de 2 machines à coudre, un ordinateur avec jeux et traitement de texte, 2 ordinateurs dans les locaux de la Commission scolaire branchés sur Internet, équipement de tennis, volley-ball, baseball, fer, tennis de table et badminton, des bateaux gonflables, des matelas soufflés et des ballons. L'équipement est pleinement utilisé.

Il manque des vélos, des traîneaux, des skis de randonnée, des patins et un barbecue.

Ressources financières

Clair Foyer subventionne l'APEHT pour les activités de jour pour 21 237 \$ et obtient également des subventions ponctuelles de l'ARLPHAT pour des activités spéciales. Elle fait de petites activités de levées de fonds (ex. tournoi de quilles) pour financer des projets spécifiques (ex. voyage de groupe...). Elle a tenté à quelques reprises d'organiser des activités de financement (bingos) mais a dû cesser faute de rentabilité.

Liens avec les organismes locaux et la communauté

L'APEHT n'entretient pas de rapports avec l'ACTIA et n'en sent pas le besoin; on préfère ne pas mêler les clientèles.

L'organisme utilise les facilités de la ville (salle d'exposition, parcs, terrains de sport). Par ailleurs, il est très difficile d'avoir une disponibilité d'accès au gymnase de l'école, à cause de problèmes d'horaire et l'organisme n'a jamais réussi à obtenir à l'avance les périodes de disponibilité.

Il a le projet de faire un tournoi de fers avec les personnes âgées et un tournoi de quilles où les usagers de l'organisme Indépendance 65 + se joindraient aux membres de l'APEHT.

L'organisme n'a jamais prêté ni emprunté d'équipements mais n'aurait pas d'objection à le faire si le besoin s'en faisait sentir.

Les membres sont bien reçus partout où ils vont.

Adaptation des lieux

Selon la responsable, la plupart des restaurants sont adaptés.

Rapports avec les organismes régionaux

Le Club participe 2 fois par an aux visites inter-clubs, organisées par l'ARLPHAT mais n'a pas d'échanges d'informations avec les autres organismes dispensateurs d'activités de jour.

3.2.4.2 L'ACTIA de Ville-Marie

L'Association cherchons, trouvons, informons, aidons de Ville-Marie existe depuis 1986 et s'adresse aux **personnes handicapées physiques** principalement. L'ACTIA compte 132 membres dont 45 personnes handicapées physiques assistent régulièrement aux activités de jour. Environ 20 personnes handicapées intellectuelles participent également aux activités, dont 5 de façon régulière et 15 à l'occasion. On y retrouve aussi 5 personnes autistes. Les autres membres participent aux activités ponctuelles (sorties, Noël...). Parmi les 45 usagers les plus actifs, 18 sont en fauteuil roulant. La fréquentation des activités de jour a augmenté de 10 à 45 en 4 ans et les demandes augmentent sans cesse. Certains jours, il y a jusqu'à 31 personnes au Centre ce qui est le maximum qui peut y être accueilli. La directrice a donc dû avertir le CR Clair Foyer de ne plus soumettre de nouvelles candidatures. Pourtant, selon elle, il y a des centaines de personnes handicapées qui ne sortent pas de chez elles et qui en auraient grandement besoin.

L'ACTIA offre des activités de jour 4 jours/semaine de 9 heures à 16 heures (auparavant 5 jours).

Contrairement aux autres organismes, toutes les activités de l'ACTIA sont gratuites. Selon l'organisme, après avoir défrayé les coûts de transport, les usagers n'ont plus les moyens de payer une contribution.

Lors d'activités nécessitant un déplacement en autobus, la responsable doit restreindre le nombre de participants et faire une rotation de manière à ce que chacun ait son tour. L'organisme prévoit avoir une émission mensuelle à la télé communautaire; elle serait animée par les personnes handicapées. On prévoit aussi monter une pièce de théâtre pour l'an prochain.

Le professeur de cours de « cuir repoussé » est payé par l'ACTIA ainsi que le matériel. Une journée/année, le groupe va au camp du lac Flavrian; les frais sont assumés par l'organisme.

Les activités régulières et ponctuelles offertes par l'ACTIA sont :

quilles, jeux de société, ateliers de cuir, bricolage, tricot, cuisine et cours de cuisine, vidéos, informatique, navigation Internet, dîners communautaires, jeux de cartes...plage, barbecue, causeries et conférences, magasinage (New Liskeard, Rouyn-

Noranda), visites (parc botanique de Rouyn-Noranda, zoo d'Earlton), cabane à sucre, fête de Noël, visites touristiques...

Les demandes les plus fréquentées non comblées sont :

- davantage de sorties;
- bateau à North Bay;
- ajouter 1 ou 2 ordinateurs;
- amener davantage de participants aux différentes sorties.

Ressources humaines

La directrice est la seule à être rémunérée à l'ACTIA depuis l'année 2000. Auparavant, 3 personnes étaient employées mais les subventions salariales de 2 autres n'ont pas été renouvelées. Elle peut embaucher un étudiant pendant l'été avec l'aide du programme *Carrière été*. L'ACTIA n'a jamais reçu de stagiaires mais en accepterait. Malgré les efforts en ce sens, l'organisme ne peut compter sur des bénévoles pour ses activités quotidiennes. Seuls quelques membres de la famille de la responsable offrent leur support à l'occasion. Par ailleurs, les conférenciers sont toujours bénévoles.

La responsable souligne qu'il est très difficile d'obtenir des subventions salariales. Elle a essuyé

3 refus du programme de *Fonds de lutte contre la pauvreté* à cause de critères restrictifs.

Infrastructures et équipements

L'ACTIA est locataire dans un édifice appartenant à une entreprise privée. Elle dispose d'une salle pouvant contenir de 15 à 20 personnes avec une cuisinette aménagée. On y retrouve également une petite chambre avec un lit permettant à une personne de faire une sieste l'après-midi. Le bureau est aménagé dans une pièce pouvant accueillir quelques personnes. Les locaux sont trop petits pour suffire aux besoins. Il faudrait au moins le double de l'espace actuel selon la responsable et davantage si la clientèle augmentait.

Les équipements disponibles comprennent 2 ordinateurs, quelques jeux de société, un téléviseur et un vidéo. Tout l'équipement est actuellement pleinement utilisé.

Les demandes supplémentaires portent sur des tables de pique-nique, 2 autres ordinateurs, des accessoires de cuisine, du matériel pour des cours de peinture et d'aquarelle et de jeux supplémentaires.

Ressources financières

L'ACTIA reçoit 13 762 \$ du CR La Maison; le SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome), Centraide et l'ARLPHAT sont des organismes qui la soutiennent financièrement.

Le problème de subventions salariales demeure la principale préoccupation si bien que la responsable se dit étonnée que l'ACTIA soit encore en fonction.

Liens avec les organismes locaux et la communauté

L'ACTIA entretient de bonnes relations avec l'APEHT mais n'a pas de communication avec les autres organismes de loisir locaux. On ne voit pas de partage possible. L'organisme est de plus en plus connu dans la communauté, mais les usagers attirent encore les regards sur leur passage et on observe un manque d'ouverture et de collaboration de la part des commerçants.

Adaptation des lieux

L'ACTIA mentionne que les magasins des environs ne sont pas adaptés et les membres doivent aller magasiner à New Liskeard ou à Rouyn-Noranda. Les restaurants ne sont pas adaptés non plus. Le sous-sol de l'église, qui est la seule salle communautaire de la ville, n'est pas adapté malgré

des promesses des ministères et des différentes instances politiques. L'aréna est accessible mais son restaurant ne l'est pas. L'unique club vidéo, le cinéma et la bibliothèque municipale ne sont pas accessibles. Enfin, l'accès à la piscine est possible, mais difficile.

Rapports avec les organismes régionaux

L'organisme n'entretient pas de communication avec les autres organismes de la région.

3.2.4.3 Indépendance 65 +

L'organisme **Indépendance 65 +** de Témiscaming est une association qui se consacre aux **personnes handicapées physiques et aux personnes âgées**. Le but premier de l'organisme, fondé en 1991, était de venir en aide aux personnes de 65 ans et plus. Au fil des années et, suite à une demande pressante, il en est arrivé à donner des services aux personnes handicapées physiques de 18 ans et plus. Les activités de jour sont offertes depuis 3 ans.

La clientèle active se compose de 26 personnes dont 3 sont handicapées depuis la naissance. Vingt usagers ont plus de 65 ans. L'organisme Indépendance 65 + offre des activités de jour 15 heures par semaine. Environ 10 usagers participent aux activités offertes chaque jour. Il n'a ni disponibilité, ni ressource pour solliciter de nou-

veaux membres et pourtant il aurait la possibilité de diffuser l'information gratuitement dans le journal local et à la télé communautaire. Comme on ne peut accueillir plus de 12 personnes à la fois, on a pensé ouvrir une troisième période de 2 heures d'activités mais on ne l'a pas fait faute de fonds.

Les principales activités régulières et ponctuelles sont les suivantes :

jeux de poches, volley-ball, marche, tai-chi, exercices Vie active, dîner communautaire, artisanat, exercices de motricité, jeux de société et de table, cabane à sucre, semaine intergénérationnelle, musique au parc du 75° (juin), causeries et conférences...

Il n'y a pas d'activités pendant l'été sauf un pique-nique (3 \$ par participant). L'organisme planifie au moins une sortie par mois.

Un bénévole donne des cours de tai-chi une fois par mois et l'organisme a donné des cours d'alphabétisation gratuitement.

L'organisme désirerait offrir davantage de journées d'activités. S'il avait davantage de budget, la demande serait suffisante pour offrir 5 jours d'activités. Il aimerait offrir des cours de peinture ou de musique mais n'a pas le budget pour payer le professeur et ne peut l'exiger des usagers.

Ressources humaines

Indépendance 65 + engage une directrice à plein temps qui réserve 5 heures par semaine aux activités de jour et une animatrice qui travaille à plein temps dont 4 heures par semaine sont consacrées aux activités de jour. On peut compter sur une dizaine de bénévoles parmi lesquels on retrouve principalement les membres du C.A. L'organisme n'a jamais reçu de stagiaire malgré son désir. Quand une sortie spéciale est planifiée, les responsables l'annoncent sur le canal communautaire et ils obtiennent réponse à leurs demandes : bénévoles, matériel, transport...

Infrastructure et équipements

Indépendance 65 + loge dans un ancien couvent et dispose d'une salle de jour de 12 pieds par 36 pieds munie de 2 salles de bain. Elle peut recevoir de 30 à 50 personnes. On y retrouve aussi un bureau. Le loyer est défrayé par le Centre de santé.

Les locaux sont devenus trop exigus avec l'augmentation de la clientèle, on doit donc augmenter les sorties. Les bureaux n'étant pas insonorisés, il n'est pas possible de tenir des conversations confidentielles.

L'organisme dispose de peu de matériel sinon le matériel de base pour le bricolage et l'artisanat,

quelques jeux de société et des quilles mais manque de jeux adaptés à sa clientèle.

Ressources financières

Les principaux revenus d'Indépendance 65 + proviennent du CR La Maison (2 237 \$), du Centre de santé et du Service de loisir de la municipalité (500 \$/an).

Liens avec les organismes locaux et la communauté

Le seul contact suivi se fait avec le Service culturel de la Ville. La municipalité va placer les tables du parc de façon particulière et va ouvrir l'édifice culturel pour l'utilisation des toilettes en dehors des heures normales quand ils font des activités dans le parc adjacent; cet aménagement permettra d'aller à l'intérieur en cas de pluie.

Même si Indépendance 65 + n'a pas de lien particulier avec d'autres organismes locaux, les responsables sont persuadés qu'ils obtiendraient appui et aide au besoin. En retour, on accepterait de prêter des équipements ou accessoires à d'autres organismes s'ils en manifestaient le désir.

Les échanges avec la communauté sont plus fréquents : activités intergénérationnelles, présence à l'école en contact avec les étudiants pour que ces derniers leur montrent, entre autre, les avantages

des ordinateurs et les personnes âgées vont leur parler de leur condition et de leur expérience de vie.

Le club de golf a offert gratuitement une journée d'utilisation réservée à chaque année et L'Ile Long-Sault propose l'utilisation de la plage et du chapiteau gratuitement pour faire un barbecue.

Adaptation des lieux

Indépendance 65 + déplore qu'à la bibliothèque, les heures d'ouverture ne conviennent pas puisque celle-ci n'est pas ouverte durant la journée.

Les restaurants et les clubs vidéo ne sont pas accessibles.

La démarche est compliquée et très longue pour se rendre à l'ascenseur à la salle culturelle; on doit utiliser l'entrée du Club de l'Âge d'Or.

La salle de spectacles n'a pas de son amplifié pour les malentendants et la salle communautaire de l'église n'est pas accessible.

Rapports avec les organismes régionaux

L'organisme n'a aucun contact avec les autres organismes similaires de la région et ne connaît pas l'existence de l'ARLPHAT.

3.2.5 MRC VALLÉE-DE-L'OR

3.2.5.1. Le CIP l'Envol

Le **Centre d'intégration physique l'Envol de Val-d'Or** (clientèle de Val-d'Or, Senneterre et Malartic) est une association d'aide aux **personnes handicapées physiques**. Jusqu'à décembre 2000, les personnes handicapées intellectuelles pouvaient s'inscrire aux activités mais le mandat actuel est orienté vers le handicap physique. Par ailleurs, les responsables soulignent qu'il faudra un certain temps avant que toutes les personnes concernées soient conscientes de ce virage puisque, selon l'organisme, certaines personnes handicapées intellectuelles préfèrent l'Envol à l'autre organisme dédié à la déficience intellectuelle. La clientèle actuelle se compose donc de 120 membres dont 30 usagers handicapés physiques, 30 handicapés intellectuels et 60 membres supporters.

En moyenne, 10 à 15 personnes assistent aux activités proposées bien que les activités ponctuelles attirent un plus grand nombre de personnes.

Un dépliant est distribué dans les dépanneurs, épiceries, CLSC pour faire connaître les services et les activités spéciales sont annoncées à la radio et dans les journaux.

Activités ciblées et dispensées

Le CIP l'Envol offre des activités de jour aux personnes handicapées physiques de Val-d'Or mais également, depuis peu, à la population de Malartic et de Senneterre (1 jour/semaine). Le Centre a fait parvenir de l'information à 47 personnes handicapées physiques de Malartic et a reçu 20 réponses positives.

Le Centre est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Les principales activités offertes sont :

bricolage, dessin, baseball poche, pétanque atout, bingo, accompagnement et magasinage. Cabane à sucre, cours d'ordinateur et jardinage. Certaines activités ponctuelles sont organisées. Une sortie annuelle amène les usagers à la cabane à sucre. Une autre activité les a conduit au Festival Western de Malartic (32 personnes). Un souper spaghetti et une soirée sont organisés pour la Semaine québécoise des personnes handicapées. Cette activité est gratuite pour les personnes handicapées. Des journées d'activités spéciales sont proposées également pour la St-Jean, la Fête du Canada et une épiluchette de blé d'Inde se tient à l'automne.

Lors de sorties, le Centre paie la majorité des dépenses car les usagers n'ont pas les moyens de déboursier plus que quelques dollars.

L'activité de bingo hebdomadaire offre en prix les objets confectionnés par les usagers (atelier de bricolage). Ces objets sont également proposés au grand public lors de la vente trottoir annuelle.

Certaines limites sont vécues quant à l'offre d'activités. L'organisme aimerait que ses membres se rendent à la piscine quelques fois par mois mais il manque d'accompagnateurs.

Il y a un seul ordinateur au Centre et il est très en demande. Quelques ordinateurs supplémentaires permettraient de mieux répondre aux besoins (jeux, navigation Internet).

Un atelier de menuiserie/ébénisterie serait également le bienvenu mais on ne dispose ni du local, ni de l'équipement.

Ressources humaines

La coordonnatrice est la seule employée à plein temps. L'organisme bénéficie d'une aide salariale provenant du *Fonds de lutte contre la pauvreté* dont l'échéance est janvier 2002 et est en recherche active de subventions pour pouvoir reconduire le poste. Une personne à temps plein organise des activités. L'Envol reçoit régulièrement des per-

sonnes qui font des travaux compensatoires mais n'a jamais eu de stagiaires (en accepterait). L'organisme ne manque pas de bénévoles quand il en fait la demande. D'ailleurs, 3 des membres du C.A. travaillent bénévolement à plein temps.

Infrastructures et équipements

Le CIP l'Envol est locataire du rez-de-chaussée d'un immeuble. Le local comprend une salle qui contient environ 20 à 25 personnes assises (7 tables) et un bureau. Il a dû déménager 4 fois depuis sa fondation. Les locaux sont trop petits.

Les équipements comprennent un ordinateur, un téléviseur, un jeu Nintendo, un système de son. Le tout est utilisé au maximum. Les équipements sont en bon état bien que l'ordinateur soit désuet.

Le CIP aurait besoin d'ordinateurs supplémentaires.

Ressources financières

L'Envol reçoit des subventions de 26 665 \$ du CR La Maison pour dispenser les activités du jour.

Le salaire de la coordonnatrice est subventionné par le *Fonds de lutte contre la pauvreté*.

Liens avec les organismes locaux et la communauté

L'organisme n'a pas développé de liens avec d'autres organismes locaux et ne côtoie pas le Club des handicapés de Val-d'Or mais s'associe souvent pour des activités avec l'Association des traumatisés crâniens.

Par ailleurs, il y aurait une bonne collaboration du CLSC et de la Ville de Malartic et de Senneterre.

Le CIP prête gratuitement ses locaux aux organismes (club d'échecs...).

On éprouve de la difficulté à s'entendre avec l'organisme local (qui offre aussi des activités de jour) à Senneterre. Les responsables ont tenté, semble-t-il, d'empêcher l'Envol de trouver des locaux pour offrir les activités de jour.

Adaptation des lieux

Selon l'organisme, les édifices municipaux sont tous facilement accessibles mais il n'y a pas toujours de stationnement réservé pour les personnes handicapées.

À Malartic, la bibliothèque n'est pas accessible et c'est la même situation à la Cité de l'Or à Val-d'Or. Certains restaurants ne sont pas accessibles.

Rapports avec les organismes régionaux

L'organisme a développé peu de liens avec les autres organismes mais reconnaît avoir obtenu de l'aide pour ses dépliants, de la part de la Ressource (RASPHAT).

3.2.5.2 Club des handicapés de Val-d'Or

Le Club des handicapés (Val-d'Or, Senneterre et Malartic), par ses activités de jour, s'adresse à une clientèle **handicapée intellectuelle** selon l'entente. L'Association compte plus de 200 membres dont 40 personnes handicapées physiques, 107 personnes déficientes intellectuelles référées par Clair Foyer et plusieurs personnes souffrant de handicap psychique. Elle répond également aux besoins de quelques personnes handicapées intellectuelles de Malartic qui vivent dans leur famille naturelle. Le Club doit s'assurer que la clientèle de Senneterre soit desservie. Actuellement, une seule personne référée par le CR Clair Foyer demande des activités de jour. L'animatrice du Club va la rencontrer à l'occasion pour des activités individuelles. La présence de 5-6 usagers à Malartic permet, au contraire, de créer une dynamique favorable à l'offre d'activités de jour.

L'organisme accueille près de 100 personnes chaque jour (les gens qui viennent pour les repas sont inclus). Certains préfèrent les activités de fin de

semaine. Les responsables précisent que les 200 membres sont actifs.

Le club n'ambitionne pas d'augmentation de clientèle pour pouvoir conserver un esprit de famille et un service personnalisé.

Activités ciblées et dispensées

Le Club des handicapés est ouvert 7 jours/semaine et certains soirs jusqu'à 22 h 30. Il semble relativement difficile de préciser de manière exacte que les clientèles qui passent dans l'organisme y vont pour des activités de jour seulement, étant donné que plusieurs organismes s'y rencontrent pour les repas quotidiens et peuvent alors rester pour quelque temps ou non.

Les principales activités régulières et occasionnelles proposées par le Club sont :

piscine, gymnase, conditionnement physique (club), sorties dans les parcs, quilles, jeux de fers et de poches, menuiserie, bricolage, musique, chant, solfège, information, artisanat, peinture avec professeur, bingo, jeux de société et de table, chant avec professeur, musique, café-rencontre, repas communautaires, informatique. Accompagnement, activités libres, rencontres d'information (suicide, prévention...), danse, randonnées pédestres.

Quarante usagers jouent aux quilles dans les heures régulières d'ouverture (1 ou 2 fois/semaine). L'organisme réserve 10 allées et assume le transport; l'utilisateur paie sa partie s'il le peut, sinon l'organisme paie la différence.

Le Club sert de 40 à 60 repas par jour quelquefois davantage.

Une sortie annuelle à la cabane à sucre réunit environ 70 personnes. Cette activité organisée en collaboration avec 4-5 autres organismes, est entièrement défrayée par le Club pour ses usagers.

L'organisme souligne certaines limites dans l'offre d'activités de jour. Il utilise actuellement le gymnase de la polyvalente et le club de conditionnement physique mais manque d'équipement de base pour le faire.

Depuis 2 ans, il demande d'utiliser un parc clôturé dans le secteur Bourlamaque qui pourrait devenir un lieu physique intéressant pour les membres. L'aménagement et les améliorations seraient assumés par le Club. La réponse de la Ville tarde.

Ressources humaines

Le Club des handicapés emploie une personne à plein temps (commis-comptable et secrétaire), une animatrice à temps plein, deux monitrices à temps

partiel et un animateur avec une subvention salariale pour six mois et quatre personnes en mesure d'insertion à 15-20 heures/semaine. Le salaire de la cuisinière est payé par un organisme communautaire en santé mentale. Le Club prend des stagiaires à l'occasion et dispose d'une vingtaine de bénévoles qui sont souvent des bénéficiaires de services. La présidente est bénévole. Près de deux salaires sont subventionnés à même le budget du CR Clair Foyer, les animatrices qui se consacrent exclusivement à une clientèle lourdement handicapée intellectuellement (RTF et interne).

Infrastructures et équipements

Le Club des handicapés est propriétaire de l'édifice où sont offertes les activités de jour. Il utilise le rez-de-chaussée pour les activités et les bureaux sont au sous-sol de même que les bureaux du transport adapté. Un ascenseur relie les étages. Un organisme communautaire en santé mentale (La Petite Rencontre) loue également un bureau dans l'édifice.

La superficie sera presque doublée car on agrandit les locaux. Une salle pour fumeurs sera aménagée dans les nouveaux locaux.

Le Club est également propriétaire de 2 autres édifices qu'il loue au département de santé mentale. On y retrouve une résidence d'hébergement

« La Petite Chaumière », le Centre de vie autonome (CRVA) et le répit-dépannage. La location paie l'hypothèque et les frais. Une troisième maison de chambres est gérée par la Ressource hébergement. Le Club utilise les salles et la cuisine de cet édifice pour le cours de cuisine et les activités. Les équipements du Club incluent le matériel de cuisine de restaurant pour offrir les repas, un bingo, des jeux divers : ballons, dards et fers qui sont utilisés pleinement.

Il n'y a pas d'ordinateur pour les usagers même s'ils en ont reçu en cadeau mais ils étaient trop désuets et les pièces trop coûteuses. Deux ou trois seraient nécessaires pour des jeux, de la recherche d'emploi, la navigation Internet et du traitement de texte. Quant au matériel sportif, il aurait besoin d'être plus récent pour permettre aux usagers de compétitionner.

Ressources financières

Le Club des handicapés reçoit une subvention de 50 000 \$ pour la clientèle en déficience intellectuelle mais en aurait besoin du double. Les profits reliés au bingo ont été réduits par Loto-Québec qui ne donne que 20 % à l'organisme. Il existe des organismes d'aide aux demandes de subventions (Groupe Ressources Techniques) mais les services offerts sont complexes et trop onéreux.

Liens avec les organismes locaux et la communauté

L'organisme entretient peu de liens, mais collaborerait s'il recevait des demandes. Par contre, il organise beaucoup d'activités en collaboration avec un organisme d'aide aux personnes ayant des problèmes de santé mentale et handicapés physiques ce qui facilite l'intégration de clientèles diverses.

Il est en relation avec le Cercle des Fermières de Malartic pour faire de la broderie, du tricot, de l'échange de matériel ou de patrons et de l'accompagnement dans le tissage. Il reçoit gracieusement quelques billets de hockey par année des Foreurs, la Polyvalente leur prête la cuisine de l'éducation des adultes et les Chevaliers de Colomb de Malartic partagent les jeux de dards.

Les usagers vont au bingo mais ne doivent pas être dérangeants et doivent être accompagnés mais les liens sont bons avec la communauté.

Adaptation des lieux

Selon la présidente, l'accès à l'édifice culturel est compliqué en dehors des heures d'ouverture de la Bibliothèque, on doit téléphoner avant de se rendre pour se faire ouvrir une porte par le concierge à l'arrière de l'édifice d'où l'accès est possible. À l'intérieur de l'immeuble, il est difficile de passer

d'un local à l'autre (Théâtre Félix Leclerc, Centre d'exposition, Bibliothèque) et il faut encore faire appel au concierge.

À la salle de spectacle de la Polyvalente, on ne peut obtenir de billets pour les sièges en avant pour les personnes ayant une faible vision, car ils sont toujours réservés pour les détenteurs de passeport annuel. La présidente a déjà adressé une demande pour un utilisateur qui a des problèmes auditifs et on ne lui a pas retourné son appel.

Selon les responsables, il devrait y avoir des sièges à l'aréna qui ne seraient pas dans les gradins pour les personnes avec des béquilles ou des marchettes.

Rapports avec les organismes régionaux

Le Club a peu ou pas d'échange avec les autres organismes régionaux. Les échanges sont plus fréquents avec les organismes en santé mentale.

Les responsables sont ouverts à l'échange de services ou d'équipements si le besoin se faisait sentir et seraient intéressés à participer à des tournois régionaux s'ils avaient des équipements de meilleure qualité.

3.3 LES MUNICIPALITÉS

Des représentants des chefs-lieux de la région nous ont fourni de l'information sur leur situation spécifique quant à l'offre de loisir pour personnes handicapées. Dans certaines municipalités, plusieurs personnes ont contribué à la rencontre, dans d'autres, une seule. La quantité d'informations en est fatalement affectée. Nous résumons ici les informations recueillies en présentant, pour chaque MRC, le chef-lieu d'abord, puis les informations obtenues des représentants des autres municipalités qui ont répondu au sondage par courrier.

Nous avons d'abord voulu vérifier si les responsables municipaux connaissaient les types de déficiences présents dans leur communauté, le niveau d'accessibilité de leurs infrastructures de loisir⁸, les partages éventuels de locaux et d'équipements avec d'autres organismes, leurs liens avec les organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées ainsi que les améliorations qu'ils entendent apporter à leur offre de services.

⁸ La notion d'accessibilité reste sujette à interprétation : l'accessibilité physique (ex. accès aux fauteuils) est quelquefois confondue avec l'adaptation et la disponibilité des lieux. Les déclarations des usagers et des organismes permettent en général de clarifier ces données.

3.3.1 MRC ABITIBI

3.3.1.1 Ville d'Amos

Selon le répondant, avec une population de 13 632 habitants, plusieurs personnes handicapées vivent à Amos et on y retrouve donc plusieurs types de déficiences. Par ailleurs, ceux dont le handicap est visible ne représentent que 10 à 15 personnes utilisatrices des services de loisir offerts par la municipalité alors que 20 % de la population totale les utilise.

On recense à Amos, 2 piscines accessibles dont une seule a un bassin adapté (Clair Foyer). Les gymnases de la Commission scolaire sont accessibles alors que les terrains de balle et de soccer sont accessibles comme spectateur et l'aréna à deux glaces est accessible comme utilisateur et spectateur. Des périodes de patinage libre permettent l'accès à des personnes en fauteuil roulant. Six patinoires extérieures sont également accessibles. On retrouve une piste cyclable en milieu forestier et une en milieu urbain pour vélos et patins à roulettes.

Le terrain de tennis est accessible ainsi que le camp Dudemaine, le Centre de ski de fond et le terrain de camping et la plage municipale.

La bibliothèque municipale est accessible avec ascenseur, possède des postes de travail adaptés (hauteur) pour ordinateurs, des livres à gros caractères et sur cassettes. La salle de spectacle est également adaptée pour recevoir les fauteuils roulants mais ne dispose pas de son amplifié (jamais de demande). Par ailleurs, une personne à visibilité réduite pourrait obtenir un billet dans la rangée avant sur demande.

La Ville offre aux personnes handicapées physiques et intellectuelles un tarif réduit à 50 % pour les spectacles.

Elle dispose de plusieurs salles de réunion toutes accessibles mais l'Hôtel de Ville n'est pas accessible partout pour les fauteuils roulants.

Les parcs sont accessibles, la plupart en espaces verts et sentiers en pierre. Tourisme Harricana, qui propose 12 attraits touristiques, dispose pour chacun de toilettes adaptées et de rampes d'accès.

Depuis 1989, lorsque la Ville rénove un édifice lui appartenant, elle se préoccupe que les portes soient assez larges pour donner accès aux fauteuils et s'assure qu'il y a rampes et ascenseur. Par ailleurs, aucun édifice municipal n'est muni de bouton pour ouvrir les portes aux personnes à mobilité réduite.

Elle se fait un devoir d'employer des personnes handicapées ou d'en prendre comme stagiaires (aréna, bibliothèque...). Les personnes handicapées de la municipalité revendiquent peu. Elles ne sont plus représentées par un organisme qui pourrait les supporter dans leurs demandes. Pourtant, la Ville est prête à collaborer pour améliorer leur sort. Une démarche de partenariat est en cours entre la municipalité et le CR Clair Foyer pour développer une vision globale de la situation des personnes handicapées intellectuelles (accessibilité, état des trottoirs...). Un rapport avec un plan d'action sera déposé sous peu.

Quand un employé municipal prend ses fonctions à la Ville, il ne reçoit pas de formation spécifique pour personnes handicapées. Par contre, la Ville se dit très concernée par leur situation. Elle a, par exemple, offert gracieusement à la Corporation de développement communautaire, le Centre Goyette-Ruel qui abrite 34 organismes communautaires dont le RASPHA. De plus, le représentant souligne que la Ville est la première à avoir initié le transport adapté auquel elle contribue financièrement chaque année. Selon lui, le nombre d'heures de transport offert aux usagers serait près du double des normes gouvernementales.

Il y a de nombreux partages de locaux dans la municipalité.

La Ville entretient des liens avec l'organisme Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) mais pas avec l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées d'Abitibi-Témiscamingue (ARLPAT). Le répondant se dit extrêmement étonné du nombre de personnes handicapées qui vivent à Amos alors qu'il en connaît peu. Il souhaiterait que le MSSS fasse parvenir une liste du nombre de personnes handicapées ainsi que des types de handicaps vécus pour permettre de mieux adapter les services offerts. Dans ce sens, le représentant souhaiterait vivement être mieux informé de la situation des personnes handicapées et rencontrer les personnes responsables au niveau régional.

Enfin, la Ville croit que, la structure étant à la base du dynamisme d'une organisation, chaque MRC devrait occuper un siège sur le Conseil d'un organisme régional représentant les personnes handicapées.

3.3.1.2 Municipalités autres que le chef-lieu

Onze municipalités sur 17 ont retourné le questionnaire complété. Les données couvrent 87 % de la population totale. Les municipalités comprennent entre 150 et 2 200 habitants dans cette MRC, 7 municipalités ont moins de 500 habitants et 6 sont en déclin (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001). On retrouvera le détail des réponses à l'appendice E1. Les municipalités sont présentées par ordre décroissant en fonction de la population qui y vit.⁹

Certains éléments sont à souligner :

- seules 5 municipalités disent connaître des personnes handicapées qui vivent sur leur territoire (Barraute, Trécesson, La Motte, Champneuf et Rochebaucourt) alors que 4 affirment qu'il n'y en a aucune. On ne mentionne pas de personnes handicapées intellectuelles connues;
- quatre bibliothèques sont accessibles (Barraute, Landrienne, La Motte, Rochebaucourt) et deux ne le sont pas (Berry et Champneuf);
- six patinoires intérieures ou extérieures sont accessibles (Barraute, St-Félix, La Corne, La Motte, Launay, Rochebaucourt) alors que 3 ne le sont pas;

⁹ Les données démographiques sont celles de l'été 2001 avant la plupart des fusions municipales.

- les 7 terrains de balle/soccer existants sont accessibles (Barraute, Trécesson, Landrienne, La Corne, Berry, La Motte, Launay).

Dans cette MRC, il ne semble pas y avoir de liens directs entre la connaissance de la présence de personnes handicapées dans le milieu, la densité de la population et l'accessibilité des lieux. Par exemple, toutes les infrastructures de La Motte (population 424) et Rochebaucourt (population 205) sont accessibles alors que Berry n'a que son terrain de balle qui soit adapté (population 518).

Dans la plupart des municipalités, il y a partage de locaux entre différents organismes particulièrement, la salle communautaire, les salles de réunion et les terrains de jeux. De manière générale, les municipalités n'ont pas de lien avec l'ARLPHAT et souvent ne connaissent pas l'organisme.

Seules les municipalités de Barraute, Landrienne et Rochebaucourt entretiennent des liens avec LSAT.

Il semble que peu de demandes leur proviennent des personnes handicapées. Seule la municipalité de Barraute a reçu des demandes de subventions pour aider à financer des activités pour personnes handicapées. Elle y a répondu positivement.

Quelques améliorations sont prévues : à Barraute, rendre les parcs accessibles, à Trécesson, installer des rampes au point de service du CLSC et à la Poste, à Landrienne, rendre le restaurant de l'aréna accessible et à La Corne, installer un module de jeux accessible pour enfants.

3.3.2 MRC ABITIBI-OUEST

3.3.2.1 Ville de La Sarre

Avec une population de 8 600 habitants, la responsable de la Ville connaît la présence de personnes handicapées motrices et intellectuelles dans la communauté.

On recense à La Sarre, une piscine, propriété de la Commission scolaire dont le local est accessible mais pas le bassin. Le gymnase de la Polyno, également propriété de la Commission scolaire est accessible. Il y a entente entre la Ville et la Commission scolaire pour que ces équipements soient mis à la disposition de la municipalité en dehors des heures de cours. Les coûts d'utilisation sont les mêmes pour les personnes handicapées ou non. On n'octroie d'ailleurs pas de prix réduits pour les personnes handicapées pour les activités culturelles ou sportives. La Commission de loisir préfère permettre aux organismes sans but lucratif, l'utilisation gratuite des

équipements en dehors des heures programmées (ex. la patinoire l'après-midi).

La Ville dispose de 5 terrains de balle/soccer tous accessibles dont certains appartiennent à la Commission Scolaire.

À l'aréna, les personnes en fauteuil roulant ont accès à la patinoire et autour mais pas au restaurant et aux toilettes qui sont à l'étage. Les coûts reliés à l'accessibilité seraient trop importants pour qu'un changement soit apporté pour le moment. Une patinoire extérieure est également accessible alors que la salle de curling (entreprise privée) ne l'est pas et, sur demande, l'aréna est disponible en journée.

Le Centre d'exposition est accessible et une grande salle de spectacle, propriété de la Commission scolaire, est également accessible. Aucune de ces salles n'a de dispositifs pour les personnes malentendantes. Par contre, si une personne à faible vision voulait une place à l'avant, on la lui réserverait avant que les billets ne soient en vente au grand public.

La bibliothèque est accessible sauf la mezzanine où sont les archives et les ordinateurs. Après évaluation de la situation, les responsables sont arrivés à la conclusion que les personnes handicapées ont accès gratuitement aux ordinateurs de la SADC laquelle a obtenu un projet pour répondre à

ce besoin. Si une personne à mobilité réduite veut consulter un document d'archives, un employé répond à sa demande. La bibliothèque a embauché une animatrice pour les groupes scolaires, les groupes d'adultes et les groupes à besoins spéciaux comme les personnes handicapées. Tous les mercredis, un groupe du CR Clair Foyer s'y rend et l'animatrice répond à leurs demandes. Par sa formation, cette animatrice connaît la problématique des personnes handicapées. Le dépliant distribué pour annoncer les services de la bibliothèque stipule que les personnes peuvent faire des demandes spéciales (sans que soit spécifié le type de demandes, par exemple, livres à gros caractères). Comme la plupart des édifices municipaux de la MRC, la bibliothèque n'est pas munie de bouton d'ouverture automatique des portes. Les personnes à mobilité réduite doivent donc faire appel au personnel pour se faire ouvrir et pour contourner le tourniquet.

Une nouvelle salle de spectacles ouvrira sous peu et sera accessible mais non adaptée pour les malentendants. On tente d'améliorer les équipements de la Ville pour l'ensemble de la population plutôt que pour des clientèles spécifiques. Avant de développer, on s'assure, par ailleurs, de répondre aux exigences de base comme l'accessibilité à certains édifices. Des subventions spécifique permettraient de mieux répondre à des besoins plus pointus.

Dans l'édifice municipal, certains bureaux ne sont pas accessibles mais des améliorations sont prévues à moyen terme.

Un chalet de ski de fond appartenant à la municipalité est accessible. Il sert aussi de salle de réunion.

Plusieurs parcs et espaces verts sont disponibles mais ne sont pas munis d'équipements spécifiques pour adapter les lieux aux personnes handicapées.

Un lac à truites avec de petits sentiers a été aménagé pour être accessible aux fauteuils roulants par le Club chasse et pêche de l'endroit.

Même si la Ville n'a pas adopté de politique pour la clientèle handicapée, elle essaie de répondre le plus rapidement possible aux demandes. Les principales concernent les ateliers culturels, la bibliothèque et la salle d'exposition. En général, elles sont faites pour répondre à des besoins concernant davantage les enfants handicapés que les adultes.

Plusieurs organismes en loisir utilisent les édifices et équipements de la ville. La Commission des loisirs municipale organise elle-même certaines activités comme la Fête nationale, le Festival d'été et celui d'hiver et le Festival équestre. Par ailleurs, aucune attention particulière n'est consacrée

aux personnes handicapées lors de ces événements.

La Ville partage également des locaux et équipements avec la Commission scolaire. La responsable connaît l'existence de l'ARLPHAT mais n'a aucun lien avec l'organisme. Elle a des échanges avec LSAT : invitations aux réunions, documentation....

3.3.2.2 Municipalités autres que le chef-lieu

Treize municipalités sur 22 (Macamic ville et paroisse sont regroupées comme une seule entité) ont retourné le questionnaire complété. Les données couvrent 87 % de la population totale. Les municipalités comprennent entre 187 et 2 118 habitants. Dans cette MRC, 12 municipalités ont moins de 500 habitants et 10 sont en déclin (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001). On retrouvera le détail des réponses à l'appendice E2.

Certains éléments sont à souligner :

- la plupart des municipalités de l'Abitibi-Ouest connaissent quelques personnes handicapées dans leur environnement et peuvent identifier le type de handicap dont elles souffrent. Celles qui ne les identifient pas disent ne pas en avoir sur leur territoire (Authier-Nord, Val St-Gilles).

Tous les types de handicaps se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces municipalités;

- sept bibliothèques sur 10 sont accessibles. Celles de La Reine, Clerval et Val St-Gilles ne le sont pas;¹⁰
- six salles communautaires sont accessibles (Palmarolle, Normétal, Dupuy, Poularies, La Reine, Clerval) et 4 ne le sont pas (Macamic, Ste-Germaine, Mancebourg, Val St-Gilles);
- on retrouve 7 municipalités avec patinoire (Macamic en a 2); elles sont toutes accessibles. Ce sont les municipalités de moins de 500 habitants qui n'en ont pas;
- sept municipalités ont des salles de réunion dont 4 sont adaptées (Macamic, Ste-Germaine, Dupuy et Poularies);
- on retrouve 7 terrains de balle/soccer tous accessibles (Macamic, Palmarolle, Ste-Germaine, Dupuy, La Reine et Mancebourg);
- Macamic et Ste-Germaine disposent de structures touristiques accessibles.

En général, dans cette MRC, on retrouve une forte proportion d'infrastructures accessibles particulièrement dans les municipalités de plus de 500 habitants.

¹⁰ La municipalité d'Authier ne nous a pas fourni la liste de ses infrastructures.

Dans certaines municipalités, il y a partage de locaux entre différents organismes. Par ailleurs, il ne semble pas y avoir partage ni d'infrastructures ni d'équipements dans les municipalités de Normétal, Authier-Nord et Clerval.

Seule Macamic entretient des liens avec l'ARLPHAT (demandes de subventions). Certaines municipalités ne connaissent pas l'organisme même si elles ont plusieurs personnes handicapées dans leur milieu (ex. Landrienne).

Les municipalités de Macamic, Palmarolle, Normétal et Ste-Germaine entretiennent des liens avec LSAT. Deux municipalités en sont membres et le maire de Ste-Germaine siège au conseil.

Il semble qu'aucune demande ne leur provient des personnes handicapées. Quelques améliorations sont prévues dont plusieurs infrastructures accessibles à Macamic et le rafraîchissement et l'accessibilité des équipements de l'aréna à Palmarolle.

Le répondant de Macamic souligne que, malgré l'accessibilité des lieux, les différents responsables d'organismes ou d'activités éprouvent encore beaucoup de réticence à intégrer des personnes handicapées.

3.3.3 MRC ROUYN-NORANDA

3.3.3.1 Ville de Rouyn-Noranda

Le Service de l'animation en loisir de la Ville de Rouyn-Noranda n'organise pas lui-même les activités de loisir offertes à sa population. Ce sont différents organismes autonomes en sport, culture, récréation, etc. qui programment chacun leurs activités. La ville joue un rôle de facilitation en subventionnant parfois ces organismes et en leur permettant d'utiliser ses édifices et ses équipements.

La Ville met à leur disposition les infrastructures suivantes :

- le Théâtre du Cuivre;
- la Maison Dumulon;
- 3 aré纳斯;
- la Bibliothèque;
- l'édifice Paul VI (Club de l'Âge d'Or, salles de réunions...);
- 2 piscines;
- 9 terrains de soccer;
- 9 terrains de balle;
- 3 terrains de tennis;
- 2 parcs de rouli-roulant;
- 15 patinoires extérieures;
- un réseau de pistes cyclables;
- 20 parcs de quartier;

- le Parc botanique à Fleur d'eau;
- un centre d'exposition (location).

Tous ces endroits sont accessibles aux personnes handicapées, à l'exception d'une des deux piscines.

Le programme aquatique est fréquenté par 1 000 enfants et adultes, dont quelques personnes handicapées. Ces personnes reçoivent une attention particulière de la part des sauveteurs. Lors de leurs cours, tous les sauveteurs reçoivent automatiquement une formation spéciale concernant les personnes handicapées.

Le groupe Animation Jeunesse anime les terrains de jeux durant l'été. Sept cent cinquante jeunes de 5 à 12 ans fréquentent ces terrains, dont 5 enfants handicapés.

Au Théâtre du Cuivre, des sièges sont équipés d'appareils avec son amplifié pour malentendants. Des espaces sont disponibles pour les personnes en fauteuil roulant. Il est prévu d'installer à moyen terme des portes électriques pour faciliter l'accès de ceux-ci.

Il arrive à l'occasion qu'une demande d'accompagnement pour des personnes handicapées soit adressée à la Ville. Les demandes concernant les personnes handicapées physiques

sont toujours remplies. Pour ce qui est des accompagnements de personnes handicapées intellectuelles, la Ville n'est pas toujours en mesure d'y répondre, surtout quand il s'agit d'un accompagnateur par individu, comme dans le cas d'une personne handicapée intellectuelle sévère. Ces demandes sont analysées cas par cas. Les accompagnateurs sont des employés de la Ville qui sont généralement des étudiants en éducation ou des moniteurs en natation hors de la saison estivale.

La bibliothèque municipale a une clientèle potentielle de 400 personnes aveugles ou à vision réduite (source : Association des personnes handicapées visuelles). Elle est abonnée à la Magnétothèque, qui offre le prêt de livres sonores; la bibliothèque prête gratuitement aux personnes handicapées visuelles 4 magnétophones permettant l'écoute des livres sonores de la Magnétothèque. Dans son inventaire de 100 000 livres, elle dispose de 400 livres à gros caractères, 100 livres sonores et une visionneuse. Elle n'a pas de livres en braille. L'édifice est doté d'une rampe d'accès mais pas de portes avec bouton-poussoir pour faciliter l'accès. Une salle est mise régulièrement à la disposition d'un groupe de personnes handicapées intellectuelles. Tous les mercredis, un groupe de personnes handicapées intellectuelles de Clair Foyer vient laver les jouets appartenant à la bibliothèque.

La bibliothèque accepte des stages de 4 à 6 semaines pour l'intégration au travail des étudiants de

l'école Iberville. Elle recrute des bénévoles pour aller porter des livres à domicile aux personnes âgées ou aux personnes ne pouvant se déplacer vers la bibliothèque.

La Ville projette la relocalisation de la salle d'exposition d'ici 3 à 5 ans. Elle sera entièrement accessible aux personnes handicapées alors que quelques nouveaux terrains de soccer sont prévus être ajoutés à moyen terme.

La Ville partage certaines infrastructures et équipements de loisir avec plusieurs organismes dont le Centre hospitalier, le CEGEP, la Commission scolaire et l'Université (UQAT). Plusieurs organismes locaux utilisent les infrastructures et équipements de loisir de la Ville.

Avec le vieillissement de la population, on prévoit une augmentation des services aux personnes âgées.

La Ville de Rouyn-Noranda s'est vue décerner en 1992 une distinction honorifique, catégorie municipale, par l'Association du Québec pour l'Intégration Sociale grâce à son écoute réelle des besoins de toute sa population.

La Ville entretient des liens réguliers avec l'organisme Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT). Avec l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées

d'Abitibi-Témiscamingue (ARLPHAT), des rencontres se tiennent au besoin, particulièrement pour répondre à des demandes spécifiques de projets de l'organisme communautaire.

3.3.3.2 Municipalités autres que le chef-lieu

La MRC comprend, outre le chef-lieu, 12 municipalités dont 8 ont retourné le questionnaire. La population de chaque municipalité varie de 370 à 4 000 habitants. Dans cette MRC, 5 municipalités ont moins de 500 habitants et 2 sont en déclin (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001). Le détail est présenté en appendice E3.

Les éléments suivants sont ressortis du sondage :

- seules les municipalités d'Arntfield et de Cloutier n'ont pas identifié les types de handicaps présents dans leur environnement (ne les connaissent pas ou n'en ont pas). Ailleurs, on trouve des déficiences de tous ordres : motrices, organiques, sensoriels...;
- on retrouve peu de bibliothèques accessibles pour personnes handicapées (sauf Cadillac et Cloutier) dans cette MRC et, dans certains cas, il n'y a pas de bibliothèque (McWatters, D'Alembert). On peut supposer que c'est la proximité de Rouyn-Noranda qui influence ce choix ;
- six municipalités ont une salle communautaire dont 3 sont accessibles (Évain, McWatters, Cadillac);
- on retrouve une patinoire dans toutes les municipalités (2 à Évain) mais celles de McWatters, Destor et Cloutier ne sont pas accessibles;
- tous les milieux jouissent également d'un terrain de balle/soccer. Ceux de Destor et McWatters ne sont pas accessibles;
- six d'entre eux disposent d'une salle de réunion. Celles d'Évain, de Cadillac, de D'Alembert et de Bellecombe sont accessibles;
- deux municipalités disposent de structures touristiques mais elles ne sont pas adaptées (Évain et Destor). Par ailleurs, le Camp du lac Flavrian, qui fait partie de la municipalité d'Évain l'est.

De manière générale, les municipalités partagent infrastructures et/ou équipements avec certains organismes locaux.

Seules 2 municipalités ont des liens avec l'ARLPHAT pour des demandes de subventions ou d'informations (McWatters et Bellecombe) alors que 4 en entretiennent avec LSAT dont elles sont membres (Évain, McWatters, Cadillac, Bellecombe).

Trois municipalités prévoient apporter des améliorations à leurs infrastructures d'ici peu : Évain

avec une piste cyclable, d'Alembert qui aménage actuellement un sentier pédestre, une surface multifonctionnelle (patinoire, rouli-roulant, patin à roues alignées) et aire récréo-touristique avec jeux pour enfants qui seront tous accessibles et Arntfield qui installera l'Internet à la bibliothèque (non accessible).

De manière générale, les infrastructures d'Évain, de Cadillac, de d'Alembert et de Bellecombe son majoritairement accessibles alors que celles de Destor et, dans une moindre mesure celle d'Arntfield, le sont peu.

Seule la municipalité de McWatters aurait reçu des demandes de la part de personnes handicapées pour fournir des accompagnateurs pour des camps de jour et n'a pas été en mesure d'y répondre.

3.3.4 MRC TÉMISCAMINGUE

3.3.4.1 Ville de Ville-Marie

Dans cette population de 2 500 âmes, le répondant connaît certaines personnes handicapées motrices et intellectuelles.

La municipalité dispose d'une piscine adaptée pour personnes handicapées avec rampe et siège pour descendre dans le bassin.

Les locaux de la Ville ne sont pas équipés de portes avec boutons pour faciliter l'accès. Le gymnase appartient à la Commission scolaire et n'est pas adapté alors que le terrain de balle est accessible comme spectateur seulement.

L'aréna a une glace accessible, un restaurant non accessible, des toilettes accessibles mais non adaptées. Pour entrer à l'aréna, les personnes en fauteuil roulant doivent entrer par une porte du côté généralement non verrouillée et ont besoin d'une assistance pour ouvrir la porte. Dans les cas d'un événement avec frais d'entrée, cette porte est verrouillée et l'accompagnateur doit passer par la porte avant et demander à un préposé de lui ouvrir la porte de côté.

Les responsables sont conscients qu'ils doivent modifier l'accès au restaurant et aux toilettes de l'aréna mais ils ne disposent pas de fonds nécessaires. Environ 250 personnes utilisent la piscine et environ 250, pas nécessairement les mêmes, sont utilisateurs de l'aréna.

La bibliothèque (conjointe avec la Commission scolaire) est située dans une école avec ascenseur.

La salle de spectacles Augustin Chénier est une corporation autonome. Elle est accessible mais ne dispose pas de système de son pour malentendants. Si des personnes à mobilité réduite assistaient à des spectacles, on pourrait y installer leur fauteuil roulant alors que les personnes à vision restreinte pourraient disposer de places à l'avant de la salle sur demande.

La ville ne possède pas de structures touristiques. La Maison du Colon est une corporation autonome et l'édifice n'est pas accessible.

La marina est propriété de la Ville. Le responsable n'est pas en mesure de dire si les quais sont utilisables par les fauteuils roulants; on retrouve également 2 parcs avec trottoirs en briques. La municipalité partage des infrastructures avec la Commission scolaire.

Il n'y a pas de directive émise par la Ville sur les attentions à accorder aux personnes handicapées. Des améliorations limitées ont été apportées à certains édifices municipaux mais ne sont pas complètes par manque de budget. La Ville n'a pas de normes sur les édifices concernant les personnes handicapées, concernant les constructions ou rénovations d'édifices commerciaux.

Quand ils embauchent du personnel, (aréna, bibliothèque, etc.) aucune formation particulière n'est donnée concernant les personnes handicapées.

Elle n'a aucun projet à court et moyen terme par manque de fonds mais projette de construire à long terme une salle de spectacles qui sera accessible aux personnes handicapées.

Elle reçoit de l'information de LSAT mais n'a aucun lien avec l'ARLPHAT.

La municipalité a reçu une demande de Clair Foyer il y a 5 ans pour une chaise pour accéder au bassin de la piscine et l'a installée. Si elle recevait d'autres demandes, elles seraient étudiées en fonction des moyens financiers.

Si une personne ou un groupe de personnes handicapées demandaient des services particuliers ou additionnels, il serait impossible d'y répondre si cette demande implique une sortie d'argent ou de temps d'un employé de la Ville. Ce n'est pas le rôle des employés municipaux de servir d'escorte pour le public, handicapés ou pas.

3.3.4.2 Municipalités autres que le chef-lieu

Quatorze municipalités sur 20 ont retourné le questionnaire. Leur population compte entre 240 à 3 125 habitants. Dans cette MRC, 10 municipalités ont moins de 500 habitants et 6 sont en déclin (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001). Différents types de handicaps sont identifiés : intellectuels, moteurs, psychiques et sensoriels. Notre-Dame-du-Nord, Béarn, Guérin et Moffet n'identifient pas de personnes handicapées sur leur territoire. Les résultats détaillés se retrouvent en appendice E-4.

La municipalité de Kipawa ne possède pas d'infrastructure de loisir mais paie une redevance à la Municipalité de Témiscaming pour l'utilisation de la salle communautaire par les personnes handicapées. La situation est semblable pour la municipalité de Duhamel-Ouest qui utilise les structures de loisir de Ville-Marie. Fugèreville paie également une surtaxe pour que le chef-lieu offre des services adaptés aux 2 personnes handicapées vivant sur son territoire.

Certains faits sont à noter :

- on retrouve seulement 2 piscines autour de Ville-Marie. Les 2 se trouvent à Témiscaming et son accessibles;
- on trouve 11 bibliothèques sur ce territoire dont la moitié seulement sont accessibles (Témiscaming, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, St-Bruno et Béarn). Il n'y aurait pas de bibliothèque à Kipawa et Duhamel-Ouest;
- Kipawa et Duhamel-Ouest n'ont pas de salle communautaire. Celles de Témiscaming, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Fabre, Rémigny et Fugèreville sont accessibles;
- sept municipalités ont une salle de réunion et celles de Témiscaming, Lorrainville, Béarn, Fabre et Rémigny sont accessibles;
- neuf municipalités ont 1 ou 2 patinoires. Celles de Témiscaming, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord et Rémigny sont accessibles;
- dix des municipalités ont un terrain de balle/soccer. Celui de Béarn n'est pas accessible;
- deux structures touristiques accessibles se retrouvent à Témiscaming et Duhamel;
- les 4 municipalités de plus de 1 000 habitants (Témiscaming, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, St-Bruno-de-Guigues) ont toutes leurs infrastructures accessibles si on exclut la bibliothèque de Lorrainville;

- le répondant de Témiscaming souligne que même si les équipements sont accessibles, il faudrait plus de personnel pour accompagner les personnes handicapées.

Il y a de nombreux partages de locaux et d'équipements dans cette MRC particulièrement dans les municipalités plus densément peuplées.

Aucune de ces municipalités n'a de liens avec l'ARLPHAT et certaines ne connaissent pas l'organisme. Par ailleurs, six d'entre elles ont des liens avec le LSAT dont la plupart sont membres. Le maire de Laverlochère siège sur le conseil.

Lorrainville prévoit la construction d'une salle multifonctionnelle qui sera accessible. Les autres municipalités n'envisagent pas d'améliorations à court terme. Il semble que les municipalités ne reçoivent pas de demandes spécifiques concernant le loisir chez les personnes handicapées.

3.3.5 MRC VALLÉE-DE-L'OR

3.3.5.1 Ville de Val-d'Or

Avec une population de 32 000 habitants (après la fusion), on retrouve à Val-d'Or la plupart des types de handicaps : déficience psychique, intellectuelle, motrice, sensorielle et autisme.

Différents festivals s'y tiennent: Hiver en fête, Festival de l'humour, Comité des Fêtes de Val-d'Or, Festival d'été Métro, Tour de l'Abitibi, s'y tiennent.

On retrouve également 2 corporations touristiques autonomes : le Village minier et la Cité de l'Or.

Les infrastructures de sports suivantes sont disponibles :

- 2 piscines intérieures dont 1 accessible (CEGEP) avec siège pour entrer dans l'eau;
- 8 terrains de tennis adaptés;
- 2 gymnases à la Polyvalente avec accès par l'entrée principale;
- 1 gymnase au CEGEP accessible;
- 1 gymnase Le Transit accessible;
- 6 terrains de balle accessibles comme spectateurs;
- 1 skate parc ouvert, non clôturé;

- 8 patinoires extérieures non accessibles aux fauteuils roulants (jamais de demande).

On retrouve également 2 patinoires intérieures accessibles avec des espaces réservés pour fauteuil roulant mais les personnes handicapées doivent demander aux préposés pour avoir accès à l'ascenseur et elles doivent sortir à l'extérieur pour traverser d'une glace à l'autre. Une baie vitrée dans le restaurant de la première glace permet une vue sur la seconde glace.

Les parcs et les aires de jeux sont dans du sable donc difficilement accessibles pour les fauteuils roulants mais un projet est à l'étude avec l'école St-Sauveur (Commission scolaire) pour installer un parc entièrement aménagé pour les personnes handicapées où un recouvrement de type « Fibar » permettra l'accès aux fauteuils. Il est constitué de copeaux traités, plus absorbants que le sable en cas de chute. Dans certains parcs, les espaces sont gazonnés et donc accessibles. Là aussi, des modifications sont prévues avec le Fibar.

Le réseau de sentiers et pistes cyclables est accessible pour les fauteuils roulants et le lac des Sœurs, ensemené avec de la truite, est accessible.

La plage municipale sablonnée est difficile d'accès pour les fauteuils roulants. On y retrouve 2 sauveteurs en permanence de 11 à 19 heures

tous les jours. Les sauveteurs sont formés pour apporter une attention spéciale aux personnes handicapées. Ils font partie du Club de sauvetage (une formation supérieure à celle des simples sauveteurs). C'est la Ville qui donne la formation avec la participation de la Société de Sauvetage et la Croix Rouge.

La Ville a une entente avec la Commission scolaire et le CEGEP pour les gymnases et piscines en dehors des heures scolaires. La Ville paie pour l'utilisation de ses équipements. Les associations pour mineurs ne paient rien pour les utiliser, handicapés ou pas alors que tous les utilisateurs adultes paient, handicapés ou pas.

On estime que 15 % de la population participe aux activités sportives de la ville. On y voit peu de personnes handicapées. Le transport n'est pas adapté aux horaires des activités sportives; si les personnes handicapées pouvaient se déplacer plus facilement, elles seraient sans doute plus présentes. L'accompagnement est aussi une lacune.

Le Festival de l'humour se tient sur le site du Village minier et de la Cité de l'Or. Il y a une rampe d'accès à la billetterie et le répondant a vu des gens en fauteuil roulant assister aux spectacles même si le terrain n'est pas pavé, mais en gravier compacté.

Présentement le Service de sport et plein air de la Ville de Val-d'Or ne va pas au devant des organismes d'aide aux personnes handicapées. Il attend de recevoir des demandes. Sa politique consiste davantage à rester ouvert à donner des services selon les besoins et selon les capacités de donner. Si un regroupement de personnes handicapées rencontrait le conseil municipal en revendiquant, à la suite d'un sondage, un meilleur support aux activités de loisir et en rendant plus conformes les installations de la Ville, la situation serait sans doute autre. Jusque là, il n'y a jamais eu de lobbying, de revendications, de statistiques et données émises, pour aller de l'avant.

Officiellement, 20 % de la population est abonnée à la bibliothèque. Environ 50 000 livres sont consultés sur place par année. Environ 225 000 livres sont prêtés annuellement. Lors de la formation d'un nouvel employé à la bibliothèque, il n'y a pas d'instruction spéciale concernant les personnes handicapées.

La bibliothèque est accessible, possède un ascenseur et les espaces entre les rayons permettent le passage des fauteuils roulants. On y trouve quelques livres à gros caractères et quelques livres en audio. Les livres à gros caractères circulent beaucoup. On ne dispose pas de livres en braille car on n'a jamais reçu de demande en ce sens. Le dépliant de la bibliothèque ne fait pas mention

d'accessibilité ni du service offert aux personnes non voyantes ou à visibilité réduite.

Dans la bibliothèque il y a 2 salles de travail et 2 salles d'informatique ouvertes à tous. Elles sont accessibles aux personnes handicapées. Dans cet immeuble, on retrouve 3 autres salles toutes accessibles. Les 4 niveaux de l'édifice le sont également.

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le théâtre de poche Félix Leclerc est accessible par la bibliothèque mais son accessibilité est réduite en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque. Un employé s'occupe alors de faciliter l'accès aux fauteuils roulants par une porte à l'arrière de l'édifice culturel. La salle de spectacles a des espaces pour chaises roulantes. À l'auditorium Le Carrefour, la salle de spectacles est complètement adaptée incluant le son pour les malentendants et espaces réservés pour fauteuils roulants. Les personnes à visibilité réduite peuvent obtenir les sièges à l'avant à condition de réserver avant la vente de billets au public. Pour les spectacles, il n'y a pas de prix de faveur pour les personnes handicapées.

La Cité de l'Or n'est pas accessible aux fauteuils roulants car les personnes sont transportées dans un camion allant sous terre et le sol de la mine ne

s'y prête pas. Le deuxième étage de l'Office du tourisme (kiosque touristique) n'est pas accessible aux fauteuils roulants.

Le Centre d'exposition est accessible. Des stationnements sont réservés à l'avant de l'édifice, comme devant tous les édifices municipaux.

Le Centre de Musique et de Danse est adapté et possède un ascenseur.

Les salles communautaires et de réunions sont accessibles mais l'entrée des bureaux du Service de sports et plein air n'a pas de rampe. La rampe d'accès et le trottoir seront faits cette année (2001).

Il y a partage d'infrastructure avec la Commission scolaire et le Service des loisirs de la Ville qui héberge la Société d'histoire et le Centre de Bénévolat à l'ancienne gare.

Le Service culturel n'a pas de relation avec l'ARLPHAT alors que le Service sport et plein air entretient des liens avec l'organisme pour les programmes d'intégration des enfants dans les terrains de jeux. La Ville communique en quelques rares occasions avec LSAT. Quelques petites subventions pour les projets leur ont été octroyées.

La Ville offre du support à tout organisme qui veut faire une activité culturelle sous forme de

conseils, d'assistance, de prêt de locaux ou d'équipements mais n'a jamais fait la réflexion d'aller vers les personnes handicapées pour voir ce dont elles auraient besoin. Il n'y a pas de ligne directrice de la part du conseil de ville pour une politique proactive par rapport aux personnes handicapées. On règle les problèmes quand ils se présentent.

On attend que les demandes arrivent et on tente de répondre.

Il y a environ 3 ans, un organisme « Voir sans voir » a fait une approche pour avoir à la bibliothèque une table avec une grosse loupe au bout d'un bras grossissant 4 fois les caractères. Le groupe ne s'est jamais manifesté depuis.

Quelques rares plaintes sont arrivées par le passé de personnes en fauteuil roulant et les correctifs ont été apportés pour les satisfaire.

À long terme, une nouvelle salle de spectacles sera construite et comprendra toutes les facilités pour personnes handicapées.

Au Salon du Livre tenu à l'aréna, il y a toujours une préoccupation pour les personnes handicapées quant à l'aménagement des lieux.

Quelques développements sont prévus. Le parc des Pionniers pour personnes âgées avec stations

d'exercice sera accessible pour toute la clientèle et certains modules seront adaptés pour les personnes handicapées. Les Jardins communautaires seront aussi accessibles et on prévoit le réaménagement de plusieurs parcs.

Il n'y a pas de directives spécifiques émanant du conseil de ville concernant l'adaptation des nouveaux équipements pour personnes handicapées mais le directeur se dit personnellement conscientisé à leur situation et il sensibilise son personnel.

3.3.5.2 Municipalités autres que le chef-lieu

Neuf municipalités sur dix ont retourné le questionnaire. La population des agglomérations s'échelonne de 1 052 à 4 645 habitants¹¹; dans cette MRC, une municipalité a moins de 500 habitants et elle est en déclin (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001). Les municipalités sont donc beaucoup plus densément peuplées que dans les autres MRC, ce qui explique le grand nombre d'infrastructures dont elles disposent. Cinq municipalités disent avoir des personnes handicapées sur leur territoire. On retrouve des handicaps intellectuels, moteurs, psychiques, sensoriels et organiques. Dubuisson et Senneterre disent ne pas en avoir. Les données se retrouvent en appendice E-5.

¹¹ Senneterre Ville et Paroisse sont analysées comme une seule unité.

- Cinq municipalités ont une bibliothèque (Malartic, Sullivan, Senneterre, Val-Senneville et Rivière-Héva) mais celle de Malartic n'est pas accessible. Dubuisson et Vassan n'en ont pas;
- seule Val-Senneville n'a pas de salle communautaire ni de salle de réunion mais celles-ci ne sont pas accessibles pour les personnes handicapées à Rivière-Héva. On trouve 2 piscines accessibles à Malartic et une non accessible à Senneterre;
- on retrouve partout des patinoires mais celle de Vassan n'est pas accessible. Sauf Vassan, toutes ont un terrain de balle/soccer; celui de Senneterre n'est pas accessible;
- sauf Rivière-Héva et Senneterre, il se fait de nombreux échanges de locaux et d'équipements dans ces milieux.

Aucune d'entre elles n'a de relation avec l'ARLPHAT et certaines ne connaissent pas l'organisme mais 4 entretiennent des liens avec LSAT (3 en sont membres).

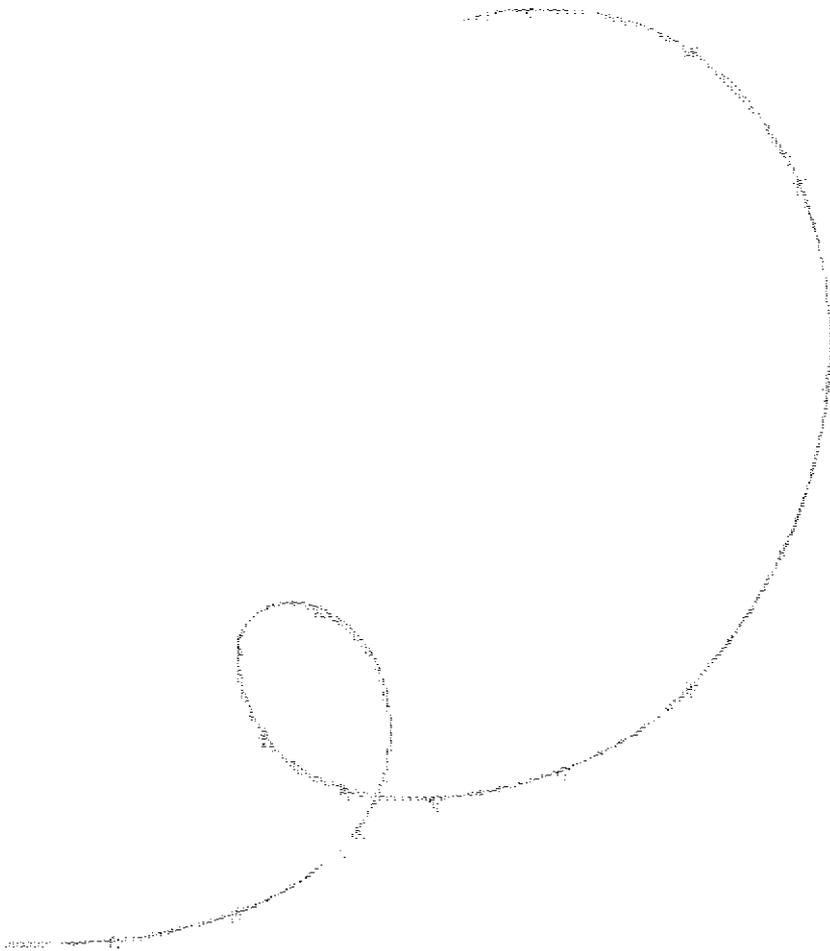
Certaines améliorations sont envisagées par quelques municipalités. Sullivan prévoit refaire une salle communautaire accessible avec un curling plus grand. La piste cyclable sera allongée et également accessible. Senneterre prévoit rénover le curling et le rendre accessible alors que Val-Senneville aménagera ses parcs et les rendra accessibles.

Aucune demande ne semble provenir de la part des personnes handicapées.

Quelques suggestions sont apportées. Sullivan et Val-Senneville souhaitent que le transport adapté soit amélioré alors qu'à Senneterre on souhaiterait que les personnes handicapées soient représentées par un organisme et que leur nombre ainsi que les types de handicaps présents dans la municipalité soient connus pour permettre de comprendre leur situation et d'adapter les services en conséquence.

Quatrième partie

Faits saillants



FAITS SAILLANTS

Les faits saillants concernent d'abord les généralités mises en évidence sur la pratique du loisir, de l'activité physique, de l'activité touristique et des motivations sous-jacentes à la pratique d'activités de jour.

En second lieu, on retrouvera les faits saillants, plus spécifiques aux 5 MRC, à partir des suggestions des usagers, des témoignages des organismes dispensateurs d'activités de jour et des municipalités.

Finalement, une dernière section fera ressortir les éléments généraux recueillis à la suite des entrevues avec les organismes dispensateurs d'activités de jour et les municipalités.

Pratique du loisir

- 71 % des répondants pratiquent des activités de loisir autres que l'activité physique, ce taux est semblable à celui de la province;
- ils pratiquent davantage les activités artistiques et artisanales et les activités sociales que les répondants provinciaux;
- le niveau de lecture chez les sujets de la région est sensiblement inférieur (60,1 %) à celui observé en province (78,3 %);

- on retrouve davantage de lecteurs réguliers dans les villes plus peuplées;
- ce sont les personnes handicapées sensorielles qui pratiquent davantage de loisir;
- 20 % des sujets naviguent sur Internet;
- près de 48 % des répondants voudraient pratiquer davantage de loisir; ce taux est supérieur à celui de la province;
- ce sont les personnes handicapées motrices, organiques et multiples qui voudraient en pratiquer davantage sans doute parce qu'elles assistent peu aux activités de jour offertes par les organismes;
- ce sont les jeunes personnes handicapées qui soulignent le manque d'activités de loisir;
- les besoins d'accompagnement non satisfaits demeurent un sérieux empêchement à la pratique du loisir;
- la timidité, la peur de déranger et le manque de réseautage sont des empêchements à la pratique du loisir, particulièrement chez les femmes;
- les problèmes liés au transport et à l'adaptation des lieux limitent également la pratique de loisir.

Pratique de l'activité physique

- 72 % des répondants avec incapacité pratiquent l'activité physique; ce taux est supérieur à celui de la province (65 %);

- chez les sujets, les sports d'équipe sont pratiqués près de 3 fois plus que ce que l'on retrouve dans les études provinciales;
- les hommes pratiquent davantage l'activité physique que les femmes;
- sauf la marche, la pratique d'activités physiques diminue avec l'âge;
- les raisons qui limitent la pratique se manifestent de façon plus importante chez les sujets de l'étude régionale que pour les répondants provinciaux : manque d'accompagnement, transport inadéquat et adaptation des lieux;
- les femmes se sentent davantage limitées dans la pratique d'activités physiques (coûts, transport, peur de déranger, manque d'encouragement des leurs);
- les hommes souffrent davantage du manque d'accompagnement.

Pratique de l'activité touristique

- Près de 80 % des sujets de l'étude pratiquent une activité touristique quelconque;
- les voyages en famille occupent la première place;
- les personnes handicapées intellectuelles voyagent surtout en famille ou vont en camp de vacances;
- 47 % des répondants voudraient faire davantage d'activités touristiques;
- le besoin d'accompagnement et le coût élevé des activités demeurent les principaux obstacles à une pratique optimale;
- les activités touristiques semblent mieux convenir au groupe 22-41 ans;
- les personnes handicapées soulignent le manque de voyages organisés pour elles.

Facteurs de motivation liés à la pratique du loisir et sport en général

- La plupart des personnes handicapées pratiquent des sports et loisir d'abord pour le plaisir et le divertissement;
- les groupes plus jeunes valorisent également l'évasion et la rencontre avec les autres comme des facteurs importants de motivation;
- les groupes d'âge supérieur valorisent davantage la santé, le repos et la réalisation de soi comme facteurs de motivation;

- les motivations liées à la santé et le bien-être obtiennent des résultats polarisés : très importants pour les personnes handicapées motrices, organiques et sensorielles, moins pour les personnes handicapées intellectuelles et multiples;
- les personnes handicapées préfèrent pratiquer leurs activités de loisir à la fois avec des personnes handicapées et non handicapées;
- ce sont les personnes handicapées visuelles qui préfèrent davantage se retrouver entre elles pour leur loisir;
- les raisons qui militent en faveur de la pratique du loisir entre elles par des personnes handicapées relèvent souvent de l'organisation matérielle mieux adaptée dans les activités ségréguées.

Pratique d'activités de jour

- Neuf organismes dispensent des activités de jour dans la région et sont reliés par des ententes avec les CR;
- depuis 4 ans, un cadre de référence régional guide l'organisation des activités de jour;
- sur les 218 répondants de l'étude, 62 % fréquentent ou ont déjà fréquenté les activités de jour;
- la déficience intellectuelle semble trouver davantage de bienfaits reliés aux activités de jour;
- les usagers sont moins scolarisés que les non usagers, mais leur revenu familial ne les discrimine pas;
- 92 % des usagers participent aux activités au moins une fois par semaine;
- la majorité des répondants dit avoir besoin d'activités à toutes les périodes de l'année;
- 30 % des sujets voudraient participer davantage à des activités de jour; ce besoin est particulièrement souligné par les groupes plus jeunes;
- outre les limites dues à l'incapacité, ce sont des raisons liées à l'organisation qui motivent l'abandon du programme;
- les usagers semblent particulièrement satisfaits (90 %) des services d'activités de jour;
- les facteurs les moins valorisés ont trait aux limites organisationnelles en partie tributaires du financement alloué : nombre d'intervenants, flexibilité des horaires, variété des activités et nombre d'activités extérieures;
- le bruit ambiant et le voisinage de personnes plus lourdement handicapées que le répondant semblent en irriter certains;
- le plus haut taux d'abandon de pratique d'activités de jour se retrouve chez les personnes handicapées sensorielles;
- les personnes handicapées intellectuelles restent fidèles à la fréquentation des organismes dispensateurs.

Les faits saillants concernant les organismes dispensateurs d'activités de jour et les municipalités seront présentés pour chacune des MRC pour permettre de développer une vision d'ensemble des facteurs favorisant la pratique du loisir chez les personnes handicapées. Nous y intégrerons également les remarques et les suggestions des répondants concernant les services. En effet, 108 d'entre eux nous ont émis des commentaires ou suggestions sur la pratique d'activités de loisir et 75 l'ont fait pour les activités sportives¹².

MRC Abitibi

Remarques et suggestions des répondants

- Augmenter le nombre d'activités de loisir et de sport accessibles aux personnes handicapées;
- proposer des activités où personnes handicapées et non handicapées se côtoient;
- proposer davantage d'activités sportives hivernales;
- 100 % des usagers des organismes dispensateurs d'activités de jour disent apprécier beaucoup l'offre d'activités de jour;
- organiser des activités de jour plus stimulantes;
- randonnées pédestres ou à vélo, patin à roues alignées;
- organiser un système de transport d'une MRC à l'autre pour favoriser la diversité des activités de loisir;
- améliorer les services de transport adapté (particulièrement l'horaire);
- organiser des loisirs pour personnes handicapées à Barraute;
- augmenter le nombre de bénévoles et d'intervenants;
- améliorer l'accompagnement en loisir (souvent souligné fortement par les RTF);
- améliorer l'information principalement pour les activités estivales (donner l'information à l'avance);

¹² Pour certains répondants, le loisir général est confondu avec l'activité de jour.

- améliorer la flexibilité des horaires et la variété des activités de jour;
- engager des personnes capables de travailler avec des individus manifestant des troubles de comportement.

Organismes dispensateurs d'activités de jour

- Les activités de jour offertes devraient arriver à combler le vide laissé par l'abandon des SAHT et permettre aux usagers de vivre des réussites;
- l'organisme Le Saule fragile (personnes handicapées intellectuelles) ne souligne pas de problème d'accès aux lieux publics alors que le RASPHA (handicap physique) en souligne plusieurs;
- Le Saule fragile se dit supporté par la Ville d'Amos (service des loisirs) alors que le RASPHA ne souligne pas d'échange;
- les deux organismes désirent améliorer les échanges avec les organismes de loisir pour personnes handicapées et soulignent un besoin accru d'information;
- les 2 organismes souhaiteraient augmenter l'offre d'activités mais n'ont pas les moyens de le faire.

Municipalités

- Dans la MRC, peu de personnes handicapées sont reconnues comme utilisatrices de services de loisir;
- la Ville d'Amos offre aux personnes handicapées un tarif réduit à 50 % lors des spectacles;
- la Ville d'Amos porte une attention particulière à l'accessibilité des locaux municipaux depuis 1989 (portes, rampes et ascenseur);
- les personnes handicapées du territoire revendiquent peu de services;
- une démarche de partenariat est en cours entre le CR Clair Foyer et la MRC pour développer une vision globale de la situation des personnes handicapées intellectuelles;
- la MRC dit entretenir un service de transport adapté très avantageux alors que les usagers et les organismes disent avoir des difficultés avec ce service;
- selon les réponses reçues des municipalités, moins de 50 % des bibliothèques de cette MRC sont accessibles;
- c'est dans cette MRC qu'on retrouve le moins de lecteurs réguliers chez les personnes handicapées;
- le vélo, la natation et l'exercice physique à domicile sont très souvent pratiqués par les personnes handicapées de cette MRC.

MRC Abitibi-Ouest

Remarques et suggestions des répondants

- Augmenter l'offre de loisir et de sports;
- améliorer l'accompagnement en loisir;
- mieux desservir Macamic;
- améliorer le support pour les jeunes ayant des troubles de comportement;
- améliorer l'accessibilité des lieux (aréna, salles de spectacle);
- améliorer le service de transport adapté (horaires plus flexibles);
- penser à un système de transport pour circuler d'une MRC à l'autre;
- recevoir d'avantage d'information sur les offres de loisir et de sport;
- proposer davantage de sorties de groupe (activités de jour);
- c'est dans cette MRC qu'on retrouve le plus bas taux de pénétration de l'information sur les offres de loisir pour personnes handicapées chez nos répondants;
- offrir une plus grande variété d'activités de jour;
- offrir davantage d'activités de jour à l'extérieur de l'organisme;
- c'est dans cette MRC que les répondants souhaiteraient le plus une augmentation du nombre d'activités de jour.

Organismes dispensateurs d'activités de jour

- Dans cette MRC, l'écart entre le nombre d'utilisateurs d'activités de jour s'amenuise entre les personnes handicapées intellectuelles et physiques;
- certaines activités sont réservées exclusivement à une clientèle spécifique;
- plusieurs jeunes usagers auraient besoin de pratiquer davantage d'activités physiques;
- des difficultés de communication sont vécues entre l'organisme, la Ville de La Sarre et la Commission scolaire;
- il y a une clientèle à l'extérieur de La Sarre qui profiterait d'activités de jour si le Centre pouvait en offrir davantage;
- l'organisme entretient de plus en plus de liens avec la communauté;
- les usagers de l'organisme vivent des frustrations quant à l'accessibilité à certains lieux;
- l'organisme entretient des liens réguliers avec les organismes régionaux de services pour les personnes handicapées (RAPHAT, ARLPHAT).

Municipalités

- La plupart des municipalités de cette MRC connaissent des personnes handicapées dans leur environnement;

- on y retrouve une forte proportion d'infrastructures de loisir accessibles;
- la plupart des bibliothèques de cette MRC sont accessibles bien que celle de La Sarre le soit partiellement;
- c'est dans cette MRC qu'on retrouve le plus bas taux de pratique de sports chez les répondants;
- dans cette MRC, on n'accorde pas de tarif préférentiel pour l'accès au loisir des personnes handicapées;
- on retrouve moins de 1 % des personnes handicapées répondantes qui pratiquent la navigation Internet dans cette municipalité (moyenne régionale 20 %);
- le choix d'un camp de vacances, comme activité touristique, plaît particulièrement aux répondants d'Abitibi-Ouest (comme à ceux de Rouyn-Noranda).

MRC Rouyn-Noranda

Remarques et suggestions des répondants

- Augmenter les ressources d'encadrement et d'accompagnement particulièrement les fins de semaine;
- donner de l'information sur le service d'accompagnement;
- augmenter le nombre d'activités de loisir;
- c'est dans cette MRC que les répondants souhaitent le plus une augmentation de l'offre générale de loisir;
- adapter davantage les activités pour les personnes handicapées visuelles;
- augmenter les activités en dehors du centre de jour;
- améliorer le transport dans les milieux ruraux;
- améliorer le service de transport le soir et les fins de semaine;
- augmenter le nombre d'activités sportives de groupe offertes (particulièrement pour les jeunes);
- adapter les activités aux personnes handicapées;
- améliorer l'information sur les activités offertes par les organismes de loisir;
- tenir compte des limites physiques lors des activités d'animation (parler plus fort, écrire plus gros...).

Organismes dispensateurs d'activités de jour

- Les Intrépides offrent des activités de jour à l'ensemble de la clientèle handicapée;
- l'organisme gère un programme d'économie sociale qui permet un partage des infrastructures et du personnel avec l'organisme d'activités de jour;
- la collaboration est très bonne avec la MRC et les autres organismes locaux;
- les membres ne rapportent pas de problème d'accès aux lieux de loisir et de culture;
- les relations sont bonnes et très régulières avec l'ARLPHAT mais ils ont peu de liens avec les autres organismes d'activités de jour de la région;
- pour faciliter leur intégration, Les Intrépides préparent un projet de parrainage civique pour les personnes handicapées.

Municipalités

- La plupart des municipalités de cette MRC connaissent des personnes handicapées sur leur territoire;
- la ville de Rouyn-Noranda n'organise pas les activités de loisir mais joue un rôle de facilitateur auprès des organismes qui le font (locaux, disponibilités, subventions...);
- les infrastructures de la Ville sont en général adaptées (sauf une piscine);
- les sauveteurs pour la natation reçoivent tous une formation pour pouvoir mieux intervenir avec les personnes handicapées;
- certains enfants handicapés sont intégrés dans les terrains de jeux pendant l'été;
- on offre des livres adaptés à la bibliothèque de la Ville qui est également abonnée à la Magnétothèque;
- c'est dans cette MRC qu'on retrouve le plus de personnes handicapées qui naviguent sur Internet;
- il y a partage d'infrastructures et équipements avec plusieurs organismes locaux;
- on retrouve peu de bibliothèques adaptées en dehors du chef-lieu;
- seulement 2 des petites municipalités ont des liens avec l'ARLPHAT;
- On reçoit peu de demandes de la part des personnes handicapées;

- les voyages touristiques de groupe sont populaires dans la MRC Rouyn-Noranda;
- comme en Abitibi-Ouest, le choix d'un camp de vacances, comme activité touristique, plaît particulièrement aux répondants;
- c'est dans cette MRC qu'on retrouve le plus haut taux de pratique d'activités physiques chez les sujets de l'étude;
- la danse, la marche et la natation sont davantage pratiquées dans la MRC Rouyn-Noranda;
- Le taux de pénétration de l'information concernant l'offre de loisir est supérieur dans cette MRC.

MRC Témiscamingue

Remarques et suggestions des répondants

- Améliorer l'information sur les possibilités de loisir offert;
- améliorer l'accompagnement; avec Rouyn-Noranda, c'est dans cette MRC que le besoin est le plus souligné par les sujets;
- planifier davantage d'activités adaptées aux personnes handicapées;
- à Ville-Marie, mieux adapter la piscine (vestiaire) et publiciser les horaires;
- rendre les salles publiques accessibles; c'est dans cette MRC que les sujets relèvent le plus de difficulté à ce niveau;

- mieux adapter le cinéma (rampe non sécuritaire) et les salles de spectacles;
- améliorer l'accessibilité des lieux publics (sous-sol de l'église, cinéma, restaurants, vidéos...);
- planifier des activités pour les personnes handicapées visuelles;
- tenir compte des limites physiques lors des activités d'animation (parler plus fort, écrire plus gros...);
- organiser des équipes sportives pour les personnes handicapées;
- proposer des groupes de discussions dans les organismes dispensateurs d'activités de jour;
- varier les activités de loisir: cours de chant, alphabétisation, initiation à Internet, billard, contes...;
- améliorer la publicité sur les possibilités de loisir;

Organismes dispensateurs d'activités de jour

- La MRC compte 3 organismes dispensateurs d'activités de jour dont deux à Ville-Marie et un à Témiscaming;
- il y a peu d'échanges entre les deux organismes de Ville-Marie;
- contrairement aux autres organismes dans la région, l'APEHT attire davantage de clientèle pendant la saison estivale;

- la collaboration est bonne entre les organismes de Ville-Marie et la Ville et à Témiscaming, les échanges se font surtout avec le service culturel;
- il est difficile de déterminer des périodes d'accès au gymnase de l'école à cause des horaires de disponibilité qui ne sont pas connues;
- les organismes de cette MRC n'entretiennent pas de lien avec les autres organismes locaux ou régionaux;
- l'organisme qui se consacre aux personnes handicapées intellectuelles (APEHT) ne relève pas de problème d'accessibilité mais regrette les difficultés qu'ont les usagers à se faire accepter dans la communauté; l'ACTIA et Indépendance 65 +, qui se consacrent à la déficience physique, en soulignent plusieurs (magasins, restaurants, bibliothèque municipale, vidéo, salle communautaire...);
- à Témiscaming, les demandes de support ou les informations sur les activités de jour sont diffusées par le canal communautaire et le journal local;
- contrairement aux autres organismes, à l'ACTIA, toutes les activités offertes sont gratuites;
- il semble difficile de mobiliser des bénévoles dans la MRC;
- l'APEHT a des liens avec l'ARLPHAT;
- à Témiscaming, Indépendance 65 + entretient des liens réguliers avec la communauté;
- dans cet organisme, l'ARLPHAT n'est pas connue;
- certains sujets qui se disent limités dans leur pratique d'activités de jour trouvent que les activités ne sont pas adaptées à leurs besoins et trouvent les horaires de disponibilité insatisfaisants;
- ceux qui ne se disent pas limités sont particulièrement satisfaits de l'offre d'activités (93 %).

Municipalités

- L'accessibilité aux lieux publics est assez limitée à Ville-Marie bien que les infrastructures des municipalités de plus de 1 000 habitants autour du chef-lieu soient presque totalement accessibles;
- la ville de Ville-Marie n'a pas instauré de normes de construction ou de rénovation des édifices commerciaux;
- la Ville pourrait difficilement accéder à des demandes spécifiques concernant les personnes handicapées, par manque de ressources;
- à long terme, l'ajout de certaines infrastructures adaptées est envisagé à Ville-Marie;
- c'est dans cette MRC que les répondants se disent le plus satisfaits de leur niveau de pratique de loisir;
- les activités sociales sont pratiquées par 100 % des répondants;

- il y a de nombreux partages de locaux entre les organismes dans cette MRC;
- sauf à Rouyn-Noranda, ce sont les personnes handicapées de cette MRC qui naviguent davantage sur Internet;
- chez les répondants, le vélo et la pratique d'exercices physiques à domicile se pratiquent davantage que dans les autres MRC;
- davantage de personnes voyagent seules au Témiscamingue;
- les voyages touristiques de groupe sont également populaires.

MRC Vallée-de-l'Or

Remarques et suggestions des répondants

- Augmenter le nombre d'activités de loisir et varier les activités offertes;
- organiser des activités de groupe (tai chi, natation);
- davantage d'activités accessibles aux personnes handicapées mais ouvertes à tous (genre lac Flavrian);
- planifier davantage d'activités à coût moindre;
- organiser des jeux olympiques municipaux et régionaux;
- donner plus d'information sur les activités offertes et les organismes à contacter (9/12);
- ne pas limiter le transport adapté à 2 fois/semaine pour les activités de loisir;
- séparer les personnes handicapées intellectuelles et physiques car elles n'ont pas les mêmes besoins;
- augmenter le personnel de support;
- demander des tarifs préférentiels pour les personnes handicapées;
- mieux adapter la piscine (lève-personne, vestiaire) et adapter les allées de quilles;
- réserver des périodes de piscine moins achalandées aux personnes handicapées;
- bien cibler les besoins des gens avant d'organiser des activités nouvelles.

Organismes dispensateurs d'activités de jour

- La MRC compte 2 organismes dispensateurs d'activités de jour situés à Val-d'Or liés par les ententes avec le CR et l'Accueil de Senneterre qui dispense des activités sans entente avec les CR;
- les deux organismes ont le mandat de dispenser des activités de jour à la population de Senneterre; il semble que les ententes ne soient pas encore clairement définies;
- dans cette MRC, les distances semblent une limite à la pratique optimale des activités de jour;
- on retrouve de nombreux bénévoles dans les organismes dispensateurs d'activités de jour de cette MRC;
- les organismes ont développé peu de liens avec les autres groupes locaux; l'Envol a développé une habitude de collaboration avec les CLSC de Malartic et de Senneterre et le Club des Handicapés avec un organisme en santé mentale;
- les édifices municipaux seraient globalement accessibles mais il n'y a pas toujours de stationnements réservés aux personnes handicapées et l'accès à l'édifice culturel est compliqué en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque;

- les organismes ont peu ou pas d'échanges avec les organismes régionaux dédiés aux personnes handicapées;
- à Senneterre, les contacts entre les personnes handicapées et non handicapées sont parfois difficiles dans la communauté surtout lors d'échanges de groupe;
- à l'Accueil, on ne rapporte pas de problème d'accès aux différents lieux de diffusion de la culture ou d'événements sportifs. Par ailleurs, le bassin de la piscine municipale n'est pas adapté.

Municipalités

- Peu de personnes handicapées participent aux activités de loisir et sports de la Ville de Val-d'Or;
- le transport pour personnes handicapées n'est pas adapté aux horaires des activités sportives;
- la plupart des infrastructures de la Ville de Val-d'Or sont accessibles;
- les sauveteurs sont formés pour apporter une attention particulière aux personnes handicapées;
- l'accompagnement des personnes handicapées est à améliorer;
- la Ville a une entente avec la Commission scolaire et le CEGEP pour l'utilisation des gymnases et piscines en dehors des heures de classe;

- les personnes handicapées n'ont pas de tarif préférentiel pour les activités sportives mais l'abonnement à la bibliothèque municipale est gratuit;
- la Ville ne va pas au-devant des demandes de la part des différents groupes mais reste ouverte à donner des services supplémentaires si les ressources le permettent;
- les municipalités environnantes sont plus peuplées que dans les autres MRC et possèdent davantage d'infrastructures de loisir;
- les municipalités de Sullivan et Val-Senneville souhaitent une amélioration du service de transport adapté;
- les répondants de cette MRC naviguent très peu sur Internet;
- le plus fort taux de lecteurs réguliers se retrouve chez les sujets de cette MRC avec 71 %;
- les coûts reliés à la pratique des activités de loisir et sports sont considérés comme trop élevés dans cette MRC;
- la pratique de sports d'hiver et de sports d'équipes est particulièrement faible chez les répondants;

Observations générales suite aux entrevues avec les organismes et les municipalités

- Les organismes dispensateurs d'activités de jour communiquent peu entre eux au niveau

régional. Il leur est alors difficile de développer des stratégies globales d'action;

- généralement, les coûts reliés aux activités de jour sont assumés en partie par l'utilisateur et en partie par l'organisme;
- la plupart des organismes voudraient augmenter leur offre d'activités (ordinateur, cours de langues, alphabétisation, musique...) mais n'ont pas les moyens de le faire;
- l'ensemble des organismes aurait besoin de quelques ordinateurs supplémentaires;
- les relations entre les organismes d'une même MRC ne semblent pas toujours idéales;
- les organismes d'activités de jour déplorent le manque de rencontres avec les responsables des organismes régionaux. Ils ont l'impression que leurs demandes ne sont pas toujours comprises puisqu'elles sont évaluées sans que les organismes subventionnaires n'aient visité les lieux;
- il leur apparaît souvent frustrant de travailler à planifier de nouveaux services sans savoir à l'avance s'ils auront les moyens de les réaliser faute de ressources humaines ou matérielles;
- il est difficile pour plusieurs organismes de refuser une personne qui veut adhérer aux activités de jour, sous prétexte que le CR ne subventionne pas pour le type de handicap dans cet organisme;
- dans la plupart des organismes dispensateurs d'activités de jour, malgré les besoins qu'ils

- reconnaissent, on ne veut pas augmenter la clientèle d'activités de jour, faute de ressources;
- les personnes responsables d'organismes dispensateurs d'activités de jour ne peuvent recevoir de stagiaires (CEGEP, Université) quand elles n'ont pas une formation suffisante; pourtant cette main d'œuvre pourrait être un support intéressant pour les organismes;
 - une formation devrait être offerte aux accompagnateurs, bénévoles ou employés qui ont à œuvrer auprès de personnes handicapées dans une perspective d'intégration. L'Alter Égo (1998) a mis sur pied un outil de formation qui semble très apprécié de ceux qui le connaissent;
 - les responsables des municipalités attendent que les organismes de personnes handicapées leur adressent des demandes spécifiques de services; ils ne sont pas proactifs dans ce dossier faute de fonds ou de connaissance des problèmes vécus;
 - les personnes handicapées sont très tolérantes et revendiquent peu alors on ne leur donne pas nécessairement ce dont elles auraient besoin;
 - certaines municipalités s'imaginent qu'en installant une rampe, on a répondu à tous les besoins d'accessibilité; les personnes handicapées en fauteuil roulant sont plus visibles alors si on satisfait à leurs besoins, on a l'impression d'avoir répondu à tous les besoins;
 - d'autre part, les organismes qui disent adresser des demandes aux municipalités ont souvent l'impression qu'on ne les prend pas en considération; un support politique des organismes régionaux pour personnes handicapées aiderait sans doute à faire aboutir certains dossiers;
 - les responsables des municipalités se disent extrêmement surpris du nombre potentiel de personnes handicapées dans leur milieu; ils aimeraient recevoir davantage d'information spécifique à leur municipalité pour mieux ajouter les services (nombre de personnes handicapées, types de handicaps, besoins identifiés);
 - il y a peu de concertation entre les municipalités, les commissions scolaires et les organismes dispensateurs d'activités de jour en général; une meilleure communication permettrait de mieux organiser les services sans coûts supplémentaires (ex. horaires d'utilisation des équipements);
 - le transport adapté est souvent désigné comme une limite à la participation aux activités de loisir de la municipalité;
 - en général, les organismes dispensateurs d'activités de jour connaissent bien l'ARLPHAT à qui ils demandent du support financier mais ne connaissent pas le LSAT;
 - au contraire, les responsables des municipalités connaissent mieux le LSAT de qui ils reçoivent de l'information mais ne connaissent pas l'ARLPHAT;

- les municipalités n'ont pas de politique officielle concernant les personnes handicapées et, sauf exception, n'en ont pas pour améliorer l'accessibilité de leurs infrastructures; quand elles le font, c'est que certaines personnes de ce milieu sont sensibilisées à cette problématique.

Discussion et conclusion

Les résultats de l'étude illustrent la perception des personnes interrogées à un moment donné de leur histoire, c'est-à-dire à l'été 2001. Depuis, tant au niveau des organismes dispensateurs d'activités de jour qu'au niveau des municipalités, des changements sont déjà en marche pour arriver à mieux répondre aux besoins soulevés par les usagers. Par ailleurs, les fusions municipales ont également changé le portrait de la région ce qui exigera inévitablement de nouveaux besoins de concertation.

Les résultats globaux démontrent que les personnes handicapées recherchent surtout la stimulation et l'accomplissement dans le choix de leur loisir. Elles manifestent le besoin légitime d'être heureuses et de se réaliser. Elles nous rappellent d'autre part, qu'il est vain de les considérer comme un bloc monolithique. En effet, le choix des activités et les besoins exprimés restent davantage tributaires du type de handicap vécu que de l'appartenance sexuelle, du groupe d'âge ou du lieu de résidence.

L'étude apporte une nouvelle confirmation de ce qu'on savait déjà à la lumière des témoignages des personnes handicapées et des gens qui oeuvrent auprès de cette clientèle : ces personnes rencontrent bel et bien des obstacles qui limitent leur participation aux activités de loisir. Les résultats démontrent un besoin accru de services de loisir et d'activités de jour. L'accessibilité des personnes handicapées au loisir est encore restreinte et les programmes, structures et services mis en place par les commissions scolaires, les associations pour personnes handicapées et les services municipaux de loisir ne peuvent actuellement favoriser la pratique optimale du loisir chez cette population. Les limites du transport adapté et de l'accessibilité des lieux demeurent des pierres d'achoppement, particulièrement en région. Enfin, pour une grande partie

d'entre eux, l'accessibilité au loisir passe par la possibilité de disposer du service d'un accompagnateur.

L'information en loisir demeure essentiellement dans l'accès à la connaissance et l'expérience de loisir. Comme plusieurs études l'ont démontré, moins on a de loisir, moins on est préoccupé du manque d'informations et moins on cherche à se procurer celles dont on aurait besoin pour en faire davantage. Chez les personnes handicapées, le manque d'expérience en loisir vient probablement alimenter un manque d'information au sujet des programmes, horaires, savoir-faire et habiletés requises. Comme l'avance le Comité des partenaires (2000), ce phénomène n'est probablement pas étranger au fait que de nombreuses personnes handicapées préfèrent limiter leur participation aux activités qu'elles pratiquent déjà, plutôt que de s'ouvrir à de nouvelles activités (p. 43) sans oublier que la timidité et la peur de déranger ont souvent été apportées comme limites à la pratique.

D'autre part, l'existence des organismes dispensateurs d'activités de jour semble répondre à un besoin dont l'importance et la pertinence semblent reconnues par la presque totalité des usagers. Après à peine 4 ans d'existence, ces organismes ont su s'organiser pour offrir un ensemble d'activités à leurs usagers tout en les aidant à se faire reconnaître dans leur communauté. Par ailleurs, ils ont peu développé d'habitudes de concertation si bien qu'ils se sentent souvent seuls et même, dans certains milieux, en arrivent à se méfier de l'organisme voisin qu'ils viennent à considérer comme un compétiteur. Les limites et les incertitudes par rapport aux ressources humaines semblent démobiliser beaucoup d'entre eux et minimalement, freinent le développement de nouveaux services et limitent l'accueil de nouvelles clientèles.

Tout en respectant la diversité de l'offre de loisir dans chacun des milieux municipaux, certaines pistes d'action pourraient sans doute être favorisées pour améliorer l'accès au loisir des personnes handicapées. Dans chaque MRC, une meilleure concertation entre les différents organismes dédiés au loisir chez les personnes handicapées permettrait sans doute une utilisation optimale des infrastructures et équipements de loisir tout en favorisant une compréhension mutuelle des enjeux vécus par chacun. Nos rencontres avec les organismes et les municipalités nous ont démontré que certaines incompréhensions demeuraient par manque de concertation.

Invités à faire connaître les raisons pour lesquelles ils n'adoptent pas de politique formelle pour les personnes handicapées, les responsables de municipalités indiquent qu'en général, cette manière de faire ouvrirait la porte à de nouvelles responsabilités et à une recrudescence des demandes; ils préfèrent donc gérer celles-ci à la pièce. Comme les personnes handicapées revendiquent peu, la situation peut rester longtemps au même point dans certains milieux sauf si, comme le dit Gareau (1994) «à la pièce, les élus municipaux ont consenti à leurs offrir du soutien et ce, parce qu'ils ont agi en bons parents » (p.6).

Quant à l'obligation qu'ont les commissions scolaires de mettre leurs infrastructures et équipements à la disposition de la communauté, après que les besoins de la clientèle scolaire soient satisfaits, il semble que, dans plusieurs milieux, elle pose encore problème en ce qui a trait à l'utilisation que peuvent en faire les organismes travaillant avec les personnes handicapées d'autant plus que ces infrastructures sont rarement accessibles aux personnes handicapées physiques.

Dans plusieurs cas, la solution aux problèmes rencontrés et l'élaboration de solutions novatrices pour répondre aux besoins des personnes handicapées, devront passer par la réalisation de démarches qui feront

intervenir plusieurs organismes différents. Par exemple, les municipalités sont dotées de pouvoirs réglementaires importants leur permettant d'exercer une influence dans le milieu. Elles sont donc bien placées pour exercer un rôle de concertation au niveau local pour arriver à identifier les besoins réels de cette clientèle et pour choisir les moyens les plus appropriés pour répondre à ses besoins.

Par ailleurs, dans son rôle de coordination dévolu par la loi, l'OPHQ aura sans doute à jouer un rôle majeur pour favoriser l'établissement de structures formelles de concertation dans chacune des MRC.

Comme l'affirme l'OPHQ (1999) :

«Projet de société à part entière, l'intégration sociale des personnes handicapées ne pourra progresser sans l'engagement concret et dynamique de l'ensemble des acteurs qui ont un rôle majeur : soit, au premier chef, les personnes handicapées et leurs représentants mais également tous les responsables politiques québécois ainsi que les organismes, privés, publics ou communautaires engagés dans le développement économique et social du Québec».

BIBLIOGRAPHIE

- AQIS (2000). *Autres dossiers: Le loisir*. Accès par Internet:
<http://www.uqac.quebec.ca/des/pagesweb/pageshtm/m296.html>. p.26-30.
- AQLPH (1992). *Guide d'intervention auprès des municipalités : partenaires en loisir, pourquoi pas ?*
- AQLPH (2000). *L'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées «Document de réflexion»*. Montréal : Comité des partenaires pour l'accompagnement en loisir des personnes ayant une déficience.
- ARPHA (1998). *L'Alter Égo : Guide de formation pour les accompagnateurs en loisir auprès de personnes handicapées*. Bibliothèque nationale du Québec.
- Bellefleur, M. (1997). *L'évolution du loisir au Québec*. Québec : PUQ.
- Cadwell, L.L., Smith, E.A. (1988). Leisure : an overlooked component of health promotion. *Canadian Journal of Public Health*, 79, S44-S48.
- Comité des partenaires pour l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience (2000). *L'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées: document de réflexion*. St-Roch: Pro-copies.
- CRDAT(2001). La ruralité aujourd'hui, *L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, novembre, 2001, p. 1-5.
- Développement des Ressources humaines Canada (1994). *Kéroul, étude du marché touristique des personnes à capacité physique restreinte*. Sodem : Recherche et développement.
- Dorvil, H., Renaud, M., Bouchard, L., L'exclusion des personnes handicapées, dans Fernand Dumond et coll. (sous la direction de), *Traité des problèmes sociaux*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 711-738.
- Fortin, G. (1991). *Accessibilité et conditions d'apprentissage des personnes handicapées en éducation physique, sports et loisirs*. Accès par Internet:
<http://www.uqac.quebec.ca/des/pagesweb/pageshtm/m296.html>.
- Fougeyrollas, P. (1991). Proposition du modèle de production des handicaps révisés, *Réseau international CIDIH*, 4, (1), 17.
- Gagnon, P., Blackburn, E. (1995). *Le loisir, un défi de société, une réponse aux défis collectifs*. Sodem, Recherche et développement, PUQ.
- Gareau, S. (1994). *Les municipalités, maîtres d'œuvre du développement communautaire*. Texte de conférence, Colloque international sur le loisir, Trois-Rivières, UQTR, 3-4 novembre.
- Gouvernement du Québec (1995). *Les pratiques culturelles en région. INRS- Culture et Société, étude réalisée pour le compte du Ministère de la Culture et des Communications*. Bibliothèque nationale du Québec.

- Gouvernement du Québec (1996). *Cadre d'intervention en matière de loisir, de sport et d'activité physique : rapport du Comité consultatif externe*. Bibliothèque nationale du Québec.
- Hutchison, P., Lord, J. (1979). *Intégration sociale et loisirs*. Islington: Leisurability Publications.Inc.
- Kinney, V.B., Coyle, C.P. (1992). Predicting life satisfaction among adults with physical disabilities, *Archives of Physical Medecine and rehabilitation*, 73, 863-869.
- Lamarre, J. (1998). *Vers une meilleure participation sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle*. Québec : MSSS.
- Laroche, M. (1994). *La désinstitutionnalisation*. Texte de conférence, Colloque international sur le loisir, Trois-Rivières, UQTR, 3-4 novembre.
- Lefebvre, M. (1994). *La désinstitutionnalisation*. Texte de conférence, Colloque international sur le loisir, Trois-Rivières, UQTR, 3-4 novembre.
- Legault, F., Terreau, P. et Bergeron, S. (1995). La famille dans le processus du maintien à domicile et de l'intégration sociale de la personne ayant des déficiences et des incapacités. *Propos de réadaptation*, 12, p. 40-42. Accès par Internet: http://noemed.univ-rennes1.fr/sisrai/art/famille_en_redaptation.html.
- Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue (1998). *Mise en place de l'Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue*. Comité de mise en place de l'ULSAT.
- Ministère des Affaires municipales (1993). *Les municipalités et l'intégration sociale des personnes handicapées*.
- Ministère des Affaires municipales (1994). *Les municipalités et les personnes handicapées*.
- Ministère des Affaires municipales (1995). *La pratique d'activités de loisir culturel et scientifique des Québécois : rapport de recherche*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.
- Ministère des Affaires municipales (1997). *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport. Pour un partenariat renouvelé*.
- Ministère de l'Éducation (1999-2000). *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience*.
- Ministère de la Culture et des Communications (1997). *La culture en pantoufles et souliers vernis. Rapport d'enquête sur les pratiques culturelles au Québec*. Les Publications du Québec.
- Ministère de la Culture et des Communications (2001). *Les pratiques culturelles des Québécois et Québécoises. Données régionalisées*.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1992). *La politique de la santé et du bien-être*, Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (juillet 2000a). *De l'intégration à la participation sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle*. Document de travail.

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2000b). *Organisation des services: état de la situation et perspectives.*
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001). *Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle.*
- Noreau, G., Murphy, G., Tremblay, G., Cantin, R. (1995). Niveau de pratique de loisirs et influence des caractéristiques personnelles et environnementales chez des personnes ayant une déficience motrice. *Loisir et société*, vol. 18, no.1, p. 209-232.
- Office des personnes handicapées du Québec (1984). *À part ...égale. L'intégration sociale des personnes handicapées: un défi pour tous.* Drummondville.
- Office des personnes handicapées du Québec (1988). *Les personnes handicapées au Québec. S'exprimer par le loisir, l'art et la culture.* Québec : Bibliothèque nationale du Québec.
- Office des personnes handicapées du Québec (1989). *Un air de famille: le soutien nécessaire aux familles de personnes handicapées.* Document d'orientation. Drummondville
- Office des personnes handicapées du Québec (1998). *Le Québec et l'intégration sociale des personnes handicapées : état de situation multisectoriel.* Drummondville.
- Office des personnes handicapées du Québec (1999). *Le Québec et l'intégration sociale des personnes handicapées. Orientations et voies de solution pour l'avenir.* Drummondville.
- Ouellet, G. (1994). *L'influence du loisir sur la santé et le bien-être des individus.* Texte de conférence, Colloque international sur le loisir, Trois-Rivières, UQTR, 3-4 novembre.
- Ouellet, G. (1995). Loisir, santé et développement humain, *Loisir et société*, vol. 18, no.1, p. 11-13, Presses de l'Université du Québec.
- Pelletier, L.G., Vallerand, R.J., Green-Demers, I., Blais, M.R., Brière, N.M. (1996). Vers une conceptualisation motivationnelle du loisir : construction et validation de l'Échelle de motivation vis-à-vis des loisirs, *Loisir et société*, vol.19, No.2, p. 556-584.
- Perreault, K. (1997). *Pour mieux comprendre la différence.* Québec : MSSS.
- Pilon, W. et al. (1994). *Le passage de l'institution à la communauté et son impact sur la qualité de vie et l'intégration sociale de la personne présentant une déficience intellectuelle.* (CQRS-RS-1693-089-SM). Québec: Centre de recherche Université Laval Robert-Giffard.
- Pronovost, G. (1993). *Loisir et société : traité de sociologie empirique.* Sainte-Foy : PUQ.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (1997b). *Ressources de répit, gardiennage, dépannage et d'activités de jour qui peuvent être assurées par des organismes communautaires. Cadre de référence*

- Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (1999). *Bilan de l'implantation du cadre de référence pour le répit, le dépannage, le gardiennage et les activités de jour.*
- Simard, C., Caron, F., Strotzky, K. (1987). *Activité physique adaptée.* Boucherville : Gaëtan Morin, éditeur.
- Sommet 2000 des CRPDI. *Pistes d'action identifiées par les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 27 octobre et 2 novembre 1999.*
- Statistiques Canada (1991). *Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA).* Gouvernement du Québec : Collection santé et bien-être.
- Statistiques Canada (1998). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA).* Gouvernement du Québec : Collection santé et bien-être.
- Tremblay, M. (2000). *Le chemin parcouru de l'exclusion à la citoyenneté.* Longueuil : Fédération québécoise des CRPDI.

APPENDICE A

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE DOCUMENT

Abréviations utilisées

ACTIA:	Association Cherchons, Trouvons
APEHT:	Association de parents d'enfants handicapés du Témiscamingue
AQIS:	Association pour l'intégration sociale
AQLPH:	Association québécoise de loisirs pour personnes handicapées
ARLPH:	Association régionale des loisirs pour personnes handicapées
ARPHALT:	Association régionale des loisirs pour personnes handicapées en Abitibi-Témiscamingue
CA:	Conseil d'administration
CHSLD:	Centre hospitalier de soins de longue durée
CLSC:	Centre local de services communautaires
CR:	Centre de réadaptation
CRDAT:	Conseil régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue
CS:	Centre de Santé
EQLA:	Étude québécoise sur les limitations d'activité
ESLA:	Étude québécoise sur la santé et les limitations d'activité
LSAT:	Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
MAM:	Ministère des Affaires municipales
MCCQ:	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MRC:	Municipalité régionale de comté
MSSSS:	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPHQ:	Office des personnes handicapées du Québec
RAPHAT:	Regroupement des associations des personnes handicapées d'Abitibi-Témiscamingue
RASPHA:	Regroupement des associations au service des personnes handicapées d'Amos
RSSSS:	Régie régionale de la Santé et des Services sociaux

APPENDICE B

MODALITÉS DE SÉLECTION INITIALE DES SUJETS

APPENDICE B

Lors des précédentes études, nous avons constitué une banque de noms et de numéros de téléphone à partir de la liste des usagers des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (CLSC-CS, centres de réadaptation), ainsi que des groupes de personnes handicapées qui leur offrent des services. Chaque établissement du réseau, à l'exception d'un seul, a d'abord envoyé une lettre à tous les usagers reconnus comme personnes handicapées, afin de leur expliquer les buts de l'étude, de solliciter leur participation et de leur indiquer la façon de procéder s'ils ou elles ne voulaient pas être contactés pour cette étude. Ensuite, les organismes de transport public adapté et les organismes communautaires ont procédé à tour de rôle de la même façon auprès de leur usagers. La seule exception à cette procédure fut dans la Vallée-de-l'Or où la responsable de l'organisme de transport public adapté a préféré appeler par téléphone chaque usager afin de solliciter sa participation.

Nous avons veillé à ce que les personnes qui manifestaient leur refus d'être sollicitées par téléphone soient clairement identifiées dans la banque de données. Cette procédure a permis qu'une personne, qui refusait une première fois d'être sollicitée par téléphone pour l'étude, ne soit pas sollicitée par les autres organismes dont elle recevait des

services. Nous nous sommes aussi assurés d'éliminer les cas très fréquents de répétitions de noms, attribuables au fait que les personnes utilisent les services de plusieurs organismes.

Les noms de tous les usagers des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, des associations de personnes handicapées et des organismes de transport public adapté qui ont accepté d'être sollicités par téléphone ont été inclus dans une banque initiale de données. Règle générale, il n'y a donc pas eu d'échantillonnage de sujets puisque nous avons tenté de rejoindre par téléphone toutes les personnes qui ne s'étaient pas désistées à la suite de la lettre qui leur avait été adressée jusqu'à l'atteinte du nombre ciblé.

APPENDICE C

QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTE

- 1. QUESTIONNAIRE AUX USAGERS**
- 2. LETTRE AUX MUNICIPALITÉS**
- 3. QUESTIONNAIRES AUX MUNICIPALITÉS**
- 4. CANEVAS D'ENTREVUE POUR LES ORGANISMES DISPENSATEURS D'ACTIVITÉS DE JOUR**

CODE

Étude des besoins et de la satisfaction des services de loisirs et d'activités de jour

ENTREVUE TÉLÉPHONIQUE

Lire la consigne de départ et si la personne accepte de répondre inscrire le prénom de la personne handicapée.

*PRÉNOM DE (X) _____

Qui répond au questionnaire? _____

Adapter ensuite les questions en conséquence mais les réponses concernent toujours la personne handicapée.

Q1 Quel âge a-t-il? _____ S'il a moins de 16 ans, ne pas faire l'entrevue

Q2 Il est de sexe Masculin 1 Féminin 2

Q3 Quel est le handicap qui a été diagnostiqué chez (X)?

- | | | | |
|----------------------------|----------------------------|--|-----------------------------|
| Déficiência psychique | <input type="checkbox"/> 1 | (Si cette déficiencia seule, interrompre l'entrevue) | |
| Déficiência intellectuelle | <input type="checkbox"/> 2 | Déficiência du langage et de la parole | <input type="checkbox"/> 7 |
| Déficiência visuelle | <input type="checkbox"/> 3 | Déficiência auditive | <input type="checkbox"/> 8 |
| Déficiência motrice | <input type="checkbox"/> 4 | Déficiência multiple | <input type="checkbox"/> 9 |
| Autisme | <input type="checkbox"/> 5 | Déficiência organique (épilepsie, fibrose, kystique) | <input type="checkbox"/> 10 |
| Autre, précisez _____ | 6 | | |

Q4 Depuis combien de temps ce handicap a-t-il été diagnostiqué?

- | | |
|------------------|----------------------------|
| Moins d'un an | <input type="checkbox"/> 1 |
| Entre 1 et 4 ans | <input type="checkbox"/> 2 |
| Entre 5 et 9 ans | <input type="checkbox"/> 3 |
| 10 ans et plus | <input type="checkbox"/> 4 |

Q5 Quel est son niveau de scolarité?

- | | |
|----------------------------------|----------------------------|
| Élémentaire et moins | <input type="checkbox"/> 1 |
| Secondaire non terminé | <input type="checkbox"/> 2 |
| Secondaire terminé | <input type="checkbox"/> 3 |
| Collégial ou formation technique | <input type="checkbox"/> 4 |
| Université | <input type="checkbox"/> 5 |

Q6 La personne handicapée (prénom) vit-elle avec d'autres personnes?

- Oui 1 Non 2

Q7 Dans quelle municipalité habite-t-elle? _____

Q8 Votre résidence est-elle située:

Dans un rang 1 Dans le village 2 Dans la ville 3

Q9 Connaissez-vous des organismes qui s'occupent des loisirs et des sports pour les personnes handicapées en région?

Oui 1 Non 2

Q9.1 Si oui, (lesquels) _____

Q10 Préfère-t'il (ou préférez-vous) pratiquer des activités de loisirs ou sportives en groupe ou individuellement?

En groupe 1
Individuellement 2
Les deux 3

Q11 Quelle catégorie décrit le mieux le revenu total de tous les membres de votre foyer, avant impôt (brut), l'an dernier?

Moins de 10 000 \$	<input type="checkbox"/> 1	50 000 à 59 999 \$	<input type="checkbox"/> 6
10 000 à 19 999 \$	<input type="checkbox"/> 2	60 000 à 79 999 \$	<input type="checkbox"/> 7
20 000 à 29 999 \$	<input type="checkbox"/> 3	80 000 à 99 999 \$	<input type="checkbox"/> 8
30 000 à 39 999 \$	<input type="checkbox"/> 4	100 000 \$ et plus	<input type="checkbox"/> 9
40 000 à 49 999 \$	<input type="checkbox"/> 5		

Q13 Je vais vous lire une liste d'activités de loisirs. Vous les pratiquez au moins une fois par:

	Jour	Semaine	Mois	À l'occasion
Lecture	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Télé/radio/musique	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Activité artistique/artisanale	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Activité sociale/rencontre amis	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Magasinage	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Événements sportifs	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Événements culturels (concerts, cinéma, spectacles)	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Internet	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Autres _____				

Q 14 Voudriez-vous en pratiquer davantage?

Oui 1 Si oui Q15 Non 2 Si non Q16

Q 15 Qu'est-ce qui vous empêche (l'empêche) de pratiquer davantage de loisirs? Je vais vous lire une liste.

Répondez par oui ou non

	Oui	Non
Incapacité physique ou intellectuelle	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Coût trop élevé	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Lieu de l'activité trop éloigné	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Besoin d'accompagnement	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Transport inadéquat	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Installations non adaptées	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Manque d'encouragement des proches	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Timidité ou peur de déranger	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pas le goût d'y aller seul(e)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Autres, précisez _____		

Q16 Avez-vous des suggestions ou des commentaires concernant les loisirs pour personnes handicapées?

Q 17 Dans la liste suivante, vous pratiquez l'activité physique suivante au moins une fois par:

	Jour	Semaine	Mois	À l'occasion
Marche	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Jardinage	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Natation	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Exercice physique à la maison	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Exercice physique dans un centre	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Sport d'équipe (quilles, badminton)	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Danse	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Promenade en fauteuil roulant ou bicyclette	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Sports d'hiver	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1
Autres _____				

Q 18 Voudriez-vous faire davantage d'activités sportives?

Oui 1 Si oui Q19 Non 2 Si non Q20

Q19 Qu'est-ce qui vous empêche (l'empêche) d'en pratiquer davantage? Répondez par oui ou non à la liste suivante.

	Oui	Non
Incapacité physique	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Coût trop élevé	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Lieu de l'activité trop éloigné	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Besoin d'accompagnement	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Transport inadéquat	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Installations non adaptées	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Activités non adaptées	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Manque d'encouragement des proches	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Timidité, peur de déranger	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pas le goût d'en faire seul	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Autres, précisez _____		

Q20 Quelles sont les activités touristiques que vous pratiquez (qu'il pratique)?

Voyages touristiques en groupe	<input type="checkbox"/> 1
Voyages touristiques en famille	<input type="checkbox"/> 2
Voyages touristiques seul	<input type="checkbox"/> 3
Camping en groupe	<input type="checkbox"/> 4
Camping en famille	<input type="checkbox"/> 4
Camping seul	<input type="checkbox"/> 5
Camp de vacances	<input type="checkbox"/> 6
Autres _____	7

Q21 Voudriez-vous faire davantage d'activités touristiques?

Oui 1 Si oui Q22 Non 2 Si non Q23

Q22 Qu'est-ce qui vous empêche (ou l'empêche) d'en pratiquer davantage? Répondez par oui ou non

	Oui	Non
Incapacité physique	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Coût trop élevé	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Lieu de l'activité trop éloigné	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Besoin d'accompagnement	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Transport inadéquat	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Installations non adaptées	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Activités non adaptées	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Manque d'encouragement des proches	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Timidité ou peur de déranger	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pas le goût d'en faire seul(e)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Autres, précisez _____		

Q23 Qu'est-ce qui le (vous) motive à pratiquer différents loisirs et sports. Répondez par oui ou non

	Oui	Non
Pour le plaisir et le divertissement	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pour le repos et la détente	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pour être avec la famille	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pour rencontrer des copains et amis	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pour la santé et le bien-être	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pour la culture personnelle	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pour l'apparence physique	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pour l'évasion	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Pour la réalisation de soi	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Autres, spécifiez _____		

Q24 Avez-vous déjà fait une demande d'accompagnement pour une activité de loisir?

Oui 1 (Si oui Q25)
 Non 2 Pourquoi? _____
 Ne connaît pas 3 (2 et 3, Q 27)

Q25 Avez-vous été satisfait?

Oui 1 (Si oui Q27)
 Non 2 (Si non Q26)

Q26 Pourquoi?

Q27 Avec qui pratiquez-vous davantage d'activités physiques ou de loisirs? Lire les 3 choix.

Avec des personnes handicapées 1
 Pourquoi? _____

Avec des personnes non handicapées 2
 Pourquoi? _____

Avec les deux 3
 Pourquoi? _____

Q28 Recevez-vous régulièrement de l'information sur les possibilités de loisirs ou de sports pour personnes handicapées?

Oui 1 (Si oui Q29) Non 2 (Si non Q31)

Q29 D'où provient le plus souvent cette information (peut avoir plus d'une réponse)?

- | | | |
|---|--------------------------|---|
| Des services de la municipalité | <input type="checkbox"/> | 1 |
| De l'OPHQ | <input type="checkbox"/> | 2 |
| De ministères | <input type="checkbox"/> | 3 |
| Du CLSC/CS | <input type="checkbox"/> | 4 |
| Du Centre de réadaptation | <input type="checkbox"/> | 5 |
| D'un organisme pour personnes handicapées | <input type="checkbox"/> | 6 |
| Lequel? _____ | | |
| Autres _____ | | 7 |

Q30 L'information reçue est:

- | | Oui | Non |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Très pertinente | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| Peu pertinente | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| Aucunement pertinente | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |

Q31 Avez-vous des suggestions ou des commentaires concernant les sports pour personnes handicapées?

Q32 Avez-vous déjà fréquenté un lieu qui offre des activités de jour pour les personnes handicapées?

Oui 1 (Si oui Q34)

Non 2 (Si non Q33 et arrêter l'entrevue)

Q33 Sinon pourquoi?

Q34 Y allez-vous encore ?

Oui 1 (Si oui Q36)

Non 2 (Si non Q35)

Q35 Pourquoi?

Ces gens n'ont pas à répondre au questionnaire suivant, allez à la question Q48 puis terminer l'entrevue ensuite.

Section activités de jour

Q36 Dans quel organisme communautaire participez-vous aux activités de jour? (peut être plus d'un)

- | | | |
|--|--------------------------|---|
| L'arche (Saule fragile), Amos | <input type="checkbox"/> | 1 |
| Le RASPHA, Amos | <input type="checkbox"/> | 2 |
| Le Club de l'Amitié, La Sarre | <input type="checkbox"/> | 3 |
| Les Intrépides Rouyn-Noranda | <input type="checkbox"/> | 4 |
| L'association de parents d'enfants handicapés, Ville-Marie | <input type="checkbox"/> | 5 |
| L'ACTIA, Ville-Marie | <input type="checkbox"/> | 6 |

- Indépendance 65+, Témiscaming 7
- Club des handicapés, Val d'Or 8
- Cip L'Envol, Val d'Or 9
- L'accueil, Senneterre 10
- Autre _____ 11

Q37 Qui vous a référé à l'organisme qui dispense les activités de jour?

- Clair Foyer 1
- CR la Maison 2
- Un organisme communautaire 3
- Lequel? _____
- La Commission scolaire 4
- Le CLSC-CS 5
- Autre _____ 6

Q38 À quelle fréquence X participe-t-il aux activités offertes dans les organismes?

- 4-5 fois /semaine 1
- 2-3 fois/semaine 2
- 1 fois par semaine 3
- Quelques fois par mois 4
- À l'occasion 5

Q39 De manière générale apprécie-t-il participer aux activités de jour?

- | | |
|-------------------------------------|---|
| Beaucoup <input type="checkbox"/> 1 | Un peu <input type="checkbox"/> 3 |
| Assez <input type="checkbox"/> 2 | Pas vraiment <input type="checkbox"/> 4 |

Q40 Quelles sont les activités qu'il préfère?

Q41 Quelles sont les activités qu'il aime le moins?

Q42 Y a-t-il des activités que vous aimeriez voir ajouter au programme?

Q43 Fréquente-t-il aussi souvent que vous voudriez ou qu'il le voudrait les centres d'activités de jour?

- Oui 1 (Si oui Q45) Non 2 (Si non Q44)

Q44 Quels sont les obstacles qui l'en empêchent? Répondez par oui ou non

- | | Oui | Non |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Transport pas disponible | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| Timidité | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| Incapacité physique | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| Endroit trop éloigné | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| Installations non adaptées | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |

Difficulté à s'entendre avec les autres participants	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Difficultés à s'entendre avec les intervenants	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Activités ne répondent pas aux besoins	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Horaires inadéquats	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Coût des activités	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Autres _____		

Q45 Diriez-vous que les intervenants répondent aux besoins de X en terme d'activités de jour?

Totalement	<input type="checkbox"/> 1	Un peu	<input type="checkbox"/> 3
Assez bien	<input type="checkbox"/> 2	Pas du tout	<input type="checkbox"/> 4

Q46 En quelle période de l'année, auriez-vous le plus besoin d'activités de jour?

En automne	<input type="checkbox"/> 1	En hiver	<input type="checkbox"/> 2	Au printemps	<input type="checkbox"/> 3
L'été	<input type="checkbox"/> 4	Toute l'année	<input type="checkbox"/> 5		

Q47 Au cours des deux dernières années, (X) a-t-il séjourné au Lac Flavrian?

Oui 1 **Q47.1** Non 2 **Q47.2**

Si Oui, **Q47.1** Combien de jours en moyenne par année? _____

Si Non, **Q47.2** Quelle est la principale raison? _____

Q48 Concernant le milieu d'activités de jour, quel est (ou quel était) votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction face aux énoncés que je vous lis:

	Très satisfaisante	Satisfaisante	Insatisfaisante	Très insatisfait.
Q48.1 Les milieux connaissent les personnes handicapées de façon	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
Q48.2 La variété des activités est	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
Q48.3 Les responsables des milieux répondent aux besoins de X	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
Q48.4 L'accessibilité des lieux physiques du milieu de d'activités est	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
Q48.5 Les responsables des milieux interviennent en situation d'urgence de façon	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
Q48.6 Le niveau de sécurité à l'intérieur du milieu est	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
Q48.7 De façon générale, les relations que les intervenants entretiennent avec (X) sont	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
Q48.8 Le climat au sein de l'organisme	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
Q48.9 Le nombre d'intervenants est	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4

Q48.10Les relations entre les usagers sont 1 2 3 4**Q48.11**Le nombre d'activités à l'extérieur du centre est 1 2 3 4**Q48.10**Le coût relié aux activités 1 2 3 4**Terminer ici l'entrevue pour ceux qui ne vont plus aux activités de jour.****Q49** Comment évaluez-vous la flexibilité des horaires dans les organismes dispensateurs?Très flexible 1 2 3 4
Assez flexible 1 2 3 4
Peu flexible 3 4
Pas du tout flexible 3 4**Q50** Selon vous, en tenant compte des besoins particuliers de (X), les milieux d'activités de jour ont été :Très stimulants 1 2 3 4
Assez stimulants 1 2 3 4
Peu stimulants 3 4
Pas du tout stimulants 3 4**Q51** Selon vous, en tenant compte des besoins particuliers de (X), les milieux d'activités de jour ont été :Très agréables 1 2 3 4
Assez agréables 1 2 3 4
Peu agréables 3 4
Pas du tout agréables 3 4**Q52** Considérez-vous que les personnes qui s'occupent de (X), dans les milieux qui offrent des activités de jour possèdent une formation? :Très suffisante 1 2 3 4
Assez suffisante 1 2 3 4
Insuffisante 3 4
Très insuffisante 3 4**MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!****Questionnaire**

- 1) accepté
- 2) rejeté

Raisons _____

Date de l'entrevue : _____
jj / mm / aa

Interviewer : _____

APPENDICE C-2: Lettre aux petites municipalités

L'université du Québec, par le biais d'une entente spécifique, en collaboration avec la Régie régionale, le CRDAT, le Ministère des régions et l'OPHQ réalise actuellement une étude sur différents aspects de la vie des personnes handicapées en Abitibi-Témiscamingue. Les secteurs transport et soutien à la famille sont maintenant terminés et nous nous attardons maintenant à la problématique du loisir.

Pour ce faire, nous procédons à une enquête téléphonique auprès des personnes handicapées de la région et tiendrons des rencontres avec les organismes régionaux de loisir et les organismes dispensateurs d'activités de jour pour personnes handicapées. La partie de l'étude pour laquelle nous vous sollicitons aujourd'hui devrait nous permettre de mieux connaître l'offre et les besoins de loisirs pour les personnes handicapées dans les municipalités de la région.

Nous savons que vous avez peu de temps à consacrer à de telles recherches aussi nous avons fait en sorte que le questionnaire soit relativement court. Vous nous seriez d'un grand secours si vous preniez quelques minutes pour le faire. Nous faisons donc appel à votre collaboration afin de lister ou de compléter les données que nous possédons sur le territoire que vous desservez. Une enveloppe pré adressée vous servira pour procéder au retour du questionnaire.

Votre participation à cette étude est de la plus haute importance pour vos concitoyens. Si vous pouviez nous retourner le questionnaire au plus tard le 21 mai, nous vous en serions reconnaissants.

Si vous désirez nous contacter, n'hésitez pas à le faire.

Dans l'attente de votre réponse, pour laquelle nous vous remercions à l'avance, recevez l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Suzanne Dugré, professeure

819-762-0971 poste 2367

Jacques Boudreau, agent de recherche

819-762-0971 poste 2431

**Étude des besoins et de la satisfaction des services
de loisirs et d'activités de jour
Questionnaire petites municipalités**

Nous désirons savoir principalement quelles sont les offres et infrastructures de loisirs accessibles aux personnes handicapées de votre municipalités. Par loisirs, nous entendons activités récréatives, sportives, culturelles, sociales.....

1. Nom de la municipalité _____

2. Population _____

3. Quels sont les principaux handicaps que vous retrouvez dans votre population utilisatrice de loisirs? (vous pouvez en cocher plus d'un)

- | | | | | | |
|---------------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|--------------------------|----|
| Déficience psychique | <input type="checkbox"/> | 1 | | <input type="checkbox"/> | 7 |
| Déficience intellectuelle | <input type="checkbox"/> | 2 | Déficience du langage et de la parole | <input type="checkbox"/> | 8 |
| Déficience visuelle | <input type="checkbox"/> | 3 | Déficience auditive | <input type="checkbox"/> | 9 |
| Déficience motrice | <input type="checkbox"/> | 4 | Déficience multiple | <input type="checkbox"/> | 9 |
| Autisme | <input type="checkbox"/> | 5 | Déficience organique | <input type="checkbox"/> | 10 |
| Autre, précisez _____ | <input type="checkbox"/> | 6 | (épilepsie, fibrose, kystique....) | <input type="checkbox"/> | 10 |

4. Cochez les équipements, structures et services de loisirs que vous possédez et leur niveau d'accessibilité pour personnes handicapées

	Oui	Accessible	
Piscine extérieure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin et vestiaire accessibles?__
Piscine intérieure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin et vestiaire accessibles?__
Gymnase	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Terrain de balle ou soccer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bibliothèque publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Salle communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Salles de réunions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patinoire extérieure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patinoire intérieure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Salles de spectacles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Structure touristique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

5. Certains organismes de votre municipalité partagent-ils certains locaux ou équipement de loisirs et sports?

Oui 1 Non 2

Si oui, lesquels? _____

Si non pourquoi? _____

6. Avez-vous des liens avec les organismes régionaux de loisirs suivants:

- Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPHAT)

Oui 1 Non 2

Si oui, lesquels? _____

Sinon, pourquoi? _____

Conseil régional des loisirs d'Abitibi-Témiscamingue

Oui 1 Non 2

Si oui, lesquels? _____

Sinon, pourquoi? _____

7. Quelles sont les améliorations en équipement, infrastructures ou services que vous prévoyez développer à court ou moyen terme? Seront-elles accessibles aux personnes handicapées?

8. Recevez-vous des demandes spécifiques de personnes handicapées en terme de loisirs?

Oui 1 Non 2

Si oui, lesquelles? _____

9. Êtes-vous en mesure d'y répondre?

Oui 1 Non 2

Si non, pourquoi? _____

10. Avez-vous des suggestions ou des commentaires concernant les loisirs pour personnes handicapées?

Merci de tout cœur

Canevas d'entrevue pour les organismes dispensateurs d'activités de jour

Activités de jour dispensées par l'organisme

Déterminer les limites et les difficultés vécues

Noter les suggestions pour améliorer l'offre de services

1. Quelle est votre clientèle, nombre et types de handicaps ?
2. Quels sont les services ou activités que vous offrez en matière d'activités de jour ?
3. Quels sont les services ou activités que vous aimeriez offrir et que vous n'offrez pas ?
4. Pourquoi vous ne les offrez pas ?
5. Quel est le niveau de fréquentation a vos activités ?
6. Visez-vous une augmentation de la fréquentation ?
7. Si non pourquoi ?
8. Si oui, quels moyens prendrez-vous pour attirer une plus grande fréquentation ?
9. Quel type d'encadrement offrez-vous ?
10. De quelles infrastructures disposez-vous ?
11. Dans quel état sont-elles ?
11. En avez-vous suffisamment ?
12. Si non, que vous manque-t-il ?
13. De quels équipements disposez-vous ?
14. Dans quel état sont-ils ?
15. En avez-vous suffisamment ?
16. Si non, que vous manque-t-il ?
17. Pourquoi ne le vous procurez-vous pas ?
18. Ces infrastructures et équipements sont-ils utilisés de façon optimale ?
19. Sinon pourquoi ?
20. Quels sont vos liens avec les organismes locaux de loisirs ?
21. Partagez-vous des équipements ou ressources avec ces organismes ?
22. Serait-ce envisageable ?

23. Sinon pourquoi ?
24. Quels sont vos liens avec la communauté?
25. Êtes-vous satisfait de l'accès généralisé aux lieux de diffusion de culture (bibliothèque, salles de spectacle, cinéma, galerie d'art)
26. Êtes-vous satisfait de l'accès, pour les personnes handicapées, aux lieux d'événements sportifs (aréna, gymnase, terrains de jeux)
27. Quels sont vos rapports concernant les loisirs et activités de jour avec les autres organismes d'aide aux handicapés de la région ?
28. Y a-t-il échange d'informations, de ressources, d'équipements avec ces organismes d'aide aux handicapés de la région ?
29. Combien de personnes engagées à temps plein et à temps partiel font partie de votre organisme ?
30. Prenez-vous des stagiaires à l'occasion ?
33. Votre organisme peut compter sur combien de bénévoles?
34. Commentaires additionnels

APPENDICE D

NOMBRE DE FRÉQUENTATIONS AUX ACTIVITÉS DE JOUR

- 1. CLIENTÈLE HANDICAPÉE PHYSIQUE**
- 2. CLIENTÈLE HANDICAPÉE INTELLECTUELLE**

APPENDICE D-1

Nombre de fréquentations aux activités de jour pour la déficience physique pour les années 98-99 et 2000-2001 (10 mois)

Période	RASPHA		Club Amitié		Intrépides		ACTIA		Indép. 65+	Club handicapés		CIP l'Envol	
	98-99	00-01	98-99	00-01	98-99	00-01	98-99	00-01	00-01	98-99	00-01	98-99	00-01
Avril	17	44	164	170	232	222	69	19	57	217		61	105
Mai	29	46	162	195	239	282	72	25	77	191		52	98
Juin	34	34	74	137	223	329	58	27	66	166		41	65
Juillet	40	15	167	72	137	164	62	25	35	154		16	84
Août	55	40	140	77	26	228	59	25	0	154		47	54
Septembre	50	37	184	120	144	319	55	19	51	190		52	137
Octobre	31	37	152	160	239	302	61	25	95	153		57	113
Novembre	-	41	216	138	342	304	69	22	84	140		64	171
Décembre	21	38	187	94	174	194	71	31	73	180		66	185
Janvier	30	35	172	69	311	276	72	24	62			65	132
Total	307	367	1618	1232	2067	2530	648	242	600	1545		521	1144

Source: RRSSS

APPENDICE D-2

Nombre de fréquentations aux activités de jour pour la déficience intellectuelle pour les années 1998 et 2000

Période	Saute fragile Amos		Club Amitié La Sarre		Intrépides Rouyn-Noranda		APEHT Ville-Marie		Association pers. hand. Témiscaming		Club des hand. Val d'Or-Malartic		CIP l'Envol Val d'or		CIP l'Envol * ¹ Accueil-Senneterre	
	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000	1998	2000
Janvier	169	265	305	257	395	439	50	191	0	34	154	359	80	52		66
Février	226	326	388	287	395	542	46	262	48	53	228	538	47	29		60
Mars	284	299	373	358	483	713	85	293	48	52	281	728	25	81		106
Avril	242	254	241	235	255	411	48	166	46	30	260	386	49	44		32
Mai	247	337	349	293	462	513	67	193	54	48	312	584	26	60		97
Juin	295	413	338	351	546	550	56	180	46	48	385	532	16	57		81
Juillet	249	296	233	218	493	503	97	205	16	0	367	387	15	58	48	20
Août	356	159	151	158	125	238	88	234	0	10	303	291	17	31	123	9
Septembre	219	377	219	263	356	465	48	196	0	10	406	583	7	40	82	80
Octobre	291	382	280	269	559	506	40	243	26	33	289	536	38	71	68	26
Novembre	352	410	374	276	718	544	43	235	50	50	305	549	126	69	92	91
Décembre	314	339	253	151	297	360	64	0	28	39	153	360	38	29	40	-

Source: RRSSS

¹ Ces données ont été recueillies au moment où l'Accueil dispensait les activités de jour par entente avec l'Envol de Val d'Or qui recevait la subvention pour s'assurer que cette clientèle serait desservie.

APPENDICE D-3

Nombre de fréquentations annuelles aux activités de jour en déficience physique et intellectuelle pour les périodes 1998 et 2000*

	Abitibi	Abitibi-O.	Rouyn-N.	Témisc.	V. de l'Or	Total
D.I. 1998	3244	3504	5064	1076	4410	17 298
D.I. 2000	3855	3116	5778	2805	7122	22 676
D.P. 1998	307	1618	2067	648 ¹	2066	6 706
D.P. 2000	367	1232	2530	842	1144	6 115
Total 1998	3551	5122	7131	1724	6676	24 014
Total 2000	4222	4348	8308	3647	8266	28 791

¹ ACTIA seule

APPENDICE E

MUNICIPALITÉS DES MRC AUTRES QUE LES CHEFS-LIEUX: ÉTAT DE SITUATION

- 1. ABITIBI**
- 2. ABITIBI-OUEST**
- 3. TÉMISCAMINGUE**
- 4. ROUYN-NORANDA**
- 5. VALLÉE-DE-L'OR**

APPENDICE E 1

Municipalités de la MRC Abitibi autres que le chef-lieu: état de situation

Municipalité	Barraute	Canton de Trécesson	Landrienne	St-Félix-de-Dalquier	St-Mathieu-d'Harricana
Population	2200	1181	1078	979	728
Types de handicaps	Déficience visuelle, motrice, langage, organique	Autisme, langage, déficience organique	Aucun		Aucun
Équipements O = accessible N = non accessible	Gymnase – N Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – O Salles de réunion – O Patinoire intérieure – O	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N Salle communautaire – O Salles de réunion – N Patinoire extérieure – N	Gymnase – O Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – O Salles de réunion – O Patinoire intérieure – N Salles de spectacles – O Structure touristique – O Salle de quilles – N	Bibliothèque – N Patinoire intérieure – O	Aucun
Partage de locaux	Oui, La Foire du Camionneur, Fermières	Oui, salle communautaire	Oui, centre communautaire, Loisir Landrienne, Quilles Ass. Papillons	Non	Non

			Landrienne		
Partage d'équipements	Oui, La Foire du Camionneur	Oui, patinoire extérieure, terrain de jeux	Oui, aréna, quilles	Non	Non
Liens avec l'ARLPHAT	Non, ne connaissons pas	Non	Non	Non	Non
Liens avec LSAT	Oui, nous les informons des activités	Non	Oui, membre	Non	Non
Améliorations prévues	Améliorations aux parcs,	Rampe pour personnes handicapées au bureau de poste et au CLSC	Rendre accessible le restaurant de l'aréna		
Demandes	(1)	Non	Non	Non	Non
En mesure d'y répondre	(1)	Oui	Oui	Non	Non

(1) Le Club des handicapés de Barraute demandait des subventions pour financer certaines de leurs activités, et nous en avons octroyé plusieurs.

MRC Abitibi, suite

Municipalité	La Corne	Berry	La Motte	Launay	Rochebaucourt
Population	631	518	424	260	205
types de handicaps	Aucun		Déficiences motrice, langage, audition		Autre
Équipements	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N	Bibliothèque – O Salle communautaire – O
O = accessible					

N = non accessible	Salle communautaire – O Patinoire extérieure – O	Salle communautaire – N Salles de réunion – N Patinoire intérieure – N Structure touristique – N	Salle communautaire – O Salles de réunion – O Patinoire extérieure – O Salles de spectacles – O	Salle communautaire – O Salles de réunion – O Patinoire extérieure – O	Salles de réunion – O Patinoire intérieure – O
Partage de locaux	Non, tous les locaux appartiennent à la municipalité	Oui, comité de citoyens	Oui, salle communautaire, bibliothèque	Oui, salle municipale	Non
Partage d'équipements	Oui, tous les équipements sont disponibles pour toute la population	Oui, terrain de balle, patinoire	Oui, centre des loisirs, club Âge d'or	Oui, patinoire, terrain de balle	Non
Liens avec l'ARLPHAT	Non, aucune demande	Non	Non, la municipalité ne ressent pas le besoin	Non	Non
Liens avec le LSAT	Non, aucune demande	Non	Non, la municipalité ne ressent pas le besoin	Non	Oui, membre
Améliorations prévues	Module de jeux accessible pour enfants		Aucun		Aucun
Demandes	Non	Non	Non	Non	Non
En mesure d'y répondre					
Commentaires					(2)

(2) Nous n'avons qu'une seule personne handicapée sur notre territoire et nous avons toujours fait en sorte qu'elle ait accès aux mêmes loisirs que les non-handicapés.

APPENDICE E-2

Municipalités de la MRC Abitibi autres que le chef-lieu: état de situation

Municipalité	Macamic (ville et paroisse)	Palmarolle	Normétal	Ste-Germaine-de-Boulé	Dupuy
Population	2119	1537	1129	1110	1048
Types de handicaps	Déficience psychique, Intellectuelle, motrice	Déficience motrice, auditive	Déficience intellectuelle, Motrice, organique	Déficience intellectuelle, motrice, langage, audition, multiple	Déficience intellectuelle, organique
Équipements O = accessible N = non accessible	Piscine intérieure – O Gymnase – O Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – N Salles de réunion – O Patinoire extérieure – O Patinoire intérieure – O Structure touristique – O	Gymnase – O Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – O Salles de réunion – N Patinoire intérieure – O	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – O Patinoire intérieure – O	Gymnase – O Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – N Salles de réunion – O Patinoire intérieure – O Structure touristique – O Chalet de ski – O Parc – O	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – O Salles de réunion – O Patinoire intérieure – O
Partage de locaux	Oui, Commission Scolaire aréna	Oui, hockey mineur, ringuette, ligue de hockey	Non	Oui, club de l'Âge d'or	Oui, Fermières, Âge d'or, Club Lions, Explorateurs
Partage d'équipements		Oui, hockey et ringuette	Non	Oui, Commission Scolaire	Oui, Fermières, Âge d'or, Club Lions, Explorateurs
Liens avec LSAT	Oui, obtention de subventions (non paroisse)	Non	Non	Non, ne le connaissent pas	Non

Liens avec LSAT	Oui, les Jeux d'Abitibi-Ouest	Oui et Association des arénas du Québec	Oui, membre	Oui, le maire siège sur le conseil	
Améliorations prévues	Plusieurs projets qui seront accessibles (ville)	Rafraîchissement des appareils de l'aréna et seront accessibles	Aucun	Aucun	Aucun
Demandes	Non	Non	Non	Non	Non
En mesure d'y répondre	Oui	Oui, dépendant du type de demande			

(1) Une des difficultés rencontrées est la méfiance exprimée par les tuteurs, ce qui rend le recrutement très difficile auprès des personnes handicapées.

MRC Abitibi-Ouest, suite

Municipalité	Poularies	Chazel	La Reine	Ste-Hélène-de-Mancebourg	Authier-Nord
Population	737	502	433	418	369
Types de handicaps	Déficience psychique, intellectuelle	Manque d'implication	Déficience intellectuelle, motrice	Déficience motrice	Aucun
Équipements O = accessible N = non accessible	Bibliothèque - O Salle communautaire - O Salle de réunion - O Patinoire extérieure - O	Bibliothèque - N Salle communautaire - N Salle de réunion - O Patinoire extérieure - O	Terrain de balle/soccer - O Bibliothèque - N Salle communautaire - O Structure touristique - N	Gymnase - N Terrain de balle/soccer - O Bibliothèque - O Salle communautaire - N Salles de réunions - N	
Partage de locaux	Non		Non, chaque organisme a son local	Oui, édifice municipal, salle de conférence, services Internet, bureaux	Non
Partage d'équipements	Non		Oui, parc municipal et équipements qui s'y trouvent	Oui, terrain de tennis multifonctionnel, salle communautaire, terrain de baseball	Non

Liens avec l'ARLPHAT	Non		Non	Non	Non
Liens avec LSAT	Non		Non	Non	
Améliorations prévues	Aucune		Aucun	Aucun	Aucun
Demandes	Non		Non	Non	Non
En mesure d'y répondre				Oui	
Commentaires			(3)		

(2) Le transport les conduit au Club de l'Amitié de La Sarre pour les activités en loisirs.

(3) Dans notre municipalité nous retrouvons une personne handicapée physiquement et intellectuellement. La municipalité n'a pas reçu de demandes spécifiques à date. Si des demandes venaient à être faites, elles seraient sûrement prises en délibérations par les membres du conseil avant de prendre une décision concernant les possibilités d'apporter des améliorations ou ajouts pour faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées.

MRC Abitibi-Ouest, suite

Municipalité	Clerval	Val Saint-Gilles
Population	356	187
Types de handicaps	Déficience intellectuelle, motrice	Aucun
Équipements O = accessible N = non accessible	Bibliothèque – N Salle communautaire – O	Bibliothèque – N Salle communautaire – N Salles de réunions – N
Partage de locaux	Oui, loisirs, bibliothèque, Fermières	Oui, centre communautaire, camp de motoneige
Partage	Non	Non

d'équipements		
Liens avec l'ARLPHAT	Non	Non, n'avons pas de personne handicapée
Liens avec le Conseil régional des loisirs A-T	Non	Non
Améliorations prévues		Aucune
Demandes	Non	Non
En mesure d'y répondre	Oui	
Demandes		Non
En mesure d'y répondre		
Commentaires		

APPENDICE E-3

Municipalités de la MRC Rouyn-Noranda autres que le chef-lieu: état de situation

Municipalité	Évain	McWatters	Cadillac	D'Alembert	Bellecombe
Population	4000	2058	952	950	786
Types de handicaps	Déficience psychique, motrice	Déficience motrice, langage	Déficience intellectuelle, déficience motrice, langage	Autisme, audition	Déficience motrice, organique
Équipements O = accessible N = non accessible	Gymnase – O Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N Salle communautaire – O Salles de réunion – O	Terrain de balle/soccer – N Salle communautaire – O Patinoire extérieure – N Salles de spectacles –	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – O Salles de réunion – O Patinoire intérieure –	Gymnase – N Terrain de balle/soccer – O Salle communautaire – N Salles de réunion – O Patinoire extérieure –	Terrain de balle/soccer – O Salles de réunion – O Patinoire extérieure – O Bibliothèque- N

	Patinoire extérieure – O Patinoire intérieure – O Salles de spectacle – O Structure touristique – N Lac Flavrian – O	O	O	O Salles de spectacle – O Lac à pêche –O	
Partage de locaux	Oui, clubs sociaux, Âge d'or, Optimistes, Commission scolaire	Oui, club de judo, dards, Kuk Sool Won,	Oui, comité des loisirs, centre Internet, club karaté	Oui, Club âge d'or, Fermières, Association sportive	Oui
Partage d'équipements	Oui, Commission Scolaire	Oui, jeux de dards	Oui, comité des loisirs, centre Internet, club karaté	Non	Oui
Liens avec l'ARLPHAT	Non	Oui, demande de subvention	Non	Non, ne connaissons pas	Oui, informations
Liens avec LSAT	Oui, membre	Oui, membres et moniteurs suivent la formation	Oui, membre actif	Non, ne connaissons pas	Oui, informations
Améliorations prévues	Piste cyclable, accessible	Aucun	Aucun	(1)	Aucun
Demandes	Non	Oui, accompagnateurs au camp de jour	Non	Non	Non
En mesure d'y répondre	Oui	Non, pas reçu la subvention	Oui	Nous ferions des efforts	

(1) Actuellement en aménagement d'un sentier pédestre, d'une surface multifonctionnelle (patinoire, terrain de rouli-roulant et de patins à roues alignées), d'une aire récréo-touristique avec jeux pour enfants, qui seront tous accessibles.

MRC de Rouyn-Noranda, suite

Municipalité	Destor	Arntfield	Cloutier
Population	472	447	370
Types de handicaps	Déficience vue, audition, autisme	Aucune	
Équipements O = accessible N = non accessible	Terrain de balle – N Bibliothèque – N Salles de réunion – N Patinoire extérieure – N Structure touristique – N	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N Salle communautaire – N Salles de réunion – N Patinoire extérieure – O	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – N Patinoire intérieure – N
Partage de locaux	Oui, maison des jeunes, loisir	Bibliothèque, salle communautaire, salle de l'âge d'or	Non
Partage d'équipements	Non	Terrain de balle, patinoire	Non
Liens avec l'ARLPHAT	Non	Non, pas de personnes handicapées dans la municipalité	Non, clientèle handicapée rare
Liens avec LSAT	Non	Non	Non, loisirs plutôt locaux
Améliorations prévues		Internet à la bibliothèque, non accessible	N/A
Demandes	Non	Non	Non
En mesure d'y répondre		Non, installations non adéquates	Non

APPENDICE E-4

Municipalités de la MRC Témiscamingue autres que le chef-lieu: état de situation

Municipalité	Témiscaming	Lorrainville	Notre-Dame-de-Nord	St-Bruno-de-Guigues	Béarn
Population	3125	1457	1250	1197	963
Types de handicaps	Déficience psychique, intellectuelle, motrice	Déficience intellectuelle, motrice	N/A	Déficience intellectuelle, motrice	
Équipements O = accessible N = non accessible	Piscine ext. et int. - O Gymnase - O Terrain de balle/soccer - O Bibliothèque - O Salle communautaire - O Salles de réunion - O Patinoire ext. et int. - O Salles de spectacles - O Structure touristique - O Salle entraînement et musculation Salle squash	Gymnase - O Terrain de balle/soccer - O Bibliothèque - N Salle communautaire - O Salles de réunion - O Patinoire extérieure - O	Gymnase - O Terrain de balle/soccer - O Bibliothèque - O Salle communautaire - O Patinoire intérieure - O	Gymnase - O Terrain de balle/soccer - O Bibliothèque - O Salle communautaire - O Patinoire intérieure - O	Terrain de balle/soccer - N Bibliothèque - O Salle communautaire - N Salles de réunions - O Patinoire intérieure
Partage de locaux	Oui, groupe personnes handicapées de Témiscaming	Oui, organismes à caractères municipaux Non, organismes propriétaires	Oui, école de C.S.L.T.	Oui, gymnase de l'école	Oui, Maison des jeunes, scouts, salle communautaire
Partage d'équipements	Oui, groupe personnes handicapées de Témiscaming	Oui, les organismes à caractères municipaux Non, organismes	Oui, école de C.S.L.T.	Oui, Maison des jeunes, école, groupes de jeunes	Oui, terrain de balle, tennis, patinoire

		propriétaires			
Liens avec l'ARLPHAT	Non (1)	Non	Non	Non, pas de demande le concernant	Non
Liens avec LSAT	Oui, membre	Oui, membre	Non	Non, pas de demande le concernant	Oui, membre
Améliorations prévues	(2)	Construction d'une salle multifonctionnelle adaptée	Aucun	Aucun	Aucun
Demandes	Non	Non	Non	Non	Non

(1) Il ne me semble pas que cette association puisse apporter davantage à nos personnes handicapées.

(2) La majorité de nos équipements sont accessibles. Il faudrait peut-être plus de personnel pour encadrer nos personnes handicapées.

MRC Témiscamingue, suite

MRC Témiscamingue, suite.

Municipalité	Laverlochère	St-Édouard-de-Fabre	Kipawa	Duhamel-Ouest	Fugèreville
Population	815	724	632	572	378
Types de handicaps	Déficience intellectuelle, visuelle	Déficience intellectuelle, visuelle, motrice, langage, audition	Déficience intellectuelle, motrice	Déficience psychique, intellectuelle, langage	Déficience du langage, audition, multiple
Équipements O = accessible N = non accessible	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N Salle communautaire – N Salles de réunion – N Sentiers ski de fond	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N Salle communautaire – O Salles de réunion – O Patinoire intérieure – N Salles de spectacles – N Plage – O		Structure touristique – O Camping et resto, propriétés privées	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N Salle communautaire – O Patinoire extérieure – N Rouli-roulant – N
Partage de locaux	Non	Oui, Âge d'or, AFEAS		Non	Non, aucune place

					pour loisir, pas de demande
Partage d'équipements	Non	Non			Non, aucun équipement
Liens avec l'ARLPHAT	Non, jamais sollicité	Non, ne connaît pas		Non	Non, aucune demande
Liens avec LSAT	Oui, le maire siège sur le conseil	Oui, reçoit informations		Oui, membre	Non, aucune demande
Améliorations prévues	Aucun	Aucun			Aucun
Demandes	Non	Non		Non	Non
En mesure d'y répondre	Non				Non
Commentaires	(3)		(4)	(5)	(6)

(3) Il faut continuer de leur faire une place.

(4) La Municipalité de Kipawa ne possède aucun équipement, structures et loisirs à ce effet. Cependant nous versons un montant annuel à la Ville de Témiscaming pour l'utilisation de leur centre communautaire par nos citoyens handicapés.

(5) La municipalité ne possède pas d'équipements sportifs. Nous avons des ententes avec la ville de Ville-Marie. Nous offrons le ski de fond et glissades en tubes durant l'hiver en collaboration avec l'entreprise privée.

(6) Juste 2 personnes chez nous, un handicapé auditif et l'autre beaucoup handicapé. On doit payer une surtaxe à l'extérieur pour utiliser des services en loisir.MRC

MRC Témiscamingue, suite

Municipalité	Rémigny	Guérin	Moffet
Population	368	300	240
Types de handicaps	Déficiences psychique, intellectuelle		Aucun connu
Équipements O = accessible N = non accessible	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – O Salles de réunion – O Patinoire intérieure – O	Bibliothèque – N Salle communautaire – N Salles de réunion – N Patinoire intérieure – N	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N Salle communautaire – N Patinoire extérieure – N
Partage de locaux	Oui, centre communautaire, centre récréatif	Non	Oui, Commission scolaire
Partage d'équipements	Non	Non	Oui, Commission scolaire
Liens avec l'ARLPHAT	Non	Non	Non
Liens LSAT	Non	Non	Non
Améliorations prévues			
Demandes	Non	Non	Non
En mesure d'y répondre		Oui	

APPENDICE E-5

Municipalités de la MRC Vallée-de-l'Or autres que le chef-lieu: état de situation

Municipalité	Malartic	Sullivan	Senneterre (ville)	Val-Senneville	Dubuisson
Population	4200	3733	3488	2608	1706
Types de handicaps	Déficiences intellectuelle, motrice	Déficiences intellectuelle, visuelle, motrice, autisme, langage, audition, organique	Déficiences visuelle, motrice, audition, organique	Déficiences psychique, motrice, audition	(3)
Équipements O = accessible N = non accessible	Piscine extérieure – O Piscine intérieure – O Gymnase – O Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – N Salle communautaire – O Salles de réunions – O Patinoire extérieure – O Patinoire intérieure – N Salles de spectacles – O Camping – O	Gymnase – N Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Salle communautaire – O Salles de réunions – O Patinoire extérieure – O Piste cyclable – O Club de curling – O Parcs – O Terrains de jeux – O	Piscine intérieure – N Gymnase – N Terrain de balle/soccer – N Bibliothèque – O Salle communautaire – O Salles de réunions – O Patinoire intérieure – O Salles de spectacles – N Piste de vélo – N	Terrain de balle/soccer – O Bibliothèque – O Patinoire extérieure – O	Terrain de balle/soccer – O Salle communautaire – O Salles de réunions – O Patinoire extérieure – O
Partage de locaux	Oui, aréna	Oui, Optimistes, curling, terrain de balle	Non	Oui, Festival Western, école	Oui, Club de l'Âge d'or, jeunes, Maison du Citoyen
Partage d'équipements		Non	Non	Oui, Festival Western, école	Oui, clubs de balle et soccer partagent un terrain
Liens avec	Non	Non, ne connaît pas	Non, jamais été	Non, pas été	Non

I'ARLPHAT			sollicité	sensibilisé directement	
Liens avec le LSAT	Oui	Oui, membre	Oui, membre	Oui, membre	Non
Améliorations prévues	Aucun	(1)	Rénovation du curling, sera accessible	Aménagement des parcs, sont accessibles	Aucun
Demandes	Non	Non	Non	Non	Non
Commentaires		Améliorer le transport	(2)	Faciliter le transport	

(1) Refaire une salle communautaire avec curling agrandi, sera adaptée. Rallonger la piste cyclable, sera adaptée.

(2) Il devrait y avoir un inventaire des personnes handicapées accessible pour les municipalités. Ces gens devraient avoir une association les représentant.

(3) La majeure partie de notre clientèle est de l'âge d'or et les jeunes n'ont heureusement pas de handicap.

MRC Vallée-de-l'Or, suite

Municipalité	Senneterre (paroisse)	Rivière-Héva	Vassan		
Population	1157	1098	1052		
Types de handicaps		Déficienc e auditive			
Équipements O = accessible N = non accessible	Aucun	Terrain de balle/soccer - O Bibliothèque - O Salle communautaire - N Salles de réunions - N Patinoire extérieure - O	Salle communautaire - O Salles de réunions - O		
Partage de locaux		Non	Oui, parc école avec la		

			Commission Scolaire		
Partage d'équipements		Non	Oui, parc école		
Liens avec l'ARLPHAT		Non	Non		
Liens avec le Conseil régional des loisirs A-T		Non	Non		
Améliorations prévues		Aucun	Parc récréatif		
Demandes		Non	Non		
En mesure d'y répondre			Non (4)		
Commentaires					

(4) Pas de structure en conséquence, manque de personnel.

LOISIRS

Office des personnes
handicapées

Québec 

Avec la participation de :
Ministère des régions
Ministère de la Santé et des Services sociaux



CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Regroupement des
Associations de personnes handicapées
de l'Abitibi-Témiscamingue